



Bulletin Officiel

N° 5354 Mercredi 10 Mai 2017

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CME

OPERATION DE PARTENARIAT TECHNOLOGIQUE DE TELNET HOLDING 2

AVIS DES SOCIETES**AUGMENTATION DE CAPITAL**

ELECTROSTAR S.A 3-8

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE (SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE)

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE « BTL 2017-1 » 9-11

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL 2017-2 » 12-15

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2017-1 » 16-18

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « ATTIJARI BANK SUBORDONNE 2017 » 19-24

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2017-1 » 25-29

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS 30-31

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

TUNISIE FACTORING S.A - AGO - 32

ARAB TUNISIAN LEASE - ATL - AGO - 33

ARAB TUNISIAN BANK - ATB - AGO - 34

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE - STB - AGO - 35

ATTIJARI BANK - ATB - AGO - 36

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE - BIAT - AGO - 37

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE - BIAT - AGE - 38

HANNIBAL LEASE - AGO - 39

HANNIBAL LEASE - AGE - 39

ASTREE - AGO - 40

ASTREE - AGE - 40

SOCIETE HEXABYTE - AGO - 41

DELICE HOLDING - AGO - 42

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS - AGO - 43

GENERALE OBLIG SICAV - AGO - 44

GENERALE OBLIG SICAV - AGE - 44

SICAV AXIS TRESORERIE - AGO - 45

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

TUNISIE FACTORING SA - AGO - 46-47

ARAB TUNISIAN LEASE - AGO - 48-49

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE - BIAT - AGO - 50-52

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP UNIVERS AMBITION PLUS 53

COURBE DES TAUX

54

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

55-56

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II**ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016**

- TUNIS RE

ANNEXE III**ETATS FINANCIERS ANNUELS DE SICAV ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016**

- SICAV AXIS TRESORERIE

- GENERALE OBLIG SICAV

COMMUNIQUE DU CMF(*)

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des actionnaires de la Société Telnet Holding et du public qu'il a invité la société concernée à fournir des explications sur l'impact de l'opération de partenariat technologique et le transfert des activités opérationnelles choisies à la Joint Venture ALTRAN TELNET CORPORATION S.A sur l'activité principale de la société Telnet Holding.

En réponse à la lettre du Conseil du Marché Financier, la société Telnet Holding a précisé que l'opération de partenariat technologique porte sur le transfert de certaines activités opérationnelles qui sont rattachées à deux filiales du groupe vers la Joint Venture avec le groupe ALTRAN dénommée « ALTRAN TENLET CORPORATION » constitué depuis 2008. Ce transfert n'a pas d'impact sur l'activité principale de la société Telnet Holding S.A, ni sur le groupe qui constitue à se développer dans le même domaine d'activité. En outre, cette opération de transfert qui s'inscrit dans ce cadre de partenariat stratégique avec l'un des leaders mondiaux en la matière, permettra au groupe de se développer encore plus dans son domaine.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans ce communiqué par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 Décembre 2016 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

« ELECTROSTAR SA. »

Société Anonyme au capital de 12 250 000 dinars devisé en 2 450 000 actions de valeur nominale 5 dinar entièrement libérées.

Siège social : Boulevard de l'environnement route de Naassen 2013 Bir el Kasaa Ben Arous
Administration : Rue 8612 Impasse n°3 Local n°9 La Charguia 1 – 2035 Tunis Carthage

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus d'émission relatif à l'augmentation du capital d'ELECTROSTAR de 12 250 000 dinars à 24 500 0000 dinars

Dans le cadre du prospectus, ELECTROSTAR a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- à ce qu'il n'y ait pas d'écarts « significatifs » entre les états financiers provisoires relatifs à l'exercice 2016 insérés au niveau du prospectus et ceux audités et certifiés
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau du rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Par ailleurs, les mandats des deux administrateurs représentant les petits porteurs (M. Anis FOURATI et M. Ahmed Adel MANAA) ont expiré et ont été renouvelés par décision du conseil d'administration du 20/02/2017. Toutefois cette décision de prolongation est non conforme aux dispositions des articles 190 et 195 du code des sociétés commerciales.

A cet effet, la société ELECTROSTAR s'engage à régulariser cette situation conformément à la législation en vigueur et notamment à l'article 190 CSC.

En outre, le rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2015 fait ressortir plusieurs anomalies et insuffisances notamment :

- L'absence d'une charte d'audit interne ;
- Les réunions et interventions du comité d'audit ne sont pas matérialisées par des rapports, des comptes rendus ou des procès verbaux ;
- Absence des protocoles d'accord et des conventions déterminant les relations et les opérations de la société avec les autres sociétés du groupe ;
- La gestion de quelques volets demeure non informatisée (gestion des immobilisations, contrôle de gestion...) ce qui augmente le risque d'erreurs à la saisie manuelle ;
- Absence d'un planning des interventions ce qui entraîne une insuffisance des contrôles au sein de la société pouvant être à l'origine de certains dysfonctionnements de dilution de responsabilité.

Enfin, les règles d'établissement et de présentation des états financiers individuels et consolidés d'ELECTROSTAR, ne s'accrochent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises en ce qui concerne notamment :

- Le traitement comptable portant sur la réévaluation des terrains et bâtiments effectués au cours des exercices 2005 et 2010. Ce traitement a dégagé une plus value de réévaluation de 11 125 744DT constatée dans le compte « Réserve Spéciale de Réévaluation ». Or, cette pratique constitue une dérogation aux dispositions de la norme comptable n°5 relative aux immobilisations corporelles.

Il est à signaler que, compte non tenu des réévaluations susvisées, le total des capitaux propres au 31/12/2015 de la société Electrostar serait de 11 034 509DT et non de 22 160 253DT ;

- L'absence d'actualisation de la valeur des titres de participation dans certaines sociétés du groupe et l'absence de constatation des provisions nécessaires et ce, contrairement aux dispositions de la NC 07 relative aux placements. La constatation de ces provisions aurait un impact négatif sur les fonds propres de la société d'au moins 3 129 000DT, soit le total des provisions sur les sociétés « L'AFFICHE TUNISIENNE » de 600 000DT et « HMT » de 2 529 000DT ;
- L'existence parmi les liquidités et équivalents de liquidité au niveau de l'état de flux de trésorerie de rubriques ne répondant pas aux exigences de la NC 01 norme générale. Il s'agit des titres cotés en bourse et des emprunts à moins d'un an ;
- les notes aux états financiers individuels ne comportent pas toutes les notes obligatoires.

De ce fait, ELECTROSTAR s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, pour l'établissement des prochains états financiers.

- Suite -

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **15/04/2017** a décidé d'augmenter le capital de la société ELECTROSTAR d'un montant de 12 250 000 DT pour le porter ainsi de 12 250 000 DT à 24 500 000 DT et ce, par l'émission de 2 450 000 nouvelles actions au prix de 5 DT chacune, soit à la valeur nominale.

Les nouvelles actions seront souscrites selon la parité d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne et porteront jouissance à compter du 1er janvier 2017.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé qu'au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible et réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, le conseil d'administration est autorisé :

- Dans une première étape : à mettre à la disposition du public les actions nouvelles éventuellement non souscrites ;
- Dans une deuxième étape : à limiter le montant au total de l'augmentation de capital à celui des souscriptions à condition que ce montant atteigne au moins les trois-quarts ($\frac{3}{4}$) de l'augmentation décidée (soit 9 187 500 dinars, correspondant à 1 837 500 actions).

But de l'émission

La présente opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie adoptée par « ELECTROSTAR » visant à :

- Améliorer la structure financière de la société et réduire le poids des charges financières ;
- Améliorer la qualité des produits commercialisés ;
- Renforcer le volume d'activité ;
- Développer le service après vente.

Caractéristiques de l'opération

Le capital social sera augmenté de 12 250 000 DT par souscription en numéraire et par émission de 2 450 000 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 2 450 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire
- Valeur nominale des actions : 5 dinars
- Forme des actions : Nominative
- Catégorie des actions : Ordinaire

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 5 DT, soit à la valeur nominale.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées intégralement lors de la souscription.

- Suite -

Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne. La société ELECTROSTAR ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles

Période de souscription

La souscription aux 2 450 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne et ce, du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus*.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, du **20/06/2017** au **30/06/2017** inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 9 187 500 dinars, correspondant à 1 837 500 actions).

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société ELECTROSTAR exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 5 DT, représentant la valeur nominale de l'action.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 16/06/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 03 135 1200321046472 ouvert auprès de la BNA, Agence Succursale conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **16/06/2017** à 15H à BNA Capitaux, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par BNA Capitaux), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par BNA Capitaux, Intermédiaire Agréé Mandaté, et ce dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs de 2 450 000 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

Jouissance des actions nouvelles :

Les actions nouvelles souscrites (2 450 000 actions) porteront jouissance en dividende à compter du 1er janvier 2017.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice

- Suite -

au 31/12/2013 à condition de mentionner lesdits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 Dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Depuis le 22/01/2001, les actions d'ELECTROSTAR sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les 2 450 000 actions anciennes composant le capital social actuel de la société ELECTROSTAR inscrites sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **17/05/2017**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 2 450 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et totalement libérées seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la mise en paiement des dividendes de l'exercice 2016, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus**.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir lors de la présente opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0006650055» durant la période de souscription préférentielle soit du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus**.

** Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 16/06/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0006650063» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par COFIB CAPITAL – Intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°17-0970 en date du 28/04/2016, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société émettrice ELECTROSTAR (Boulevard de l'environnement route de Naassen 2013 Bir el Kasaa Ben Arous.), de BNACapitaux intermédiaire en bourse (Immeuble le banquier avenue tahar HADDAD 1053, les berges du lac,) et sur le site internet du CMF (www.cmf.tn).

Les états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DE SOCIETES

Emission d'un emprunt obligataire
sans recours à l'appel public à l'épargne

BANQUE TUNISO-LIBYENNE -BTL-

Société anonyme au capital de 100 000 000 dinars divisée en 1 000 000 actions
de nominal 100 dinars
Siège social : 25 Ave. Kheireddine Pacha. B.P : 150, Montplaisir -1073 Tunis-

Emission d'un Emprunt Obligataire « BTL 2017-1 » Sans recours à l'appel public à l'épargne

1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 03/06/2016 a autorisé l'émission par la banque d'un Emprunt Obligataire et/ou subordonné pour un montant de 30 millions de dinars et ce sur une période de cinq ans à sept ans, et a donné, pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants et arrêter les conditions et les modalités nécessaires.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le 22/02/2017 et a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars et ce sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

DUREE	TAUX D'INTERET	AMORTISSEMENT ANNUEL
5 ans	7,62%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année

2. Renseignements relatifs à l'émission

✓ **Montant :**

Le montant nominal de l'emprunt obligataire est fixé à 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars divisé en 200 000 obligations susceptible d'être porté à 300 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant souscrit de l'emprunt obligataire «BTL 2017-1» fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

✓ **Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **10/04/2017** auprès de MAC SA, Intermédiaire en bourse et seront clôturées au plus tard le **10/05/2017**.

Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de 30 millions de dinars est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/05/2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du CMF et de la BVMT dès la clôture effective des souscriptions.

✓ **But de l'émission**

L'emprunt obligataire, objet de la présente émission, s'inscrit dans le cadre de la politique de la banque visant à faire face à l'accroissement de ses engagements et atteindre les parts de marché cibles en s'orientant vers la mobilisation de ressources stables à moyen et long terme. A ce titre, la banque envisage de mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie.

De plus, cette émission obligataire permettra à la banque d'adosser les ressources aux emplois de même maturité et de préserver l'adéquation entre les maturités et les taux de ces ressources et de ces emplois.

3. Caractéristiques des titres émis :

- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations.

- **Dénomination de l'Emprunt :** BTL 2017-1.

- **Nature des Titres :** Titres de créance.

- **Forme des Titres :** Nominatives.

- **Catégorie des Titres :** Ordinaire.

- Suite -

- **Modalité et délais de délivrance des Titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites délivrée par MAC SA, Intermédiaire en Bourse.
- **Prix de souscription et Prix d'émission** : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance des Intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/05/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **10/05/2017**.
- **Date de règlement** : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt** : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe : Taux annuel brut de 7,62% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Amortissement et remboursement** :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 DT par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année.

- **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.
- **Paiement** : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **10 mai** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **10/05/2018**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **10/05/2018**.

- **Taux de rendement actuariel**:

- ✓ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,62% l'an.

Durée totale, Durée de vie moyenne de l'emprunt et Duration de l'emprunt

- ✓ **Durée totale**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de 5 ans.

- ✓ **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne de l'emprunt « Emprunt BTL 2017-01 » est de 3 ans.

- ✓ **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration pour les obligations de cet emprunt est égale à 2,731 années.

- ✓ **Mode de placement** :

Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

- ✓ **Cessibilité des obligations** :

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

- Suite -

✓ **Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

✓ **Domiciliation de l'emprunt :**

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt « BTL 2017-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **MAC SA intermédiaire en bourse**.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera par ce dernier la quantité d'obligations y afférente.

✓ **Fiscalité des titres :**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

✓ **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis.

✓ **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire**

Selon les règles prudentielles régissant les banques exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leurs sont liés, la souscription à ce taux fixe risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux variables.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligatoire
« HL 2017-2 »**

Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **01/06/2016** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent Vingt Millions de Dinars **120.000.000 DT** sur 2016 et 2017 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **03/12/2017** a approuvé l'émission de l'emprunt obligataire « **HL 2017-2** » et a fixé le montant, les modalités et les conditions comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 dinars;
- Nominal de l'obligation : 100 dinars par Obligation ;
- **Forme d'Obligation** : les obligations sont nominatives ;
- **Prix d'émission** : 100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription ;
- **Durée et Taux d'intérêt** : Catégorie A : Durée : 5 ans ; Taux d'intérêt : **7,65%** brut l'an ou variable (**TMM+2,35%**) brut l'an au choix du souscripteur ; Catégorie B : Durée : 7 ans dont 2 ans de grâce ; Taux d'intérêt : **7,85%** brut l'an ;
- **Amortissement** : Les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit **20 Dinars** par obligation. Cet amortissement commence à la 1ère année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

But de l'émission

Le produit de la présente émission est destiné à participer au financement des immobilisations à donner en leasing, au titre de l'exercice 2017, qui s'élèvent à 307 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu pour l'exercice 2017 est de 80 millions de dinars

- Suite -

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **20/04/2017** et clôturées sans préavis et au plus tard le **10/07/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/07/2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/07/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **20/07/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **20/04/2017** auprès de MAC S.A. –intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

Caractéristiques des titres émis

Dénomination de l'emprunt : « HL 2017-2 »

Nature des titres : Titres de créance

Forme des obligations : nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire.

Législation sous laquelle les titres sont créés : Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/07/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **10/07/2017**.

- Suite -

Date de règlement

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société

Le **26/01/2016**, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de **BB (tun)** attribuée à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établit comme suit:

- ✓ Note à long terme : **BB (tun)** ;
- ✓ Note à court terme : **B (tun)** ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Notation de l'émission

Le **13/03/2017**, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note **BB (tun)** à la présente émission de la société Hannibal Lease.

Mode de placement

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse.

Organisation de la représentation des obligataires

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°**96-113** du **30/12/1996** portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de **20%**. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes

- Suite -

morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

Renseignements généraux

Intermédiaire agréé et mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « **HL 2016-2** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Il existe à fin mars 2017, neuf emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **HL 2016-2** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge des obligations par TUNISIE CLEARING

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « **HL 2017-2** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 05 avril 2017 sous le n°17-0967, du document de référence « **HL 2016** » enregistré auprès du CMF en date du 30 Août 2016 sous le n°16-003 et de l'actualisation du document de référence « **HL 2016** » enregistré par le CMF en date du 05 Janvier 2017 sous le n° 16-003/A001. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2017.

La note d'opération et le document de référence « **HL 2016** » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017 et les états financiers relatifs à l'exercice 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet, respectivement, au plus tard le 20 Avril 2017 et le 30 Avril 2017.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de la CIL relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017 ainsi que ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« CIL 2017-1 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **19 mai 2016** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Millions de Dinars (100.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2016, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **23 Mars 2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de vingt (**20**) Millions de Dinars susceptible d'être porté à trente (**30**) Millions de Dinars selon les conditions suivantes :

- Durée : 5 ans ;
- Taux : Fixe à 7,60% brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «CIL 2017-1 »

Montant : 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de 7.60% brut par an. Ce taux est calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour

- Suite -

un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,60% l'an.

Durée totale :

Les obligations « CIL 2017-1 » seront émises sur une durée de **5 ans**:

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans**.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,732 Années**.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **27/06/2017** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **27/06/2017**, soit la date limite de clôture des souscriptions et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **27/06/2022**.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **27 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **27/06/2018**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **28/04/2017** et clôturées au plus tard le **27/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **27/06/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au

- Suite -

25/07/2017, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **28/04/2017** aux guichets de BIATCapital, Intermédiaire en Bourse, sis à l'Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 – Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **CIL 2017-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BIATCapital, Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

Notation de la société :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée '**BBB-(tun)**' à long terme avec perspective d'avenir **stable** et '**F3 (tun)**' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du **24 mars 2016**.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB-(tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **30 Mars 2017**.

Cotation en bourse :

La Compagnie Internationale de Leasing, s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, BIATCapital de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt «CIL 2017-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2017-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 17-0969 en date du 13 avril 2017, du document de référence « CIL 2016 » enregistré par le CMF sous le n° 16-009 en date du 30 novembre 2016, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017, des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017 ainsi que ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice

2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2017.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais auprès de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », de BIATCapital - intermédiaire en bourse, Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 – Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017, les états financiers relatifs à l'exercice 2016 ainsi que les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2017 de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le 20 avril 2017, le 30 avril 2017 et le 20 juillet 2017.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016 pour tout placement sollicité après le 30/04/2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire Subordonné «Attijari bank Subordonné 2017»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari bank réunie le **10 juin 2015** a autorisé l'émission de nouveaux emprunts obligataires ordinaires ou subordonnés à hauteur maximale de 200 millions de dinars sur une période de 3 ans en une ou plusieurs émissions sur les exercices 2015, 2016 et 2017, et a délégué au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation au Directeur Général, les pouvoirs nécessaires pour fixer les modalités et les conditions de cet emprunt.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari bank réuni le **14 février 2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné courant l'année 2017 d'une enveloppe de 60 000 000 dinars et a autorisé le management de la Banque d'arrêter et de fixer les modalités et les conditions de cet emprunt.

A cet effet, le Directeur Général de Attijari bank a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire subordonné «Attijari bank Subordonné 2017» comme suit :

- ❖ Montant de l'emprunt : 60 millions de dinars, réparti en 2 catégories :
- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,40% et/ou au taux variable TMM+1,90% ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,50% et/ou au taux variable TMM+2,10%.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant : L'emprunt obligataire subordonné « Attijari bank Subordonné 2017 » est d'un montant de 60 000 000 de dinars, divisé en 600 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT..

Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **29 mars 2017** et clôturées au plus tard le **31 mai 2017**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant de l'émission (60 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 600 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 60 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31 mai 2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **27 juin 2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts.

Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

- Suite -

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **29 mars 2017** auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du lac.

But de l'émission

L'émission du présent emprunt obligataire subordonné «Attijari bank Subordonné 2017» s'inscrit dans le cadre de la consolidation des fonds propres de Attijari bank et dans le but de se conformer davantage aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisées (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance), De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers
- **Dénomination de l'emprunt** : «Attijari bank Subordonné 2017»
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance)
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation, Intermédiaire en Bourse.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **31 mai 2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la cotation en bourse est fixée au **31 mai 2017**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

- Suite -

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans**
 - ✓ **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,90% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.
 - ✓ **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,40% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce**
 - ✓ **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,10% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.
 - ✓ **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,50% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription la catégorie et le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la Catégorie A et à la troisième année pour la Catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le 31 mai 2022 pour la Catégorie A et le 31 mai 2024 pour la Catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée,

Paie ment :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **31 mai** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **31 mai 2018**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **31 mai 2018** pour la catégorie A et le **31 mai 2020** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Pour les obligations subordonnées de la Catégorie A, ce taux est de **7,40 %** l'an pour le présent emprunt.

Pour les obligations subordonnées de la Catégorie B, ce taux est de **7,50%** l'an pour le présent emprunt.

- Suite -

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de février 2017 (à titre indicatif) qui est égale à 4,2542%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,1542% pour la Catégorie A et de 6,3542% pour la catégorie B.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **1,90%** pour la Catégorie A et de **2,10%** pour la Catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour la Catégorie A.
- ✓ 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

- **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt subordonné «Attijari bank Subordonné 2017» est comme suit:

- ✓ 3 années pour la Catégorie A.
- ✓ 5 années pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,738 années** pour la catégorie A et **4,297 années** pour la catégorie B.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence « Attijari bank 2016 ».

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généreux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé, aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

- Suite -

Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

Le 19 décembre 2016, Capital Intelligence a attribué à Attijari bank les notes suivantes :

- ✓ Note à long terme : BB ;
- ✓ Note à court terme : B ;
- ✓ Perspectives d'évolution de la note à long terme : Stables.

Notation de l'emprunt:

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné objet de la présente Note d'Opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques liés aux obligations subordonnées). Les souscriptions seront reçues aux guichets de la Société Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse, sise au Rue des lacs de Mazurie les Berges du Lac 1053 Tunis.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une Assemblée Générale Spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues et la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt «Attijari bank Subordonné 2017» seront assurés pendant toute la durée de vie de l'emprunt par Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

Marché des titres

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari bank s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « Attijari Intermédiation » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Attijari bank Subordonné 2017» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire subordonné «Attijari bank Subordonné 2017 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés de même rang déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination) telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance ».

- **Qualité de crédit de l'émetteur:**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération «Attijari bank Subordonné 2017» et du document de référence « Attijari bank 2016 » enregistré par le CMF en date du 28/11/2016 sous le n° 16 – 008. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016 pour tout placement sollicité après le 30/04/2017.

La note d'opération «Attijari bank Subordonné 2017» ainsi que le document de référence « Attijari bank 2016 » sont mis à la disposition du public sans frais auprès de Attijari bank, 24, rue HédiKarray – Centre Urbain Nord -1080 Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité de Attijari bank relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 et les états financiers relatifs à l'exercice 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF, respectivement au plus tard le 20 avril 2017 et le 30 avril 2017.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« TUNISIE LEASING 2017-1 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le **07/06/2016** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **21/12/2016** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-1 » d'un montant de 30 millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+1,80% brut l'an au minimum et TMM+2,50% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7% brut l'an au minimum et 8,20% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 7,55% brut l'an et/ou TMM+2,35% sur 5 ans.
- Catégorie B : 7,80% brut l'an sur 7 ans dont 2 années de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-1 » est d'un montant de 30 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 Millions de dinars, divisé en 300 000 obligations, susceptibles d'être portés à 400 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2017-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **21/03/2017** et clôturées sans préavis au plus tard le **07/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **07/06/2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **07/06/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **21/06/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **21/03/2017** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax, Gabès et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission :

TUNISIE LEASING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING a prévu pour l'année 2017 des mises en force qui s'élèvent à 368 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 110 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 30 millions susceptibles d'être portés à 40 millions de dinars, objet de la présente note d'opération), 87 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

- Dénomination de l'emprunt : « TUNISIE LEASING 2017-1 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE VALEURS.

Prix de souscription et d'émission : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **07/06/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **07/06/2017** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts :

Les obligations «TUNISIE LEASING 2017-1» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Suite -

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 235 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,55% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,80% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **07/06/2022** pour la catégorie A et le **07/06/2024** pour la catégorie B.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **7 juin de chaque année**. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **07/06/2018**. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **07/06/2018** et le premier remboursement en capital aura lieu le **07/06/2020**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,55% l'an pour la catégorie A et de 7,80% l'an pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2017 à titre indicatif, qui est égale à 4,248% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,598%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,35% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale: Les obligations de l'emprunt obligataire «TUNISIE LEASING 2017-1» sont émises selon deux catégories :

- une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

- Suite -

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,734 années** pour la catégorie A et **4,273 années** pour la catégorie B.

Garantie : Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Mode de placement : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB+ (tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **03 février 2017**.

Notation de la société: En date du **24 mars 2016**, Fitch Ratings a confirmé de nouveau la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à **BBB+ (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme à F2 (tun).

Organisation de la représentation des obligataires : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars

- Suite -

(5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2017-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres : Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2017-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING : TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2017-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 06/03/2017 sous le n° 17-0963, du document de référence « Tunisie Leasing 2016 » enregistré auprès du CMF en date du 9 Novembre 2016 sous le n° 16-005, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Inte Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017 et les états financiers relatifs à l'exercice 2016 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2017 et le 30 avril 2017.

AVIS DE SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs
Siege Social : Zone industrielle-Sidi Daoud - La Marsa- Tunis –Tunisie

APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES

1. **Objet :** La société **Atelier du Meuble Intérieurs** s'est engagée, lors de l'introduction de ses actions en bourse de Tunis, à réserver un siège au sein de son conseil d'administration au profit d'un représentant des actionnaires minoritaires.
A cet effet, la société **Atelier Du Meuble Intérieurs** informe ses actionnaires que la désignation aura lieu par voie d'élection lors de la tenue de la prochaine AGO en date du 25 Mai 2017
2. **Condition de participation :** Les candidats éligibles à ce poste doivent remplir les conditions suivantes :
 - Justifier d'une participation ne dépassant pas 0.5% du capital social pour les actionnaires personnes physiques et morales non institutionnels et ne dépassant pas 5% pour les institutionnels.
 - Ne pas être dirigeant (PDG, DG, DGA, Administrateur, Gérant...) ou ayant un poste de responsabilité quelconque dans une société concurrente à **SAM** ou à une de ses filiales.
 - Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales.
3. **Composition du dossier de candidature :** Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :
 - Une demande de candidature au nom de Président Directeur Général de la Société **SAM** et une fiche de candidature dûment emplie (annexe 1).
 - Une copie de la CIN pour les personnes physiques et une copie du registre de commerce pour les personnes morales.
 - Un engagement sur 'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du code des société » commerciales (annexe2).
 - Un pouvoir dûment signé par la personne morale actionnaire à représenter.
 - Une attestation récente du nombre d'action de **SAM** détenues par le candidat lui-même ou par la personne morale qu'il représente. Cette attestation doit être délivrée par l'intermédiaire agréé administrateur chez lequel les titres détenus sont inscrits en compte.
 - Un curriculum vitae détaillé du candidat ou du représentant de la personne morale.
4. **Date limite de dépôt de candidatures :**
 - Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président Directeur Général de la **SAM** et portant la mention « ne pas ouvrir / appel à candidature pour le poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires » et parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception au siège de la société, au plus tard le 20 mai 2017 (le cachet de la poste faisant foi).
 - La liste des candidatures répondantes aux conditions retenues fera l'objet d'une publication dans deux journaux quotidiens.
 - Ledit représentant sera élu, lors de la tenue de l'AGO du 25 mai 2017, parmi la liste des candidats retenus, par les actionnaires minoritaires. Les actionnaires majoritaires et les actionnaires s'abstiendront de voter lors de la dite élection.

*le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

- Suite -

Annexe 1
FICHE DE CANDIDATURE

Nom et Prénom / Raison Sociale :

N°CIN / Registre de Commerce :

Profession / Activité :

Formation académique du candidat personne physique ou du représentant de la personne morale :

-

-

-

Historique en tant qu'administrateur :

-

-

-

Signature

Annexe 2

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) :

Nom et Prénom / Raison Sociale :

N°CIN / Registre de Commerce :

Demeurant à :

Candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du conseil d'Administration de la Société **Atelier du Meuble Intérieurs**.

Déclare formellement sur l'honneur ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales tel que les informations fournis dans mon cv sont sincères et exactes.

Signature

*le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

Tunisie Factoring S.A.

Siège social : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray – 1082 Tunis Mahrajène

Messieurs les actionnaires de la société Tunisie Factoring sont convoqués au centre Urbain Nord, avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui se tiendra le jeudi 11 mai 2017 à 10h00, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2016.
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2016.
- Approbation des états financiers de l'exercice 2016.
- Conventions réglementées.
- Quitus aux administrateurs.
- Affectation des résultats de l'exercice 2016.
- Emission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires.
- Démission et ratification de la nomination d'un administrateur
- Nomination et/ou renouvellement des mandats des membres du Conseil d'Administration.
- Nomination d'un commissaire aux comptes.
- Fixation des jetons de présence.
- Rémunérations du comité permanent d'audit interne et du comité des risques.
- Pouvoirs.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

ARAB TUNISIAN LEASE –ATL-

Siège social : Ennour Building, Centre Urbain Nord, 2082 Mahrajène –Tunis-

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société ARAB TUNISIAN LEASE « ATL » sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le **Judi 11 mai 2017 à 11 h** à l'hôtel le DIPLOMAT avenue HEDI CHAKER –Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. lecture et approbation des rapports de gestion du Conseil d'Administration et ceux des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31-12-2016
2. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions et engagements visés par l'article 200 du code des sociétés commerciales
3. Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2016
4. Quitus aux administrateurs de leurs gestion pour l'exercice clos le 31/12/2016
5. Réaffectation, en résultats reportés, de réserves pour réinvestissements exonérés devenus disponibles
6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016
7. Affectation du bénéfice distribuable
8. Fixation des jetons de présence à servir aux administrateurs au titre de l'exercice 2016
9. Cooptation d'un nouvel administrateur
10. Autorisation d'émission d'emprunts obligataires
11. Pouvoirs pour les formalités.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

ARAB TUNISIAN BANK

Siège Social : 9, rue Hédi Nouria, 1001 Tunis

Messieurs les actionnaires de l'ARAB TUNISIAN BANK sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 25 mai 2017 à 11 heures à l'hôtel « The Residence » Gammarth, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 **Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2016.**
- 2 **Lecture des rapports des Commissaires aux comptes relatifs l'exercice clos au 31 décembre 2016.**
- 3 **Approbaton des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2016.**
- 4 **Affectation des résultats.**
- 5 **Ratification de la cooptation d'un administrateur**
- 6 **Nomination d'un nouvel administrateur**
- 7 **Fixation du montant des jetons de présence**
- 8 **Quitus aux administrateurs.**
- 9 **Lecture des rapports des Commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés du groupe ATB arrêtés au 31/12/2016.**
- 10 **Approbaton des états financiers consolidés du groupe ATB arrêtés au 31/12/2016.**

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE

Siège Social : Rue Hédi NOUIRA - Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Banque sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Mardi 23 mai 2017, à 10 heures du matin, à l'Hôtel ACROPOLE – Les Berges du Lac – Tunis, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du conseil d'administration, sur la gestion de la banque et du groupe STB, relatifs à l'exercice 2016 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels de la Banque et des états financiers consolidés arrêtés au 31.12.2016 ;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 43 et 62 de la loi n° 2016 – 48 du 11 juillet 2016, et des états financiers individuels et consolidés de la banque de l'exercice 2016;
4. Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2016 ;
5. Affectation des résultats ;
6. Fixation du montant des jetons de présence et de la rémunération des présidents et des membres des comités;
7. Ratification de la décision du conseil d'administration du 15 février 2017 portant cooptation et remplacement d'un administrateur représentant l'Etat Tunisien.
8. Nomination des commissaires aux comptes.

Conformément aux dispositions de l'article 40 des statuts, seuls les titulaires de 10 actions au moins libérées des versements exigibles, peuvent assister à cette assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen du pouvoir (dont l'imprimé est disponible auprès de la STB-Titres) qu'ils auront l'obligance de remettre à leur mandataire ou le retourner dûment signé, trois jours au moins avant la réunion, à la Direction des Titres, de la Bourse et de la Gestion des Actifs des Patrimoines et des Fortunes de la banque sise au siège social: rue Hédi Nouira - Tunis-

Les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux ou par un autre actionnaire.

Les actionnaires seront admis à cette assemblée sur présentation d'une carte nominative établie et délivrée à l'entrée de la salle de réunion.

Les documents destinés à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires à la Direction des Titres, de la Bourse et de la Gestion des Actifs des Patrimoines et des Fortunes de la banque sise au siège social : rue Hédi Nouira - Tunis-, durant le délai légal.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

Attijari bank

Siège social : Rue Hédi Karray – N° 24 – Centre Urbain Nord – 1080 - Tunis

Les actionnaires de la Banque Attijari de Tunisie – Attijari bank, sont invités à l'**Assemblée Générale Ordinaire** qui se tiendra le **Jeudi 25/05/2017** à partir de **09h00** du matin, au siège social de la banque, sis au 24 rue Hédi KARRAY – Centre Urbain Nord – 1080 – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31/12/2016 ;
2. Lecture du rapport spécial des Co-commissaires sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2016 ;
3. Approbation des états financiers individuels et des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2016 et lecture des rapports des Co-commissaires aux comptes y afférents ;
4. Quitus aux administrateurs ;
5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2016 ;
6. Approbation des montants des jetons de présence ;
7. Nomination d'un nouveau membre du conseil d'administration ;
8. Autorisation de l'émission d'emprunts obligataires;
9. Pouvoirs en vue des formalités.

Les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité. Ils peuvent se faire représenter par un autre actionnaire, ou par un mandataire, au moyen d'un pouvoir dont l'imprimé est disponible à la Direction du Juridique sise à la rue Hédi Karray - N° 24 – Centre Urbain Nord – 1080 - Tunis, à retourner dûment signé trois (03) jours au moins avant la réunion à la même adresse.

Les documents afférents à la présente Assemblée Générale sont tenus à la disposition des actionnaires à l'adresse de la Direction du Juridique susmentionnée, durant l'horaire de travail et dans le délai légal.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-

Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba BP 520- 1080 Tunis-

Messieurs les actionnaires de la Banque Internationale Arabe de Tunisie sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mercredi 24 mai 2017 à 10h30 à l'hôtel Sheraton, Avenue de la Ligue Arabe –Tunis.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2016 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2016 ;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions réglementées telles que régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 43 et 62 de la loi 2016-48, et des états financiers individuels et consolidés de la banque de l'exercice 2016 ;
4. Quitus aux Administrateurs ;
5. Affectation du résultat de l'exercice 2016 et distribution de dividendes;
6. Transfert de Réserves ;
7. Nomination et renouvellement des membres du Conseil d'Administration ;
8. Fixation du montant des jetons de présence ;
9. Autorisation d'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés ;
10. Décotation des GDR à la Bourse de Londres ;
11. Informations sur les fonctions occupées par les membres du Conseil d'administration ;
12. Pouvoirs en vue des formalités.

Les actionnaires seront admis à l'Assemblée sur justification de leur identité (carte jointe à la convocation).

Tout actionnaire qui veut se faire représenter par un mandat doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 19 mai 2017, son pouvoir au siège social de la Banque Internationale Arabe de Tunisie.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la Banque (Direction de la Planification).

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-

Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba BP 520- 1080 Tunis-

Messieurs les actionnaires de la Banque Internationale Arabe de Tunisie sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le mercredi 24 mai 2017 à 10h à l'hôtel Sheraton, Avenue de la Ligue Arabe –Tunis.

ORDRE DU JOUR

1. Mise en conformité de l'article 25 des statuts avec les nouvelles dispositions législatives ;
2. Amendement de l'article 48 des statuts :
 - a) Mise en conformité avec les dispositions législatives en vigueur ;
 - b) Modification de la somme à attribuer au fonds social ou à l'association amicale du personnel de la banque ;
3. Pouvoirs en vue des formalités.

Les actionnaires seront admis à l'Assemblée sur justification de leur identité (carte jointe à la convocation).

Tout actionnaire qui veut se faire représenter par un mandat doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 19 mai 2017, son pouvoir au siège social de la Banque Internationale Arabe de Tunisie.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la Banque (Direction de la Planification).

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES

HANNIBAL LEASE

Siège social : Rue, du Lac Marlaren, immeuble Triki, Les Berges du Lac 1053

Les actionnaires de la société Hannibal Lease S.A sont convoqués en Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire le Mercredi 17 Mai 2017 respectivement à 15h00 et 16h30 à L'institut Arabe des Chef d'entreprise –Les Berges du Lac -Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration sur la gestion de Hannibal Lease et sur l'activité du Groupe relatifs à l'exercice 2016.
- Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les Etats Financiers Individuels et Consolidés relatifs à l'exercice 2016.
- Approbation des opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- Approbation des Etats Financiers Individuels et Consolidés relatifs à l'exercice 2016.
- Quitus aux administrateurs.
- Affectation du résultat de l'exercice 2016.
- Autorisation au Conseil d'Administration d'émettre un ou plusieurs Emprunts Obligataires Ordinaires et/ou Subordonnés en 2017 et en 2018 dans la limite de Cent Cinquante Millions de Dinars, et d'en fixer les conditions et modalités.
- Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2017.
- Fixation de la rémunération des membres du Comité d'Audit et du Comité des Risques relatifs à l'exercice 2017.
- Autorisation du Conseil d'Administration de la Société à acheter et revendre ses propres actions en bourse en vue de réguler leurs cours sur le marché, et ce pour une durée de trois (3) ans.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- Dissociation entre les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.
- Augmentation du capital social.
- Modification corrélative des articles 4, 6, 8, 9, 11, 14, 17, 18, 19, 25, 28 et 35 des statuts d'Hannibal Lease.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

**COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES
- ASTREE-**

Siège social :45, Avenue Kheireddine Pacha BP 780 - 1080 – Tunis Cedex

Messieurs les actionnaires de l'ASTREE Compagnie d'Assurances et de Réassurances sont convoqués en Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire, le Mardi 23 Mai 2017 respectivement à 9 heures et 10 heures, au siège social de la Compagnie, 45 – Avenue Kheïreddine Pacha – Tunis Belvédère, à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- 1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de l'exercice 2016.
- 2) Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2016.
- 3) Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
- 4) Approbation des états financiers et des opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- 5) Quitus aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2016.
- 6) Affectation du résultat de l'exercice 2016.
- 7) Fixation des jetons de présence et de la rémunération des trois comités réglementaires
- 8) Renouvellement de mandats d'Administrateurs
- 9) Nomination d'Administrateurs
- 10) Approbation du Changement du représentant du commissaire aux comptes « Mazars ».

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE :

- 1) Augmentation du capital social
- 2) Mise en conformité des statuts

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société HexaByte

Siège social : Appartement 3 - immeuble CTAMA – Avenue Habib Bourguiba – 9000 – Béja

Messieurs les actionnaires de la société Hexabyte sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 06 juin 2017 à 10 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE) – Angle avenue principale, rue du lac Turkana -1053 – les berges du lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2016
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2016
- Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2016
- Affectation du résultat net de l'exercice 2016 et distribution des dividendes
- Allocation aux membres du Conseil d'Administration une rémunération fixe au titre de jetons de présence
- Quitus aux administrateurs,
- Pouvoir pour formalités.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DELICE HOLDING SA

Siège social : Immeuble le Drôme, rue Lac Léman, les Berges du Lac -1053 – Tunis

Le Conseil d'Administration de la société DELICE HOLDING – SA- « DH » informe tous les actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire de la société se tiendra le Jeudi 25 Mai 2017 à 15h00 à l'Institut arabe des chefs d'entreprise (IACE), Bvd. principal Rue du Lac Turkana 1053 Les Berges du Lac, Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2016 ;
2. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes, approbation des états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2016, affectation du résultat et distribution des dividendes ;
3. Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales et approbation desdites conventions ;
4. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes et approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2016 ;
5. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration et du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2016;
6. Quitus aux Administrateurs ;
7. Information de l'Assemblée Générale conformément aux articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales.
8. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs

Siege Social : Zone industrielle-Sidi Daoud - La Marsa- Tunis –Tunisie

Les actionnaires de la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le jeudi 25 Mai 2017 à 15H:00 au siège de l'UTICA Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société et des états financiers individuels pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016 ;
- 2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016 ;
- 3- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission ;
- 4- Approbation des rapports du conseil d'administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31/12/2016 ;
- 5- Approbation des opérations et des conventions réglementées visées par les dispositions des articles 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales
- 6- Quitus aux administrateurs pour la gestion 2016 ;
- 7- Affectation des résultats de l'exercice 2016 ;
- 8- Nomination et/ou renouvellement du mandat d'administrateur ;
- 9- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes
- 10- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

GENERALE OBLIG SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 10 janvier 2000
Siège social: 16, Avenue Jean Jaurès – 1001 Tunis

Les actionnaires de **GENERALE OBLIG SICAV** sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le **lundi 29 mai 2017 à onze heures** au siège de la société sis au 16, Avenue Jean Jaurès – 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2016 ;
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2016 ;
- Examen et approbation desdits rapports et des états financiers de l'exercice 2016 ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Affectation des résultats ;
- Date de mise en paiement des dividendes ;
- Pouvoirs pour accomplissement des formalités
- Questions diverses.

Tous les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2017 - AS - 4718

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

GENERALE OBLIG SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 10 janvier 2000
Siège social: 16, Avenue Jean Jaurès – 1001 Tunis

Les actionnaires de **GENERALE OBLIG SICAV** sont invités à se réunir en Assemblée Générale Extraordinaire le **lundi 29 mai 2017 à douze heures** au siège de la société sis au 16, Avenue Jean Jaurès – 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification du type de **GENERALE OBLIG SICAV** d'un OPCVM de distribution en OPCVM de capitalisation;
- Modification et mise en conformité des statuts avec la réglementation en vigueur ;
- Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

Tous les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2017 - AS - 4719

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV AXIS TRESORERIE
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n°01-2003 du 13 mai 2003
Siège Social : 67, Avenue Mohamed V - 1002 TUNIS

SICAV AXIS TRESORERIE porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra **le vendredi 26 mai 2017 à 10 heures** au siège social de la société sis au 67, Avenue Mohamed V, Tunis, à l'effet de délibérer de l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2016 ;
2. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2016 ;
3. Examen et approbation du rapport du Conseil d'administration et des comptes arrêtés au 31 décembre 2016 ;
4. Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2016 ;
5. Affectation des résultats de l'exercice 2016 ;
6. Ratification de la nomination d'un administrateur ;
7. Fixation du montant des jetons de présence aux administrateurs ;
8. Pouvoirs pour l'accomplissement

AVIS DE SOCIETES

Projet de résolutions AGO**Tunisie Factoring S.A.**

Siège social : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray – 1082 Tunis Mahrajène

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 11 mai 2017.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et les rapports des Commissaires aux Comptes, sur l'exercice 2016, approuve dans leur intégralité les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après lecture du rapport spécial des Commissaires Aux Comptes prend acte et approuve des opérations réalisées dans le cadre des conventions nouvelles et celles approuvées antérieurement telles que décrites dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide, d'affecter les bénéfices de l'exercice 2016

suit :

Bénéfice net 2016	840 057
Report à nouveau antérieur à l'exercice 2014	3 990 661
Report à nouveau de 2014 et suivants	3 724 712
Réserve légale 5%	0
Bénéfice disponible (A)	8 555 430
Premier dividende (dividende statutaire) à distribuer sur le report antérieur à l'exercice 2014	600 000
Bénéfice à distribuer (B)	600 000
Nouveau report à nouveau antérieur à l'exercice 2014	3 390 661
Report à nouveau de 2014 et suivants	4 564 769
Report à nouveau	7 955 430

comme

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne pouvoir au Président Directeur Général, pour fixer la date de mise en distribution.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'émission à compter de ce jour d'un ou plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas vingt millions (20 000 000) de dinars, dans un délai de deux (2) ans et donne pouvoir au Conseil d'Administration de la société pour fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

- Suite -

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte et accepte la démission de Monsieur Walid TRIKI en tant qu'Administrateur et entérine son remplacement par Mademoiselle Kodoss MRABET

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, nomme dans les termes des articles 15 et 17 des statuts pour une durée de trois (3) ans qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes du vingt et unième exercice (2019) les administrateurs dont les noms sont les suivants :

Monsieur Mohamed BOURAOUI.
TUNISIE LEASING.
Monsieur Hichem ZGHAL.
Monsieur Mourad CHAMMAM.
Monsieur Kais ADHOUM.
Monsieur Sadok BELKAIED.
Mademoiselle Kodoss MRABET
Monsieur

Les administrateurs sus désignés, tous présents ou représentés, déclarent accepter les fonctions d'administrateurs qui viennent de leur être conférés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, désigne la société ERNST & YOUNG (EY) en qualité de Commissaire aux Comptes chargé de remplir la mission qui lui est conférée par la loi et les statuts et ce pour une période de trois (3) ans qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les compte du vingt et unième exercice (2019).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

La société AMC ERNST & YOUNG (EY)représentée à l'Assemblée Générale Ordinaire par Monsieur Fehmi LAOURINE déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et déclare en outre, qu'il n'entre dans aucune des incompatibilités prévues par la loi.

La rémunération du Commissaire aux Comptes sera fixée par le Conseil d'Administration après avis du Comité Permanent d'Audit Interne.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer la somme de seize mille (16 000) Dinars, aux membres du Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne et du Comité des Risques pour l'exercice 2016 à un montant global de vingt-quatre mille (24 000) dinars dont huit mille dinars (8 000) pour chacun des Présidents des dits Comités.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs d'effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

AVIS DE SOCIETES

Projet de résolutions AGO**ARAB TUNISIAN LEASE –ATL-**

Siège social : Ennour Building, Centre Urbain Nord, 2082 Mahrajène –Tunis-

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 11 mai 2017

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration sur les comptes de l'exercice 2016 et du rapport général des commissaires aux comptes, relatif à ce même exercice, approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2016.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2016.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales, prend acte de ce rapport et approuve les conventions nouvelles dont il fait état, préalablement autorisées par le conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide la cooptation Mr Lassaad Jaziri En tant qu'administrateur en remplacement de Mr Slimane Bettaieb, démissionnaire, suite à la modification des statuts de la société approuvée par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 17/01/2017 et ce pour la durée du mandat de l'actuel conseil d'administration.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance de la disponibilité de réserves pour réinvestissements exonérés à hauteur de 1 392 900.000 Dinars, décide de les réaffecter en résultats reportés.

Ainsi le solde du poste résultats reportés avant affectation sera de :

	Distribuables en franchise de retenue	Distribuables avec retenue à la source	Total
Résultats reportés au 31/12/2015	14 452,256	1 870 080,500	1 884 532,756
Réaffectation des réserves pour réinvestissements exonérés devenues disponibles	1 392 900,000	0,000	1 392 900,000
Résultats reportés avant affectation	1 407 352,256	1 870 080,500	3 277 432,756

- Suite -

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice distribuable comme suit :

Résultat net de 2016	8 009 229,301
Résultats reportés de 2015 (Dont réserves pour réinvestissement devenues disponibles)	3 277 432,756
Bénéfice distribuable	11 286 662,057
Réserves pour réinvestissement exonéré	4 000 000,000
Réserves extraordinaires (projet de filiale)	1 000 000,000
Dividendes (0,240 DT par action) ^(*)	6 000 000,000
Reliquat :	286 662,057
Résultats reportés de 2016 (distribuables en franchise de retenue)	286 662,057
Résultats reportés de 2016 (distribuables avec retenue à la source)	0

Dont 1 000 000,000 DT prélevés sur les résultats reportés distribuables en franchise de retenue à la source, soit 0,040 DT par action.

Le dividende sera mis en paiement à compter du .../.../2017. Le règlement s'effectuera auprès des teneurs de comptes (intermédiaires agréés, administrateurs et émetteurs) et ce conformément à l'instruction de la **Tunisie clearing** n° 2/2011 du 3 janvier 2011 relative aux opérations sur titres.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de fixer à 270.000,000 Dinars le montant global des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

La répartition entre les administrateurs du montant global des jetons de présence, au titre des réunions du conseil d'administration et de ses comités, sera déterminée par le conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article 36 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2011-06 du 20 Mai 2011 portant renforcement des règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Société d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de Dinars, et ce avant la date de la tenue de la prochaine assemblée générale ordinaire, et donne pouvoir au conseil d'administration pour en fixer les montants et conditions d'émission.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société pour effectuer tous dépôts et formalités requis par la loi.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

AVIS DE SOCIETES

Projet de résolutions AGO**BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE –BIAT-**

Siège social : 70-72, AVENUE HABIB BOURGUIBA – TUNIS

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 24 mai 2017.

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la situation financière individuelle et sur la situation consolidée au titre de l'exercice 2016 et des rapports des commissaires aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, les conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales et des articles 43 et 62 de la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi que les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux Membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2016.

Cette résolution mise aux voix est

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de répartir le bénéfice net de l'exercice 2016 qui s'élève à 190.141.760,688 Dinars, majoré du report à nouveau de 71.420.853,749 Dinars, soit au total un résultat distribuable de 261.562.614,437 Dinars comme suit :

(En dinars)

Résultat distribuable	261.562.614,437
Réserves pour réinvestissements financiers	89.999.100,000
Report à nouveau	171.563.514,437

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer aux actionnaires, en franchise de retenue à la source, un montant de 68 millions de dinars à prélever sur le compte « Prime d'émission » qui figure parmi les capitaux propres de la banque antérieurs à 2013.

En conséquence, le dividende par action est fixé à 4 Dinars par action, soit 40% du nominal des actions. Ces dividendes seront mis en paiement, en franchise de retenue à la source, à partir du 12 juin 2017.

Cette résolution mise aux voix est

- Suite -

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reconstituer les réserves pour réinvestissements financiers pour un montant de 17 744 340,359 dinars, ayant été affecté dans le cadre de la répartition du bénéfice de l'exercice 2010, et ce par le transfert des réserves facultatives.

Cette résolution mise aux voix est

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer

.....en tant que
Membre du Conseil d'Administration, pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des membres du Conseil d'Administration, pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019, et ce pour Messieurs.....

Cette résolution mise aux voix est

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme brute de six cent mille dinars à titre de jetons de présence pour l'exercice 2017.

Cette résolution mise aux voix est

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés pour un montant global maximum de 300 millions de dinars sur une période de trois ans et délègue les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Cette résolution mise aux voix est

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise la banque à engager le processus de dé-cotation des GDR à la Bourse de Londres qui ne représentent que 0,018% du capital de la Banque et de procéder à la résiliation du contrat conclu avec la banque dépositaire des GDR (Banque of New York).

Cette résolution mise aux voix est

- Suite -

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président et les membres du Conseil d'administration dans d'autres sociétés en tant que gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de Directoire ou de conseil de Surveillance et ce, en application des dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise aux voix est

Neuvième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au représentant légal de la banque ou à toute personne mandatée par lui à l'effet d'effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités légales de publication ou de régularisation.

Cette résolution mise aux voix est

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP UNIVERS AMBITION PLUS

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières

Agrément du CMF N° 09-2012 du 12 avril 2012

Adresse: Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz

Les Berges du Lac - 1053 Tunis

La Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière- SCIF- informe les porteurs de parts de **FCP UNIVERS AMBITION PLUS** qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2016 et à compter du **10 mai 2017**,

un dividende de 0,089 dinar par part

Le règlement de ce dividende sera effectué en numéraire aux guichets :

- de la Banque Tuniso-Koweïtienne sise au 10 bis, Avenue Mohamed V - 1001 Tunis ;
- de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière sise à la rue du Lac Oubeira Immeuble El Faouz –Les Berges du Lac -1053 Tunis.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 10 MAI 2017

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)	Taux interpolé	Valeur (ped de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,471%		
TN0008003212	BTC 52 semaines 23/05/2017		4,490%	
TN0008003220	BTC 52 semaines 27/06/2017		4,545%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,567%	1 003,398
TN0008003246	BTC 52 semaines 10/10/2017		4,710%	
TN0008003253	BTC 52 semaines 07/11/2017		4,754%	
TN0008003261	BTC 52 semaines 05/12/2017		4,799%	
TN0008003279	BTC 52 semaines 02/01/2018		4,843%	
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		4,863%	1 002,604
TN0008003287	BTC 52 semaines 30/01/2018		4,887%	
TN0008003311	BTC 52 semaines 27/02/2018	4,931%		
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,210%	1 003,537
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,283%	921,578
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,395%	1 001,587
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		5,812%	991,969
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,114%	981,094
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,226%	984,378
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"		6,711%	971,441
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,819%	1 003,342
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,934%	942,470
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		7,236%	941,909
TN0008000648	BTA 6 ans "6% juin 2023"	7,314%		937,248
TN0008000630	BTA 7 ans "6% octobre 2023"		7,348%	932,308
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,375%	928,999
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,401%	926,014
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"		7,603%	917,943
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,666%	909,988
TN0008000655	BTA 10 ans "6,6% mars 2027"	7,714%		924,580
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"		7,802%	920,689
TN0008000663	BTA 15 ans "7,5% juillet 2032"	8,161%		943,888

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	164,420	166,870	166,887		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	111,132	112,692	112,705		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	95,242	96,539	96,549		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
4 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,649	14,860	14,862		
5 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	107,054	108,508	108,520		
2448486							
6 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,503	1,524	1,525		
7 AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	105,685	107,055	107,121		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	40,163	40,651	40,655		
9 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	54,416	55,064	55,069		
10 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	113,524	114,911	114,950		
11 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,393	109,727	109,710		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
12 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	129,579	133,370	133,478		
13 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	486,475	500,398	500,719		
14 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,124	117,632	117,702		
15 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBRE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,349	126,983	127,111		
16 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,836	137,539	137,692		
17 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	120,374	119,873	119,976		
18 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,511	99,448	99,582		
19 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	148,068	146,888	147,129		
20 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,437	93,178	93,091		
21 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,738	97,205	97,378		
22 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	141,042	143,873	143,971		
23 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	123,906	127,539	127,737		
24 FCP BIAT-CROISSANCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
25 FCP BIAT-PRUDENCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
26 FCP BIAT-EQUILIBRE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
27 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,078	96,729	96,874		
28 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	99,043	100,465	100,882		
29 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	19,055	19,825	19,880		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
30 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE ***	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 546,792	En dissolution	En liquidation		
31 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 197,158	2 221,772	2 224,660		
32 FCP AMEN PERFORMANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	120,513	En dissolution	En liquidation		
33 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	109,111	111,015	112,106		
34 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	144,332	146,802	147,238		
35 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	150,498	155,100	155,402		
36 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,429	15,752	15,825		
37 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 228,879	5 298,819	5 300,273		
38 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 119,747	5 164,452	5 169,727		
39 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,473	2,481	2,491		
40 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,161	2,184	2,189		
41 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,218	1,208	1,209		
42 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,081	1,091	1,093		
43 FCP HAYETT PLENTITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,083	1,088		
44 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,078	1,082		
45 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	107,645	109,692	110,579		
46 AL AMANAH ETHICAL FCP *	CGF	25/05/09	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
47 AL AMANAH EQUITY FCP *	CGF	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
48 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	118,914	119,276	119,246		
49 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	-	-	1000,000		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 30/12/2016	Dernière VL	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
50 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,495	109,867	105,696
51 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	25/05/16	4,025	103,590	104,851	104,861
52 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/16	4,304	105,622	107,148	107,159
53 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	23/05/16	4,087	102,729	104,090	104,101
54 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	21/04/17	4,590	104,300	101,332	101,345
55 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/16	4,005	107,273	108,704	108,714
56 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/05/16	4,401	104,816	106,397	106,409
57 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/05/16	3,887	102,340	103,510	103,519
58 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	27/05/16	4,196	104,641	105,826	105,834
59 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/16	3,636	102,631	103,911	103,921
60 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,647	101,704	101,714
61 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/16	3,994	103,651	104,997	105,007
62 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,799	104,078	104,090
63 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	10/05/16	4,195	105,174	106,495	106,505
64 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/16	3,301	103,608	104,977	104,987
65 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/17	3,695	102,652	100,267	100,277
66 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	31/05/16	3,924	104,501	105,677	105,686
67 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	16/05/16	4,333	102,797	104,323	104,334
68 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	25/05/16	3,934	103,915	105,312	105,323
69 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/16	3,575	105,558	106,808	106,818
70 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	30/05/16	4,436	102,987	104,584	104,596
71 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/04/16	4,316	103,411	104,817	104,828
72 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/16	3,528	105,134	106,500	106,510
73 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	10/05/17	3,739	102,709	103,970	100,241

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,598	10,750	10,347
75	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	27/05/16	3,876	103,363	104,820	104,830
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	4,279	103,788	105,445	105,456
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,765	105,102	106,875	106,889
78	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	-	-	10,515	10,666	10,667
SICAV MIXTES								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	57,880	57,316	56,798
80	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	1,814	130,496	En cours de liquidation	En cours de liquidation
81	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	15,804	1 435,194	En cours de liquidation	En cours de liquidation
82	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/05/16	0,550	97,101	98,523	98,612
83	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,560	17,129	16,999	17,011
84	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	270,797	268,942	269,410
85	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	16/05/16	0,732	29,309	29,788	29,811
86	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/16	30,618	2 327,393	2 274,871	2 280,902
87	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/16	2,137	72,644	73,928	73,982
88	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/16	1,920	54,941	55,698	55,771
89	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	10/05/17	0,463	100,102	102,709	102,301
90	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	10/05/17	0,652	83,763	86,626	85,992
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
91	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,250	10,916	10,909	10,664
92	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,692	11,497	11,307
93	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,069	13,889	13,810
94	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	12,328	12,174	12,012
95	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	23/05/16	0,332	12,821	13,127	13,137
96	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	23/05/16	0,027	11,441	11,760	11,768
97	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/16	2,342	141,450	142,967	143,312
98	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/16	2,029	138,271	139,203	139,385
99	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	27/05/16	0,150	9,394	8,996	8,962
100	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	16/05/16	2,332	101,861	104,079	104,656
101	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	82,067	80,237	80,465
102	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	82,732	81,857	82,153
103	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/16	3,202	98,547	99,580	99,515
104	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	17/04/17	1,206	92,510	93,739	93,774
105	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	-	-	102,153	100,817	100,622
106	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	-	9,808	9,803
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
107	FCP AMEN PREVOYANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	114,877	En dissolution	En liquidation
108	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	03/05/16	1,241	101,596	101,208	101,699
109	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	24/05/16	3,711	139,878	142,394	143,289
110	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	1,710	104,843	103,873	104,940
111	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	0,776	104,328	101,813	103,233
112	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	3,766	197,772	200,088	202,552
113	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	4,751	179,605	182,591	184,184
114	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	5,485	156,174	157,925	158,529
115	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,231	21,104	21,448
116	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	147,351	143,712	143,707
117	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGER	03/03/10	04/04/17	1,244	124,939	124,203	124,556
118	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 930,614	8 965,848	9 066,725
119	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	8,151	8,246	8,309
120	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	89,496	83,969	83,098
121	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	999,688	951,347	954,346
122	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	-	-	5189,664	5345,065	5361,868
123	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	5050,700	4943,002	4968,835
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
124	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,265	111,981	114,347	114,650
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
125	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	8,969	9,148	9,211
126	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	10 178,478	10 289,868	10 361,438

* FCP en liquidation anticipée

** SICAV en cours de liquidation anticipée

*** FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
 Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la « Société Atelier du Meuble Intérieurs », l'ouverture au public de FCPR ITQAN INVESTMENT FUND et le déclassement du fonds « CEA ISLAMIC FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE

I-1 Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac -1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipeement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunis- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweitienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
58. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
62.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
63.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI VALEURS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
16	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
17	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
18	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
19	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
21	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
22	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
23	FCP AMEN PERFORMANCE (3)	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
24	FCP AMEN PREVOYANCE (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
25	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

26	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP BIAT- CROISSANCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
30	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
31	FCP BIAT- EQUILIBRE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- PRUDENCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville -1002 Tunis
35	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
36	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
37	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
50	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
55	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

56	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
60	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
61	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
64	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
87	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
92	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
93	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
94	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
96	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
97	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
98	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
99	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
100	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
101	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
102	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
105	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
106	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
107	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
110	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
111	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

113	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
115	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
116	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
117	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
118	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
119	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
120	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
122	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
123	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
125	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) SICAV en dissolution anticipée

(3) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

24	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
25	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
30	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
31	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
33	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
34	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
35	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
37	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re »
Siège social: 12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073.

La Société Tunisienne de Réassurance -Tunis Re- publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 02 juin 2017. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Chiheb GHANMI (La Générale d'Audit et Conseil).

BILAN

EN DINARS

RUBRIQUES	NOTES	31/12/2016			31/12/2015
		MONTANT BRUT	AMORT & PROV	MONTANT NET	NET
AC1 ACTIFS INCORPORELS	(I)	715 567	552 857	162 710	64 314
AC11 Investissements de recherche & développement	(I-1)	33 878		33 878	
AC12 Logiciels	(I-2)	681 689	552 857	128 832	64 314
AC2 ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION	(II)	1 984 875	1 533 179	451 696	634 238
AC21 Installations techniques & machines (invest en informatique)	(II-1)	1 497 432	1 193 631	303 801	453 276
AC22 Autres installations, outillage & mobilier	(II-2)	487 443	339 548	147 895	180 963
AC3 PLACEMENTS	(III)	327 595 399	1 462 261	326 133 138	310 960 579
AC31 Terrains & constructions	(III-1)	9 796 315	1 461 371	8 334 944	8 562 216
AC311 Terrains & constructions d'exploitation		6 219 217	643 622	5 575 595	5 721 122
AC312 Terrains & constructions hors exploitation		3 577 097	817 749	2 759 349	2 841 094
AC33 Autres placements financiers	(III-2)	235 437 618	890	235 436 728	226 798 513
AC331 Actions, autres titres à revenu variable & parts dans des fonds communs de placements		49 465 689		49 465 689	50 561 861
AC332 Obligations & autres titres à revenus fixes		159 177 490		159 177 490	151 491 880
AC332 Obligations & autres titres à revenus fixes Ordinaire		156 637 490		156 637 490	149 631 880
AC332 Obligations & autres titres à revenus fixes Re Takaful		2 540 000		2 540 000	1 860 000
AC334 Autres prêts		1 032 719	890	1 031 829	921 063
AC336 Autres		25 761 720		25 761 720	23 823 710
AC336 Autres Ordinaire		22 019 480		22 019 480	21 181 980
AC336 Autres Re Takaful		3 742 240		3 742 240	2 641 730
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	(III-3)	82 361 466		82 361 466	75 599 850
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes Ordinaire		80 014 365		80 014 365	73 789 241
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes Re Takaful		2 347 101		2 347 101	1 810 608
S/total		330 295 841	3 548 297	326 747 544	311 659 131
AC5 PARTS DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECH.	(IV)	103 777 232		103 777 232	94 752 725
AC510 Provision pour primes non acquises	(IV-1)	44 970 407		44 970 407	42 652 602
AC510 Provision pour primes non acquises Ordinaire		44 384 272		44 384 272	42 182 703
AC510 Provision pour primes non acquises Re Takaful		586 135		586 135	469 899
AC531 Provision pour sinistres	(IV-2)	58 806 825		58 806 825	52 100 123
AC531 Provision pour sinistres Ordinaire		57 854 185		57 854 185	51 311 598
AC531 Provision pour sinistres Re Takaful		952 639		952 639	788 525
AC6 CREANCES	(V)	60 646 942	2 069 702	58 577 240	48 114 285
AC65 Créances nées des opérations d'acceptation	(V-1)	48 876 159	1 577 724	47 298 435	37 454 977
AC65 Créances nées des opérations d'acceptation Ordinaire		44 363 454	1 577 724	42 785 730	35 315 146
AC65 Créances nées des opérations d'acceptation Re Takaful		4 512 705		4 512 705	2 139 832
AC66 Créances nées des opérations de rétrocession	(V-2)	6 205 311	491 978	5 713 335	4 418 900
AC66 Créances nées des opérations de rétrocession Ordinaire		5 685 340	491 978	5 193 362	4 213 720
AC66 Créances nées des opérations de rétrocession Re Takaful		519 971		519 971	205 180
AC63 Autres créances	(V-3)	5 565 471		5 565 471	6 240 408
AC631 Personnel		7 000		7 000	25 659
AC632 Etat, organismes de sécurité sociales & collect. Publiques		903 687		903 687	2 046 244
AC632 Etat, organismes de sécurité sociales & collect. Publiques Ordinaire		880 236		880 236	2 042 879
AC632 Etat, organismes de sécurité sociales & collect. Publiques Re Takaful		23 451		23 451	3 365
AC633 Débiteurs divers		1 896 318		1 896 318	2 123 649
AC633 Débiteurs divers Ordinaire		1 896 318		1 896 318	2 123 629
AC633 Débiteurs divers Re Takaful					20
AC634 Compte d'attente					
AC635 FPC		2 758 466		2 758 466	2 044 856
S/total		164 424 174	2 069 702	162 354 472	142 867 010
AC7 AUTRES ELEMENTS D'ACTIFS	(VI)	47 047 960		47 047 960	39 009 491
AC71 Avoir en banques, chèques & caisse	(VI-1)	6 133 840		6 133 840	4 988 551
AC71 Avoir en banques, chèques & caisse Ordinaire		4 559 215		4 559 215	2 991 306
AC71 Avoir en banques, chèques & caisse Re Takaful		1 574 625		1 574 625	1 997 246
AC72 Charges reportées	(VI-2)	14 214 029		14 214 029	12 373 197
AC721 Frais d'acquisition reportés		14 054 941		14 054 941	11 959 592
AC721 Frais d'acquisition reportés Ordinaire		13 340 185		13 340 185	11 441 163
AC721 Frais d'acquisition reportés Re Takaful		714 756		714 756	518 428
AC722 Autres charges à répartir		159 088		159 088	413 605
AC722 Autres charges à répartir Ordinaire		159 088		159 088	413 605
AC722 Autres charges à répartir Re Takaful					
AC73 Comptes de régularisation actif	(VI-3)	16 938 795		16 938 795	14 464 959
AC731 Intérêts acquis & non échus		4 357 330		4 357 330	3 112 723
AC731 Intérêts acquis & non échus Ordinaire		4 268 289		4 268 289	3 047 818
AC731 Intérêts acquis & non échus Re Takaful		89 041		89 041	64 905
AC732 Estimations d'éléments techniques-Acceptation		7 950 319		7 950 319	7 691 222
AC732 Estimations d'éléments techniques-Acceptation Ordinaire		7 538 619		7 538 619	7 514 506
AC732 Estimations d'éléments techniques-Acceptation Re Takaful		411 700		411 700	176 716
AC7321 Estimations d'éléments techniques-Rétrocession					
AC733 Autres comptes de régularisation		4 631 147		4 631 147	3 661 014
AC733 Autres comptes de régularisation Ordinaire		478 182		478 182	427 386
AC733 Autres comptes de régularisation Re Takaful		4 152 965		4 152 965	3 233 629
AC74 Ecarts de conversion	(VI-4)	9 761 296		9 761 296	7 182 783
AC74 Ecarts de conversion Ordinaire		9 713 295		9 713 295	7 152 114
AC74 Ecarts de conversion Re Takaful		48 000		48 000	30 669
S/total		47 047 960		47 047 960	39 009 491
TOTAL DES ACTIFS		541 767 975	5 617 999	536 149 976	493 535 633

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE
Tunis Re

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS (en dinars)	NOTES	31/12/2016	31/12/2015
CAPITAUX PROPRES & PASSIFS			
CAPITAUX PROPRES	(I)	175 436 033	171 212 321
CP1 Capital social	(I-1)	100 000 000	100 000 000
CP2 Réserves & primes liées au capital	(I-2)	69 833 080	66 685 425
CP3 Rachats d'actions propres	(I-3)	-223 825	-223 825
CP5 Résultats reportés	(I-5)	5 826 778	4 750 721
CP5 Résultats reportés Ordinaire		269 434	1 063 671
CP5 Résultats reportés Re Takaful		5 557 344	3 687 050
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		175 436 033	171 212 321
RESULTAT DE L'EXERCICE	(I-4)	15 904 909	14 443 379
RESULTAT DE L'EXERCICE Ordinaire		14 914 092	12 170 603
RESULTAT DE L'EXERCICE Re Takaful		990 817	2 272 776
Total capitaux propres avant affectation		191 340 942	185 655 700
PASSIFS			
PA2 PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES & CHARGES	(II)	1 101 831	1 107 557
PA22 Provisions pour litiges	(II-1)		
PA23 Provisions pour pertes & charges	(II-2)	201 831	767 557
PA23 Provisions pour pertes & charges Ordinaire		201 831	767 557
PA23 Provisions pour pertes & charges Re Takaful			
PA24 Provisions pour risques	(II-3)	700 000	200 000
PA24 Provisions pour risques Ordinaire			200 000
PA24 Provisions pour risques Re Takaful		700 000	
PA25 Provisions pour Contribution de L'Etat	(II-4)		
PA26 Provisions sur Augmentation Légales	(II-5)	200 000	140 000
PA3 PROVISIONS TECHNIQUES ACCEPTATIONS	(III)	209 870 637	189 732 002
PA310 Provisions pour primes non acquises	(III-1)	64 212 123	57 722 399
PA310 Provisions pour primes non acquises Ordinaire		61 540 268	55 791 334
PA310 Provisions pour primes non acquises Re Takaful		2 671 855	1 931 065
PA331 Provisions pour sinistres	(III-2)	140 690 161	126 831 400
PA331 Provisions pour sinistres Ordinaire		135 559 624	122 842 347
PA331 Provisions pour sinistres Re Takaful		5 130 537	3 989 053
PA331 Autres provisions techniques	(III-3)	4 968 353	5 178 204
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des rétrocessionnaires	(IV)	53 199 357	47 561 654
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des rétrocessionnaires Ordinaire		52 009 780	46 544 338
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des rétrocessionnaires Re Takaful		1 189 576	1 017 316
PA6 AUTRES DETTES	(V)	55 423 051	49 359 785
PA621 Dettes nées des opérations d'acceptation	(V-1)	17 089 263	12 999 560
PA621 Dettes nées des opérations d'acceptation Ordinaire		16 330 946	12 131 745
PA621 Dettes nées des opérations d'acceptation Re Takaful		758 318	867 814
PA622 Dettes nées des opérations de rétrocession	(V-2)	29 948 495	31 148 208
PA622 Dettes nées des opérations de rétrocession Ordinaire		27 684 540	29 539 736
PA622 Dettes nées des opérations de rétrocession Re Takaful		2 263 955	1 608 473
PA63 Dettes diverses	(V-3)	8 385 292	5 212 017
PA632 Personnel		662 200	489 323
PA632 Personnel Ordinaire		662 200	489 323
PA632 Personnel Re Takaful			
PA633 Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques		3 035 049	567 843
PA633 Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques Ordinaire		2 336 142	371 856
PA633 Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques Re Takaful		698 907	195 987
PA634 Crédeurs divers		1 924 733	2 105 151
PA634 Crédeurs divers Ordinaire		1 924 733	2 074 574
PA634 Crédeurs divers Re Takaful			30 577
PA635 FGC Crédeurs		4 844	4 844
PA636 FPC		2 758 466	2 044 856
PA7 AUTRES PASSIFS	(VI)	25 214 158	20 118 935
PA71 Comptes de régularisation passif	(VI-1)	15 405 306	13 625 004
PA710 Report de commissions reçues des réassureurs		10 072 762	8 878 447
PA710 Report de commissions reçues des réassureurs Ordinaire		9 893 582	8 732 110
PA710 Report de commissions reçues des réassureurs Re Takaful		179 179	146 336
PA711 Estimation d'éléments techniques		1 920 882	1 589 976
PA711 Estimation d'éléments techniques Ordinaire		1 842 246	1 566 163
PA711 Estimation d'éléments techniques Re Takaful		78 636	23 813
PA712 Autres comptes de régularisation passif		3 411 663	3 156 581
PA712 Autres comptes de régularisation passif Ordinaire		1 712 844	3 095 463
PA712 Autres comptes de régularisation passif Re Takaful		1 698 819	61 118
PA72 Ecart de conversion	(VI-2)	9 808 852	6 493 931
PA72 Ecart de conversion Ordinaire		9 511 464	6 384 557
PA72 Ecart de conversion Re Takaful		297 388	109 374
Total passif		344 809 034	307 879 933
Total des capitaux propres & passif		536 149 976	493 535 633

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE
Tunis-Re

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE NON VIE (en dinars)	NOTES	31/12/2016			31/12/2015
		ACCEPTATION	RETROCESSION	NETS	NETS
PRNV1 PRIMES ACQUISES	(I)	99 359 100	42 435 607	56 923 493	51 060 430
PRNV11 Primes	(I-1)	105 204 401	44 761 018	60 443 383	51 243 957
PRNV11 Primes Ordinaire		97 344 544	43 148 356	54 196 188	46 879 619
PRNV11 Primes Re Takaful		7 859 857	1 612 661	6 247 195	4 364 338
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	(I-2)	-5 845 301	-2 325 410	-3 519 891	-183 527
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises Ordinaire		-4 955 312	-2 209 175	-2 746 137	61 112
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises Re Takaful		-889 989	-116 235	-773 753	-244 639
PRNT3 PRODUITS DE PLAC. ALLOUES, TRANS. DE L'ETAT DE RESULTAT	(II)	1 721 228		1 721 228	1 795 833
PRNT3 PRODUITS DE PLAC. ALLOUES, TRANS. DE L'ETAT DE RESULTAT Ordinaire		1 689 184		1 689 184	1 780 582
PRNT3 PRODUITS DE PLAC. ALLOUES, TRANS. DE L'ETAT DE RESULTAT Re Takaful		32 045		32 045	15 251
CHNV1 CHARGES DE SINISTRES	(III)	52 491 028	22 280 237	30 210 792	26 067 131
CHNV11 Sinistres payés	(III-1)	39 399 790	15 573 534	23 826 256	17 271 368
CHNV11 Sinistres payés Ordinaire		37 320 188	14 953 108	22 367 080	16 119 447
CHNV11 Sinistres payés Re Takaful		2 079 602	620 426	1 459 176	1 151 921
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	(III-2)	13 091 238	6 706 702	6 384 536	8 795 763
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres Ordinaire		12 171 162	6 542 588	5 628 574	7 138 724
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres Re Takaful		920 077	164 115	755 962	1 657 039
CHNV4 FRAIS D'EXPLOITATION	(IV)	32 043 541	8 965 774	23 077 767	20 465 679
CHNV41 Frais d'acquisition	(IV-1)	24 464 146		24 464 146	21 899 680
CHNV41 Frais d'acquisition Ordinaire		22 502 297		22 502 297	20 605 069
CHNV41 Frais d'acquisition Re Takaful		1 961 850		1 961 850	1 294 611
CHNV43 Frais d'administration	(IV-3)	7 579 395		7 579 395	7 149 151
CHNV43 Frais d'administration Ordinaire		7 537 861		7 537 861	7 133 682
CHNV43 Frais d'administration Re Takaful		41 533		41 533	15 469
CHNV44 Commissions reçues des rétrocessionnaires	(IV-4)		8 965 774	-8 965 774	-8 583 152
CHNV44 Commissions reçues des rétrocessionnaires Ordinaire			8 556 154	-8 556 154	-8 285 847
CHNV44 Commissions reçues des rétrocessionnaires Re Takaful			409 620	-409 620	-297 305
RTNV Résultat technique		16 545 759	11 189 596	5 356 163	6 323 453
RTNV Résultat technique Ordinaire		14 546 908	10 887 331	3 659 577	6 010 238
RTNV Résultat technique Re Takaful		1 998 851	302 265	1 696 586	313 214

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE
Tunis-Re

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE VIE (en dinars)	NOTES	31/12/2016			31/12/2015
		ACCEPTATION	RETROCESSION	NETS	NETS
PRV1 PRIMES ACQUISES	(I)	7 585 596	10 494	7 575 102	5 790 631
PRV11 Primes	(I-1)	8 230 019	2 888	8 227 131	5 981 370
PRV11 Primes Ordinaire		7 053 451	2 138	7 051 313	5 122 134
PRV11 Primes Re Takaful		1 176 568	750	1 175 818	859 236
PRV12 Variation de la provision pour primes non acquises	(I-2)	-644 423	7 606	-652 030	-190 739
PRV12 Variation de la provision pour primes non acquises Ordinaire		-793 622	7 606	-801 228	-78 881
PRV12 Variation de la provision pour primes non acquises Re Takaful		149 199	0	149 199	-111 858
RV2 PRODUITS DE PLACEMENTS	(II)				
PRV21 Revenus des placements	(II-1)				
PRV22 Produits des autres placements	(II-2)				
PRV23 Reprise de correction de valeur sur placements	(II-3)				
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements et de change	(II-4)				
CHV1 CHARGES DE SINISTRES	(III)	3 330 313	0	3 330 313	2 387 306
CHV11 Sinistres payés	(III-1)	2 562 790	0	2 562 790	2 370 079
CHV11 Sinistres payés Ordinaire		2 113 532	0	2 113 532	1 839 258
CHV11 Sinistres payés Re Takaful		449 258	0	449 258	530 821
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	(III-2)	767 523	0	767 523	17 227
CHV12 Variation de la provision pour sinistres Ordinaire		546 115	0	546 115	43 589
CHV12 Variation de la provision pour sinistres Re Takaful		221 408	0	221 408	-26 362
CHV4 FRAIS D'EXPLOITATION	(IV)	3 381 465	-502	3 381 966	3 282 375
CHV41 Frais d'acquisition	(IV-1)	2 960 691		2 960 691	2 977 313
CHV41 Frais d'acquisition Ordinaire		2 740 077		2 740 077	2 845 229
CHV41 Frais d'acquisition Re Takaful		220 615		220 615	132 084
CHV43 Frais d'administration	(IV-3)	420 774		420 774	305 910
CHV43 Frais d'administration Ordinaire		414 556		414 556	303 583
CHV43 Frais d'administration Re Takaful		6 217		6 217	2 327
CHV44 Commissions reçues des rétrocessionnaires	(IV-4)		-502	502	-848
CHV44 Commissions reçues des rétrocessionnaires Ordinaire			-502	502	-848
CHV44 Commissions reçues des rétrocessionnaires Re Takaful			0	0	0
CHNT2 PRODUITS DE PLAC. ALLOUES, TRANS. DE L'ETAT DE RESULTAT	(V)	91 176		91 176	90 167
CHNT2 PRODUITS DE PLAC. ALLOUES, TRANS. DE L'ETAT DE RESULTAT Ordinaire		91 113	0	91 113	89 325
CHNT2 PRODUITS DE PLAC. ALLOUES, TRANS. DE L'ETAT DE RESULTAT Re Takaful		62	0	62	842
RTV Résultat technique		964 994	10 995	953 999	211 116
RTV Résultat technique Ordinaire		536 663	10 245	526 418	101 767
RTV Résultat technique Re Takaful		428 331	750	427 581	109 349

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE
Tunis-Re

ETAT DE RESULTAT (en dinars)	NOTES	31/12/2016	31/12/2015
RTNV RESULTAT TECHNIQUE NON VIE		5 356 163	6 323 453
RTNV RESULTAT TECHNIQUE Ordinaire		3 659 577	6 010 238
RTNV RESULTAT TECHNIQUE Re Takaful		1 696 586	313 214
RTV RESULTAT TECHNIQUE VIE		953 999	211 116
RTV RESULTAT TECHNIQUE Ordinaire		526 418	101 767
RTV RESULTAT TECHNIQUE Re Takaful		427 581	109 349
PRNT1 PRODUITS DES PLACEMENTS	(I)	18 880 665	15 064 564
PRNT11 Revenus des placements	(I-1)	15 298 345	12 879 337
PRNT11 Revenus des placements Ordinaire		15 098 833	12 743 705
PRNT11 Revenus des placements Re Takaful		199 512	135 632
S/Total 1a		15 298 345	12 879 337
PRNT13 Reprise de correction de valeur sur placements	(I-3)	2 452 196	963 446
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements	(I-4)	1 130 124	1 221 781
S/Total 1		3 582 320	2 185 227
PRNT3 PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES DE L'ETAT DE RESULTAT VIE	(II)	-91 176	-90 167
PRNT3 PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES DE L'ETAT DE RESULTAT Ordinaire		-91 113	-89 325
PRNT3 PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES DE L'ETAT DE RESULTAT Re Takaful		-62	-842
CHNT1 CHARGES DES PLACEMENTS	(III)	4 620 413	3 985 681
CHNT11 Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	(III-1)	1 062 431	960 171
CHNT11 Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt Ordinaire	(III-1)	1 042 082	952 335
CHNT11 Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt Re Takaful	(III-1)	20 349	7 835
CHNT12 Correction de valeur sur placement	(III-2)	1 934 323	2 096 872
CHNT13 Pertes provenant de réalisation des placements	(III-3)	1 623 658	928 639
CHNT2 PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES DE L'ETAT DE RESULTAT NON VIE	(IV)	-1 721 228	-1 795 833
CHNT2 PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES DE L'ETAT DE RESULTAT Ordinaire		-1 689 184	-1 780 582
CHNT2 PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES DE L'ETAT DE RESULTAT Re Takaful		-32 045	-15 251
PRNT2 AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES	(V)	10 928 520	11 362 901
PRNT2 AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES Ordinaire		8 260 085	8 986 178
PRNT2 AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES Re Takaful		2 668 435	2 376 723
CHNT3 AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES	(VI)	8 205 730	9 521 796
CHNT3 AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES Ordinaire		4 769 449	9 000 853
CHNT3 AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES Re Takaful		3 436 281	520 944
Résultat provenant des activités ordinaires		21 480 799	17 568 557
Résultat provenant des activités ordinaires activité Ordinaire		19 977 422	15 178 509
Résultat provenant des activités ordinaires Re Takaful		1 503 377	2 390 047
CHNT4 IMPOTS SUR LES SOCIETES	(VII)	4 012 537	3 125 178
CHNT4 IMPOTS SUR LES SOCIETES Ordinaire		3 665 230	3 007 906
CHNT4 IMPOTS SUR LES SOCIETES Re Takaful		347 307	117 272
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		17 468 263	14 443 379
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts Ordinaire		16 312 193	12 170 603
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts Re Takaful		1 156 070	2 272 776
PRNT4 GAINS EXTRAORDINAIRES	(VIII)		
PRNT4 GAINS EXTRAORDINAIRES Ordinaire			
PRNT4 GAINS EXTRAORDINAIRES Re Takaful			
CHNT5 PERTES EXTRAORDINAIRES	(VIV)	1 563 354	
CHNT5 PERTES EXTRAORDINAIRES Ordinaire		1 398 100	
CHNT5 PERTES EXTRAORDINAIRES Re Takaful		165 253	
Résultat net de l'exercice		15 904 909	14 443 379
Résultat net de l'exercice Ordinaire		14 914 092	12 170 603
Résultat net de l'exercice Re Takaful		990 817	2 272 776
EFFET DES MODIFICATIONS COMPTABLES (NETS D'IMPOTS)			
CHNT6/PRNT5 Effets des modifications comptables (nets d'impôts)			
Résultat net de l'exercice après modifications comptables		15 904 909	14 443 379
Résultat net de l'exercice après modifications comptables Ordinaire		14 914 092	12 170 603
Résultat net de l'exercice après modifications comptables Re Takaful		990 817	2 272 776

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE
Tunis-Re

TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS & DONNES (en dinars)

RUBRIQUES	2016	2015
HB1 - ENGAGEMENTS RECUS		
HB2 - ENGAGEMENTS DONNES		
HB21 - AVALS, CAUTIONS & GARANTIES DE CREDITS DONNES		
- DEPOT EN CAUTION		
- DEPOT AUPRES DU TRESOR		
HB22 - TITRES & ACTIFS ACQUIS AVEC ENGAGEMENT DE REVENTE		
HB23 - AUTRES ENGAGEMENTS SUR TITRES, ACTIFS OU REVENUS		
HB24 - AUTRES ENGAGEMENTS DONNES		
HB3 - VALEURS RECUES EN NANTISSEMENT DES CESSIONNAIRES ET DES RETROCESSIONNAIRES		
PRODUITS DES PLAC. ALLOUES, TRANS. A L'ETAT DE RESULTAT TECH.		
HB4 - VALEURS REMISES PAR LES ORGANISMES REASSURES AVEC CAUTION SOLIDAIRE OU DE SUBSTITUTION		
HB5 - VALEURS APPARTENANT A DES INSTITUTIONS DE PREVOYANCE		
HB6 - AUTRES VALEURS DETENUES POUR COMPTE DE TIERS		

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE
Tunis-Re

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE (en dinars)

	NOTES	31/12/2016	31/12/2015
I- FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION :	NOTES X		
* Encaissements des cédantes	X-1	43 985 296	46 854 604
* Versements aux cédantes	X-2	- 10 056 730	- 20 946 797
* Encaissements des rétrocessionnaires	X-3	1 928 227	16 961 110
* Versements aux rétrocessionnaires	X-4	- 19 759 160	- 25 557 211
* Encaissements liés à la cession de placements financiers	X-5	153 429 350	137 915 655
* Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	X-6	- 160 082 523	- 185 454 587
* Produits financiers reçus	X-7	6 207 202	8 221 426
* Encaissements des fournisseurs & du personnel	X-8	16 934 110	18 429 053
* Décaissements aux fournisseurs & au personnel	X-9	- 22 926 033	- 26 784 752
* Décaissements à l'Etat au titre des impôts & taxes	X-10	- 2 314 603	- 2 777 302
Flux provenant de la Gestion des Fonds		-	1 126 500
Flux provenant de l'exploitation		7 345 135	-
Flux affectés à l'exploitation			- 32 012 299
II- FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	NOTES XI		
* Encaissements provenant de la cession des imm. corporelles	XI-1	55 435	3 875
* Décaissements provenant de l'acquisition des imm. corporelles	XI-2	- 41 295	- 313 810
* Encaissements provenant de la cession des imm. financières	XI-3	3 004 000	600 000
* Encaissements des revenus sur immob. financières	XI-4	486 408	399 028
* Décaissements provenant de l'acquisition des imm. financières	XI-5	- 236 910	- 1 005 647
* Décaissements provenant de l'acquisition des imm. Incorporielles	XI-6	- 30 682	- 5 024
Flux de Trésorerie affectés aux activités d'investissement		3 236 957	-
Flux de Trésorerie provenant des activités d'investissement			- 321 578
III- FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENTS	NOTE XII		
* Encaissements suite à l'émission d'actions	XII-1	-	39 000 000
* Décaissements suite à l'augmentation du capital	XII-2	-	- 477 265
* Dividendes & autres distributions	XII-3	- 9 981 361	- 7 490 057
Flux provenant des activités de financements			31 032 679
Flux affectés aux activités de financements		- 9 981 361	
IV- INCIDENCE DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES	NOTE XIII		
* Incidence des variations des taux de change sur les liquidités	XIII-1	530 312	304 160
		530 312	304 160
VARIATION DE TRESORERIE	NOTE XIV-XV		
Trésorerie au début de l'exercice		4 980 530	5 977 569
Trésorerie à la clôture de l'exercice		6 111 574	4 980 530

NOTES AUX ETATS FINANCIERS (montants exprimés en dinars)

1 PRESENTATION DE Tunis Re

1.1 Création

La Société Tunisienne de Réassurance Tunis Re, une société anonyme au capital social de 100.000.000 dinars dont le siège social, 12 Avenue du Japon Montplaisir 1002 Tunis, a été créée en 1981 à l'initiative des pouvoirs publics et avec l'adhésion des compagnies d'assurances et des banques.

1.2 Objet social

Tunis Re a pour activité principale les opérations de réassurance dans toutes les catégories, dans tous les risques et en tous lieux.

Cette activité consiste à accepter de couvrir des risques cédés ou rétrocédés par une entreprise d'assurance ou de réassurance moyennant le paiement par la cédante ou la rétro-cédante d'une prime appelée « prime de réassurance » et l'engagement du réassureur ou du rétrocessionnaire à apporter son concours financier en cas de réalisation du risque, c'est à dire en cas de survenance de sinistres.

Sur les risques acceptés, Tunis Re conserve des parts pour son propre compte et rétrocède la fraction qui dépasse sa capacité déterminée en fonction de la nature du risque accepté et de la structure de son portefeuille.

A côté des opérations de réassurance, elle a pour objet :

1. La réalisation des opérations de réassurance, de rétrocession, de rétakaful et de rétotakaful de toutes natures, dans toutes les branches, dans tous les risques et en tous lieux.
2. La reprise, sous quelque forme que ce soit, de traités, contrats ou engagements de Réassurance et Rétakaful de tous organismes, entreprises, sociétés, compagnies ou associations tunisiennes ou étrangères.
3. L'étude, la constitution, le contrôle et l'expertise de toutes sociétés d'assurance, de takaful, de réassurance ou de rétakaful.
4. L'étude, le contrôle et l'expertise de tous contrats, conventions et engagements d'assurance, de takaful, de réassurance, de rétakaful, de rétrocession ou de rétotakaful.
5. L'étude, le contrôle et l'expertise de tous risques et sinistres et de toute indemnisation.
6. La création, l'acquisition, la location, la prise à bail et la gestion de tout fonds de quelque nature et de quelque forme qu'il soit, organismes, sociétés ou compagnies, associations, groupements et généralement toutes entreprises d'assurances, de takaful, de réassurance, de rétakaful ou de garantie.
7. La participation de la société par tous moyens, à toutes entreprises créées, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, fusions, alliances, souscriptions, ou

achats de titres et droits sociaux, ou encore en association, en participation quelconque et se rattachant à l'objet de la Société et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet Social, ainsi que toutes opérations annexes ou connexes pouvant présenter de l'utilité pour la Société, favoriser ou développer ses intérêts.

Le modèle Rétakaful choisi est le modèle Wakala qui consiste dans la collecte et la gestion des primes sur la base de deux contrats distincts :

- ✓ Un contrat d'agent Wakala sous lequel l'opérateur gèrera les fonds et recevra un honoraire fixe (frais de wakalah). Il ne participera pas au bénéfice dégagé.
- ✓ Un contrat Tabarrou ou Ta'awoun par lequel les adhérents acceptent de réserver une partie de leurs primes en donation dans un fonds spécifique, qui permettra d'appliquer le concept d'entraide mutuelle et couvrira les pertes engendrées par un événement survenu à l'un des participants.

Le capital alloué ou « Seed Capital » à cette activité est de 1 MD placé selon les règles de la Shariaa.

1.3 Mission

Depuis sa création, Tunis Re s'est penchée sur le développement du marché de réassurance en Tunisie répondant au besoin du marché local en réassurance en créant un courant d'affaires avec l'étranger. Par ailleurs, elle s'est vue assignée, depuis sa création, plusieurs missions au niveau national et international notamment :

- ⇒ Réduire les flux de transfert de la réassurance à l'étranger pour alléger les charges du poste « Assurances » de la balance des paiements ;
- ⇒ Favoriser l'exportation des services ;
- ⇒ Contribuer à la mise en place et au développement des Pools de Réassurance nationaux dont la finalité est d'augmenter la rétention du marché.

1.4 Effectif et charges salariales

L'effectif employé par Tunis Re au cours de l'exercice 2016 se présente par catégorie comme suit, y compris le Président Directeur Général :

P.D.G	1
Catégorie I	59
Catégorie II	16
Catégorie III	5
Catégorie IV	1
Catégorie V	1
Total	83

Le nombre total du personnel de 83 employés ne prend pas en compte deux stagiaires SIVP.

Les frais de personnel au titre de la même période ont atteint le montant de 5 229062 dinars.

1.5 Autres informations

Tunis Re gère pour le compte de l'Etat les Fonds de Péréquation de Change depuis 1999 et ce en vertu d'une convention avec le Ministère des finances fixant les conditions et les rémunérations de cette gestion et les Fond de Garantie des Assurés depuis 2011 et ce pour le remboursement des dégâts occasionnés par les mouvements populaires survenus entre le 17 décembre 2010 et le 28 février 2011.

2 LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2016 :

Le secteur des assurances s'est bien maintenu, surtout avec une reprise progressive de l'activité économique. Néanmoins on enregistre une sinistralité assez aggravée en 2016.

Les sinistres important affectant les branches, Incendie, Engineering et Automobile sont les suivant :

- ✓ FRIDATEX & OEUFruits du 2/4/2016, (incendie) évalué à 100% à 1,677 MDT ;
- ✓ FLEXIPACK du 12/4/2016, (incendie) évalué à 100% à 2,964 MDT
- ✓ STE FRITEX du 20/5/2016 (incendie) évalué à 100% à 1,300 MDT ;
- ✓ STE ECOPNEU du 3/3/2016 (incendie) évalué à 100 à 3,722 MDT ;
- ✓ SOPAT04/02/2016 (Engineering), évalué à 100% à 1,018 MDT ;
- ✓ T.T.S (Automobile) du 27/9/2016, évalué à 100% à 0,995 MDT.

3 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

3.1 Cadre comptable

Les états financiers présentés au titre de la période allant du 01/01/2016 au 31/12/2016 sont établis conformément :

- aux règles prévues par la norme comptable générale NC01 (telle qu'approuvée par l'arrêté du Ministre des finances du 30 décembre 1996) ;
- aux normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurances et/ou de réassurances (telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des finances du 26 juin 2000) ;
- les conventions, méthodes et dérogations comptables généralement admises pour les entreprises de réassurance.

Pour l'arrêté des états financiers au 31/12/2016, la société a procédé à :

- la présentation du résultat technique (affaires ordinaires) par catégorie d'assurances vie et non vie.
- la présentation du résultat technique (affaires Retakaful) par catégorie d'assurances vie et non vie.

- la présentation du résultat technique consolidé par catégorie d'assurances vie et non vie.
- L'affectation des produits de placement alloués, transférés de l'état de résultat.

3.2 Les règles comptables :

- Tous les produits et les charges relatifs à l'exercice 2016 sont comptabilisés dans ce même exercice sans décalage.
- Les éléments comptables manquants relatifs aux acceptations de l'exercice 2016 font l'objet d'estimation lorsque les informations disponibles permettent de le faire. Les soldes positifs dégagés de ces estimations sont neutralisés par l'utilisation du compte de sinistres à payer. Cette charge est alors désignée « Provision de neutralisation ».
- Les soldes positifs des acceptations dont les comptes de l'année sont incomplets et qui n'ont pas fait l'objet d'estimation, ont été neutralisés en utilisant le compte de sinistres à payer. Cette charge est alors désignée « Provision de blanchiment ».
- La provision pour primes non acquises est calculée brute de charges d'acquisition ou de commissions de rétrocession lesquelles ont été reportées en inscrivant les premières à l'actif du bilan sous l'intitulé « Frais d'acquisition reportés » et les secondes au passif du bilan sous l'intitulé « Report de commissions reçues des rétrocessionnaires ».
- Dans le calcul et la détermination des provisions pour sinistres à payer, il a été tenu compte d'un chargement à titre de frais de gestion égal à 5% de leur montant.
- Depuis l'exercice 2013, Tunis Re a porté un changement aux règles de comptabilisation des opérations en monnaies étrangères telles qu'elles sont prévues par la norme comptable NC15 relative aux opérations en monnaies étrangères. Les modalités de conversion de ces opérations en dinars tunisien se traduisent par l'application des règles suivantes :
 - Les opérations comptabilisées au cours d'un mois sont intégrées en monnaie originale et converties en dinars tunisien sur la base du dernier cours moyens de change du mois précédent.
 - Une différence de change de ces opérations est calculée mensuellement sur la base des parités des mois M et M1.
 - Les cours de change retenus pour l'exercice 2016 sont ceux publiés par la Banque Centrale de Tunisie pour les monnaies cotées et par la banque en ligne **boursorama.com** pour les monnaies non cotées en Tunisie.

3.3 Les modes et les méthodes d'évaluation appliquées aux états financiers de l'exercice 2016 :

3-3-1 Actifs incorporels :

Sont inscrits au bilan à la valeur d'acquisition, ils sont amortis sur 3 ans.

3-3-2-Actifs corporels d'exploitation :

Les immobilisations corporelles d'exploitation figurent au bilan à leur coût d'acquisition et elles ont fait l'objet d'un amortissement linéaire appliqué sur la base des taux suivants :

Matériel de transport (amortis sur 5 ans)	20%
Aménagements et Installations (amortis sur 10 ans)	10%
Mobilier et matériel de bureau (amortis sur 10 ans)	10%
Matériel électrique et électronique (amortis sur 8 ans)	12,5%
Matériel informatique (amortis sur 6 ans)	15%
Matériel de rayonnage (amortis sur 20 ans)	5%

3-3-3-Les placements :

Les placements figurant au bilan sont composés des :

Placements immobiliers :

- Les placements immobiliers se composent des terrains et constructions d'exploitation et hors exploitation inscrits à l'actif du bilan au prix d'acquisition.
Les plus-values estimées sur ces placements sont estimées à 6,915 MD
- L'amortissement des constructions est pratiqué au taux de 2,5 %.

Placements financiers :

Les placements financiers se composent des :

- ✓ Participations ;
- ✓ Actions cotées ;
- ✓ Emprunts obligataires
- ✓ Parts d'OPCVM ;
- ✓ Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers ;
- ✓ Les créances pour espèces déposées auprès des cédantes en représentation des engagements techniques ;
- ✓ Cautionnements ;
- ✓ Prêts au personnel à plus d'un an.

Les placements sont inscrits au bilan pour leur valeur d'acquisition. Leur évaluation à la clôture de l'exercice est effectuée selon la nature de chaque type de placement.

Les titres cotés de même nature ont été évalués au cours boursier moyen du mois de décembre 2016 et les titres non cotés sont évalués à leur valeur d'usage correspondant à celle déterminée sur

la base des états financiers les plus récents. La valeur des autres types de placements est déterminée par référence à leur valeur de remboursement.

L'évaluation du portefeuille placements financiers à la clôture de l'exercice a dégagé des plus-values non comptabilisées de 15,322 MDT et des moins-values provisionnées de 4,968 MDT.

Catégorie	Plus-value	Moins-value
Participations	13 412	392
Actions (actions cotées)	463	4 257
OPCVM	1 447	320
Total	15 322	4 968

Les créances pour espèces déposées auprès des cédantes et les dettes pour espèces retenues sur les soldes des rétrocessionnaires en représentation des engagements techniques figurent au bilan pour leur valeur d'inventaire exprimée en monnaie originale et convertie selon les cours de change retenus pour l'exercice 2016.

Les intérêts sur les dépôts auprès des cédantes sont comptabilisés dans l'état de résultat technique vie et non vie et ceux découlant des opérations de rétrocession figurent dans la rubrique « charges de placement ».

3-3-4-Les provisions techniques

Il s'agit des montants constitués pour constater le report de la portion de primes ne se rapportant pas à la période de l'arrêté des états financiers ou bien pour régler, ultérieurement à ladite période, des sinistres relatifs à des événements réalisés antérieurement à la date de l'arrêté des états financiers.

Les provisions techniques constatées au 31/12/2016 comprennent :

- ✓ Les provisions pour primes non acquises PPNA : c'est la portion de primes qui, ultérieurement à la date du 31/12/2016, continue à garantir le risque jusqu'à la prochaine échéance ;
- ✓ La provision mathématique vie enregistrée au 31/12/2016 ;
- ✓ Les provisions pour sinistres à payer PSAP qui correspondent aux montants des sinistres non payés à la date du 31/12/2016 ;
- ✓ Les provisions pour risque d'exigibilité : il s'agit des moins-values calculées sur les valeurs des placements.

Le calcul de ces provisions s'effectue comme suit :

- Les PPNA et les provisions mathématiques vie sont systématiquement enregistrées pour les montants communiqués par les cédantes. A défaut de cette information, on procède à leur calcul sur la base des caractéristiques des traités et en appliquant la méthode de prorata temporis pour les acceptations facultatives. Le calcul s'effectue sur les primes acceptées.
- Les PSAP communiquées par les cédantes sont systématiquement comptabilisées. Pour les sinistres survenus et non comptabilisés à la clôture de ladite période, on procède à leur

inventaire par des estimations calculées sur la base des informations disponibles les concernant tout en tenant compte de l'expérience du passé des acceptations sinistrées chaque fois où les résultats paraissent pouvoir être remis en cause par des liquidations dans le futur.

- Les provisions techniques des acceptations sont portées au passif du bilan sous la rubrique « PROVISIONS TECHNIQUES ACCEPTATIONS »; la quote-part des rétrocessionnaires dans ces provisions est portée à l'actif du bilan sous la rubrique « PARTS DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES »

3-3-5-Ecarts de conversion

Les actifs et les passifs en monnaies étrangères relatifs à des exercices antérieurs et figurant au Bilan au 31 décembre 2016, sont actualisés sur la base des cours de change retenus pour l'exercice 2016 (note 3.2).

Les différences de change constatées sont constituées des écarts de conversion figurant au bilan sous la rubrique « AUTRES ELEMENTS D'ACTIFS » pour un montant de 9,761 MD et sous la rubrique « AUTRES PASSIFS » pour un montant de 9,809 MD.

3-3-6-Les produits techniques

Les produits techniques sont constitués des primes acceptées augmentées ou diminuées de la variation des provisions pour primes non acquises, des intérêts sur dépôts et des commissions reçus des rétrocessionnaires.

3-3-7-Les charges techniques

Les charges de Tunis-Re sont ventilées en charges techniques et en charges non techniques.

Les charges techniques comprennent des charges liées directement à l'opération technique et appelées charges d'acquisition que l'on verse aux cédantes et des charges d'administration initialement enregistrées par nature.

Les charges par nature sont comptabilisées aux comptes de la classe 9 avant de les affecter aux comptes de la classe 6 ventilées en charges techniques et charges non techniques ;

Les charges techniques liées directement à l'opération technique concernent :

- Les charges d'acquisition constituées de commission, de sur commission, de courtage et d'autres charges accessoires ;
- Les sinistres ;
- Les provisions techniques ;
- Les participations aux pertes ;

- Les charges d'administration qui correspondent à la quote-part des charges par nature, y compris les dotations aux amortissements et aux provisions, destinées à l'activité Technique.

La détermination de ces charges et leur imputation s'effectue en 3 séquences :

1^{ère} Séquence :

Traitement des charges directement affectées aux centres de travail.

2^{ème} Séquence :

Répartition des charges de chaque centre de travail entre les centres de travail de l'activité technique et les autres centres de travail en utilisant une clé de répartition choisie en fonction de la nature d'activité de chaque centre de travail.

3^{ème} Séquence :

Répartition des charges par nature destinées à l'activité technique entre les catégories d'assurance sur la base des primes acceptées de chaque catégorie.

LES CENTRES DE TRAVAIL ET LES CLES DE REPARTITION

CENTRES DE TRAVAIL	CLE DE REPARTITION
<ul style="list-style-type: none"> • Direction Générale <ul style="list-style-type: none"> + Bureau d'Ordre Central + Direction des Fonds. + Direction Audit Interne et Organisation + ERM et Window Tunis Re Takaful • Département Développement et Production <ul style="list-style-type: none"> + Direction Acceptations conventionnelles Tunisie. + Direction Acceptations conventionnelles Etranger + Direction Acceptations facultatives + Direction Marketing et statistiques • Département Rétrocession et Gestion Technique <ul style="list-style-type: none"> + Direction de Rétrocession + Direction de Recouvrement + Direction Gestion des Comptes : souscriptions conventionnelles • Département Support Fonctionnel <ul style="list-style-type: none"> + Direction du Système d'Information + Direction Gestion des Ressources Humaines & des biens + Direction Financières & Comptable + Direction Contrôle de Gestion 	<p>Effectif Effectif Effectif Effectif</p> <p>Primes acceptées Primes acceptées Primes acceptées Effectif</p> <p>Comptes Comptes Comptes</p> <p>Effectif Effectif Effectif Effectif</p>

Les charges techniques liées directement aux opérations d'acceptation et de rétrocession (les charges sinistres et les charges d'acquisition) sont enregistrées directement dans les catégories correspondantes. Les charges d'administration sont enregistrées dans les comptes de charges par

nature puis allouées en charges techniques et en charges non techniques selon la méthode suivante :

- Allocation des frais de personnel propres à chaque Direction ;
- Répartition des autres charges sur les centres de travail en utilisant comme clé de répartition l'effectif ;
- Répartition du total des charges des directions communes entre les directions techniques en utilisant comme clé de répartition l'effectif de chaque Direction ;
- Répartition des charges de la gestion technique et de rétrocession entre les catégories d'assurance en utilisant comme clé de répartition le nombre de comptes techniques traités dans chaque catégorie ;
- Répartition des charges des directions de souscription entre les catégories en utilisant comme clé de répartition les primes acceptées.

Pour la détermination des frais d'administration liés à l'activité ReTakaful, il a été retenu outre les frais imputés directement, 20% de la totalité des frais d'administration employés des charges.

3-3-8-Les Comptes de l'état de résultat

- Les intérêts sur dépôts des cédantes sont imputés directement au compte de résultat technique respectivement en vie et non vie. Ces montants sont venus en déduction dans le compte de résultat.
- Mis à part les intérêts sur dépôts des cédantes, les autres produits et les charges des placements ne sont pas retenus comme des éléments techniques ;
- Une partie des charges par nature est imputée en charges non techniques. Il s'agit de la quote-part des charges par nature affectée à la gestion des FPC et FGA ;
- Les autres produits et les autres charges non techniques comprennent les différences de change, les dotations et les reprises sur les provisions des éléments d'actif ;
- Les gains et les pertes extraordinaires dégagés des cessions d'éléments d'actif.

3-3-9-Les comptes hors bilan

Il n'existe aucun engagement donné ou reçu au cours de l'exercice 2016.

4 RESULTATS

4.1 Résultat technique

Le résultat des opérations techniques relatif à l'exercice 2016 arrêté au 31/12/2016 est soldé par un excédent de 6,310 MD représentant 9,78% des primes acquises nettes.

4.2 Résultat de l'exercice

Après intégration des éléments de la gestion financière, le résultat de l'exercice génère un bénéfice provenant des activités ordinaire de 17,5 MD conformément à la loi de finance et après la

contribution conjoncturelle, le bénéfice net de l'exercice est de 15,9 MD dégageant un taux de 15,90% de rentabilité du capital social.

5 note sur les événements postérieurs :

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le conseil d'administration du 27/04/2017. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

ANALYSE DES ETATS FINANCIERS EXERCICE 31/12/2016 (Les montants sont exprimés en dinars)

NOTE I- ACTIFS INCORPORELS :

Le montant net des immobilisations incorporelles au 31/12/2016 est de 162 710 dinars contre un montant net au 31/12/2015 de 64 314 dinars soit une augmentation de 98 396 DT détaillée comme suit :

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2016	SOLDE AU 31/12/2015	VARIATIONS
Recherche et Développement	33 878	-	33 878
Logiciel	681 689	551 278	130 411
TOTAL BRUT	715 567	551 278	164 288
Amortissement logiciel	552 857	486 964	65 893
TOTAL AMORTISSEMENTS	552 857	486 964	65 893
VALEUR COMPTABLE NETTE	162 710	64 314	98 396

NOTE II- ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION :

Le montant net des actifs corporels d'exploitation au 31/12/2016 est de 451 696 dinars contre un montant net au 31/12/2015 de 634 238 dinars soit une diminution de 182 542 dinars.

Désignation	Installations techniques & machines	Autres installations, outillage & mobilier	Total
Valeur brute au 01/01/2016	1 726 520	548 486	2 275 007
Acquisitions de la période	11 029	-	11 029
Cessions de la période	240 118	61 043	301 161
Valeur brute au 31/12/2016	1 497 432	487 444	1 984 875
Amortissement au 01/01/2016	1 273 245	367 524	1 640 769
Dotation	127 064	25 548	152 611
Cessions et régularisation	206 677	53 523	260 200
Amortissement au 31/12/2016	1 193 631	339 548	1 533 179
VCN au 01/01/2016	453 276	180 963	634 238
VCN au 31/12/2016	303 801	147 895	451 696

Note II-1 : Installations techniques & machines :

Désignation	Installations & aménagement	Matériel de transport	Matériel électrique & électronique	Matériel inform.	Total
Valeur brute au 01/01/2016	514 201	415 109	137 819	659 391	1 726 520
Acquisitions de la période	373	-	418	10 238	11 029
Cessions de la période	52 052	79 725	54 482	53 859	240 118
Valeur brute au 31/12/2016	462 522	335 384	83 755	615 771	1 497 432
Amortissement au 01/01/2016	419 504	323 813	114 817	415 110	1 273 245
Dotation	26 181	40 352	5 289	55 241	127 064
Cessions et régularisation	49 215	54 123	52 800	50 539	206 677
Amortissement au 31/12/2016	396 471	310 041	67 307	419 812	1 193 631
VCN au 01/01/2016	94 697	91 296	23 001	244 281	453 276
VCN au 31/12/2016	66 052	25 343	16 448	195 959	303 801

Note II-2 : Autres installations, outillage & mobilier

Désignation	Mobilier de bureau	Autres installations & outillage	Total
Valeur brute au 01/01/2016	425 417	123 069	548 486
Acquisitions de la période	-	-	0
Cessions de la période	61 043	-	61 043
Valeur brute au 31/12/2016	364 374	123 069	487 443
Amortissement au 01/01/2016	246 269	121 255	367 524
Dotation	25 044	504	25 548
Cessions et régularisation	53 523	-	53 523
Amortissement au 31/12/2016	217 790	121 759	339 548
VCN au 01/01/2016	179 148	1 814	180 963
VCN au 31/12/2016	146 585	1 311	147 895

NOTE III- PLACEMENTS :

Les placements totalisent au 31/12/2016, un montant brut de 327 595 399 dinars contre un montant brut au 31/12/2015 de 312 488 902 dinars soit une variation de 15 106 497 dinars détaillée comme suit :

Désignation	Note	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015	Variation
Terrains & constructions	III-1	9 796 315	9 796 315	-
Autres placements financiers	III-2	235 437 618	227 092 738	8 344 880
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	III-3	82 361 466	75 599 850	6 761 616
Total		327 595 399	312 488 902	15 106 497

Note III-1 Terrains & constructions :

Les terrains et constructions totalisent au 31/12/2016 un montant brut de 9 796 315 DT, soit le même montant que celui arrêté au 31/12/2015.

III-1-1 Terrains & constructions d'exploitation :

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2016	SOLDE AU 31/12/2015	VARIATIONS
Terrains et Constructions	6 219 217	6 219 217	-
Amortissements des constructions	643 622	498 096	145 526
VCN	5 575 595	5 721 122	- 145 526

III-1-2 Terrains & constructions hors exploitation :

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2016	SOLDE AU 31/12/2015	VARIATIONS
Terrains et Constructions	3 577 097	3 577 097	-
Amortissements des constructions	817 749	736 003	81 745
VCN	2 759 349	2 841 094	- 81 745

Note III-2 AUTRES PLACEMENTS FINANCIERS :

Les autres placements financiers totalisent au 31/12/2016 un montant brut de 235 437 618 DT contre un montant brut de 227 092 738 DT au 31/12/2015 soit une variation de 8 344 880 DT.

Il est à noter que Tunis Re n'a pas de participation dans des parties liées ou des entreprises avec lien de participation.

Les autres placements financiers se détaillent comme suit :

Désignation	Note	Au 31/12/2016	Provisions	Risque d'exigibilité
Actions & autres titres à revenus variables	III-2-1	49 465 689		4 968 353
Obligations & autres titres à revenus fixes	III-2-2	159 177 490		
Prêts aux personnels	III-2-3	1 032 719	890	
Autres	III-2-5	25 761 720		
Total		235 437 618	890	4 968 353

III-2-1 Actions & autres titres à revenus variables :

La rubrique « Actions et autres titres à revenus variables » se détaille au 31/12/2016 comme suit :

Désignation	Note	Au 31/12/2016			Au 31/12/2015		
		Coût d'acquisition	Provisions	Risque d'exigibilité	Coût d'acquisition	Provisions	Risque d'exigibilité
Actions cotées	A	16 810 609		4 256 807	18 596 977		4 638 722
OPCVM obligataires	A	3 669 187		11 048	4 256 443		89
OPCVM mixtes	A	13 196 471		308 963	12 907 053		539 393
FCPR	A	3 780 000			3 030 000		
Participation ssétrangères	B	7 596 046			7 596 046		
Participations tunisiennes	C	4 413 376		391 536	4 468 676	293 334	-
Total		49 465 689	-	4 968 353	50 855 195	293 334	5 178 204

A. Actions cotées et titres d'OPCVM :

Cette rubrique fait ressortir une moins-value provisionnée au passif au niveau du risque d'exigibilité d'un montant total de 4 576 818 dinars. La plus-value latente non comptabilisée est de 1 909 796 dinars

B. Participations étrangères :

Cette rubrique est détaillée au 31/12/2016 comme suit :

Titre	Siège social	Capital social en USD	Montant investi	Part	Juste valeur	Provisions	Plus value latente
Africa Re	Plot 1679 Karimu Kotun Street, Victoria Island - Lagos - Nigéria	300 000 000	5 410 159	1,00%	12 819 511	-	7 409 352
Arab Re	Maad Street, Beirut Central District, Liban	75 000 000	2 185 887	2,39%	7 919 978	-	5 734 091
TOTAL			7 596 046		20 739 489	-	13 143 443

Cette rubrique fait ressortir une plus-value latente non comptabilisée au 31/12/2016 d'un montant de 13 143 443 dinars.

C. Participations Tunisiennes :

Cette rubrique est détaillée au 31/12/2016 comme suit :

Titre	Siège social	Capital social	Montant investi	Part	Juste valeur	Provisions	Plus value latente
Al AMANA TAKAFUL	13, rue borjine Montplaisir Tunis	10 000 000	600 000	6,00%	600 000		
Attakafoulya	15, rue de Jérusalem Tunis	10 000 000	800 000	8,00%	800 000		
COTUNACE	14, rue borjine Montplaisir Tunis	21 568 300	1 476 176	6,53%	1 745 176		269 000
I-CTAMA	3, rue Fatma Ennachi Menzah V Ariana	5 000 000	1 000 000	20,00%	1 000 000		
SDA	13, rue Lénine Imm Maghrebia Tunis	219 050	7 500	3,42%	5 747		
BTS	56, Avenue Mohamed V Tunis	40 000 000	100 000	0,25%	-		
STAR PAPIER	3, rue Bab Laalouj Tunis	880 000	144 700	16,44%	44 919		
AGRO FRESH	Masjed Issa Route de sahline Monastir	572 000	285 000	49,83%	94 998		
TOTAL			4 413 376		4 290 840	-	269 000

Cette rubrique enregistre une moins-value provisionnée au passif au niveau du risque d'exigibilité pour un montant de 391 536 dinars et une plus-value latente non comptabilisée de 269 000 dinars.

Le risque d'exigibilité et les plus-values latentes se détaillent comme suit :

Catégorie	Provisions	Reprise sur provisions	Dotations aux provisions	Plus value latente
Participations étrangères	-	-	-	13 143 443
Participations tunisiennes	391 536	50 000	148 202	269 000
Actions cotées	4 256 807	2 122 239	1 740 323	462 929
OPCVM mixtes	308 963	265 180	34 751	1 419 419
OPCVM obligataires	11 048	89	11 048	27 447
TOTAL	4 968 353	2 437 508	1 934 323	15 322 238

III-2-2 Obligations & autres titres à revenus fixes :

La rubrique « Obligations & autres titres à revenus fixes » se détaille au 31/12/2016 comme suit :

Désignation	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015	Variation
ORDINAIRE			
Emprunts Obligataires	43 577 500	42 808 800	768 700
BTA	3 059 990	2 823 080	236 910
Comptes à Terme court et moyen Terme	50 000 000	85 500 000	- 35 500 000
Comptes à Terme Long Terme	60 000 000	18 500 000	41 500 000
Total ORDINAIRE	156 637 490	149 631 880	7 005 610
RE TAKAFUL			
Comptes à Terme court et moyen Terme	2 540 000	1 860 000	680 000
Total RE TAKAFUL	2 540 000	1 860 000	680 000
TOTAL GENERAL	159 177 490	151 491 880	7 685 610

III-2-3 Prêts au personnel :

Les prêts au personnel totalisent au 31/12/2016 un montant de 1 032 719 DT se détaillant comme suit :

Désignation	Au 31/12/2016
Solde des Prêts aux Personnels non échus au 31-12-2015	921 953
Prêts accordés en 2016	384 628
Remboursement de prêts effectués en 2016	273 862
Solde des Prêts aux Personnels non échus au 31-12-2016	1 032 719

III-2-4 Autres :

Les autres placements totalisent au 31/12/2016 un montant de 25 761 720DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015	Variation
Placements interbancaires en devises	22 019 480	21 181 980	837 500
Placements interbancaires en devises RE TAKAFUL	3 742 240	2 641 730	1 100 510
Total	25 761 720	23 823 710	1 938 010

III-3 : Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes :

Totalisent au 31/12/2016 un montant de	82 361 466
contre un montant au 31/12/2015 de	75 599 850
soit une variation de	6 761 616

Le détail de ces créances est comme suit :

Par nature :

Désignation	Au 31/12/2016
ORDINAIRE	
Prime non acquise	24 256 422
Sinistre à payer	55 713 751
Autres	44 192
Sous total ORDINAIRE	80 014 365
RE TAKAFUL	
Prime non acquise	838 296
Sinistre à payer	1 508 805
Autres	-
Sous total RE TAKAFUL	2 347 101
TOTAL	82 361 466

Par monnaie

Désignation	Au 31/12/2016
ORDINAIRE	
TND	59 027 446
Autres monnaies	20 986 919
Sous total ORDINAIRE	80 014 365
RE TAKAFUL	
TND	1 920 939
Autres monnaies	426 162
Sous total RE TAKAFUL	2 347 101
TOTAL	82 361 466

Par zone :

Désignation	Au 31/12/2016
ORDINAIRE	
Tunisie	59 316 463
Etranger	20 697 902
Sous total ORDINAIRE	80 014 365
RE TAKAFUL	
Tunisie	1 921 167
Etranger	425 934
Sous total RE TAKAFUL	2 347 101
TOTAL	82 361 466

Tunis Re

Annexe N°8
Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif
AU 31/12/2016

Désignation	valeurs brutes				amortissements & provisions								V.C.N à la clôture
	à l'ouverture	acquisitions	cessions	à la clôture	à l'ouverture		Augmentations		Diminutions		à la clôture		
					Amort.	Provisions	Amort.	Prov.	Amort.	Prov.	Amort.	Prov.	
ACTIFS INCORPORELS	551 278	164 288	-	715 567	486 964	-	65 893	-	-	-	552 857	-	162 710
Invest. de recherche & développement	-	33 878		33 878	-		-				-	-	33 878
Logiciel	551 278	130 411		681 689	486 964		65 893				552 857	-	128 832
ACTIFS CORPORELS	2 275 007	11 029	301 161	1 984 875	1 640 769	-	152 611	-	260 200	-	1 533 179	-	451 696
Inst générales agen amén.	513 940	373	52 052	462 262	419 323		26 168		49 215		396 276	-	65 985
Rayonnage métallique	261			261	181		13				194	-	67
Matériel de transport	415 109	-	79 725	335 384	323 813	-	40 352		54 123	-	310 041	-	25 343
Matériel électrique & électronique	137 819	418	54 482	83 755	114 817		5 289		52 800		67 307	-	16 448
Matériel informatique	659 391	10 238	53 859	615 771	415 110		55 241		50 539		419 812	-	195 958
Mobilier	425 417	-	61 043	364 374	246 269	-	25 044		53 523		217 790	-	146 585
Climatisation	123 069	-		123 069	121 255		504				121 759	-	1 311
PLACEMENTS	312 488 902	212 836 186	197 729 689	327 595 399	1 234 099	294 224	227 272	-	-	293 334	1 461 371	890	326 133 138
Terrains & constructions d'expl.	6 219 217	-	-	6 219 217	498 096	-	145 526	-	-	-	643 622	-	5 575 595
Construction	6 219 217	-	-	6 219 217	498 096		145 526				643 622	-	5 575 595
Terrains & constructions hors expl.	3 577 097	-	-	3 577 097	736 003		81 745				817 749	-	2 759 349
Terrains affectés à une const.en cours	3 577 097	-		3 577 097	736 003		81 745				817 749	-	2 759 349
Autres placements financiers	227 092 738	194 740 183	186 395 303	235 437 618	-	294 224	-	-	-	293 334	-	890	235 436 728
Actions, autres titres à revenu variable	50 855 195	22 463 414	23 852 921	49 465 689		293 334		-		293 334	-	-	49 465 689
Obligations & autres titres à revenu fixe	151 491 880	144 186 910	136 501 300	159 177 490							-	-	159 177 490
Autres prêts	921 953	384 628	273 862	1 032 719		890					-	890	1 031 829
Dépôts auprès des étab.bancaires & fin.	-	-	-	-		-					-	-	-
Devises	23 823 710	27 705 230	25 767 220	25 761 720							-	-	25 761 720
Autres	-	-	-	-							-	-	-
Créances pour espèces déposées	75 599 850	18 096 003	11 334 387	82 361 466							-	-	82 361 466
TOTAL	315 315 187	213 011 504	198 030 850	330 295 841	3 361 831	294 224	445 776	-	260 200	293 334	3 547 407	890	326 747 544

ANNEXE 9 : ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS AU 31/12/2016

EN DINARS

Catégorie	valeur brute	valeur nette	juste valeur	plus ou moins value latente
Placements Immobiliers et placements immobiliers en cours	9 796 315	8 334 944	15 250 000	6 915 056
Actions et autres titres à revenu variable autres que les OPCVM	28 820 031	28 820 031	38 047 060	9 227 029
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	3 669 187	3 669 187	3 685 586	16 400
Autres parts d'OPCVM	16 976 471	16 976 471	18 086 927	1 110 457
Obligations et autres titres à revenu fixe	159 177 490	159 177 490	159 177 490	-
Prêts hypothécaires	-	-	-	-
Autres prêts et effets assimilés	1 032 719	1 031 829	1 031 829	-
Dépôts auprès des cédantes	82 361 466	82 361 466	82 361 466	-
Autres dépôts	25 761 720	25 761 720	25 761 720	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes	-	-	-	-
Total Général	327 595 399	326 133 138	343 402 079	17 268 941
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques	NA	NA	NA	NA
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	NA	NA	NA	NA

NOTE IV- PARTS DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES :

Les parts des réassureurs dans les provisions techniques totalisent au 31/12/2016 un montant de 103 777 232 DT contre un montant de 94 752 725 DT au 31/12/2015 soit une variation de 9 024 507 DT détaillée comme suit :

Rubrique	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Provision pour primes non acquises	44 970 407	42 652 602	2 317 805
Provision pour sinistres	58 806 825	52 100 123	6 706 702
Totaux	103 777 232	94 752 725	9 024 507

Note IV-1 Provisions pour Primes Non Acquises :

Désignation	Au 31/12/2016
ORDINAIRE	
Incendie	7 418 958
Accident et risques divers	314 217
Risques techniques	27 181 367
Transport	1 118 781
Aviation	8 347 731
Vie	3 216
Sous total ORDINAIRE	44 384 272
RE TAKAFUL	
Incendie	410 667
Accident et risques divers	4 168
Risques techniques	163 471
Transport	7 827
Vie	-
Sous total RE TAKAFUL	586 135
TOTAL	44 970 407

Note IV-2 Provisions pour sinistres :

Désignation	Au 31/12/2016
ORDINAIRE	
Incendie	26 500 667
Accident et risques divers	2 049 965
Risques techniques	8 857 741
Transport	6 711 575
Aviation	13 734 236
Sous total ORDINAIRE	57 854 185
RE TAKAFUL	
Incendie	251 216
Accident et risques divers	531 661
Risques techniques	118 266
Transport	51 495
Sous total RE TAKAFUL	952 639
TOTAL	58 806 825

NOTE V- CREANCES :

Les créances totalisent au 31/12/2016 un montant net de 58 577 240 DT contre un montant net de 48 114 286 DT au 31/12/2015 soit une variation de 10 462 954 DT détaillée comme suit :

Désignation	Note	Au 31/12/2016			VCN au 31/12/2015
		Brut	Provisions	VCN	
Créances nées des opérations d'acceptation					
Créances sur les cédantes		46 740 296	1 577 724	45 162 572	35 409 533
Avances sur acceptations (soldes débiteurs)		2 135 863		2 135 863	2 045 444
Sous total 1	V-1	48 876 159	1 577 724	47 298 435	37 454 977
Créances nées des opérations de rétrocession					
Créances sur les rétrocessionnaires		4 879 799	491 978	4 387 821	3 310 883
Avances sur rétrocessions (soldes débiteurs)		1 325 512		1 325 512	1 108 017
Sous total 2	V-2	6 205 311	491 978	5 713 334	4 418 900
Autres créances					
Personnel		7 000		7 000	25 659
Etat, organismes de sécurité sociales & collectivités Publiques		903 687		903 687	2 046 244
Débiteurs divers		1 896 318	-	1 896 318	2 123 650
FPC		2 758 466		2 758 466	2 044 856
Sous total 3	V-3	5 565 471	-	5 565 471	6 240 409
TOTAL		60 646 942	2 069 702	58 577 240	48 114 286

V-1 Créances nées des opérations d'acceptations :

ORDINAIRE					
Désignation		Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Créances sur les cédantes		40 855 343			40 855 343
Tunisiennes	Brut	21 852 709			
	Provisions	- 23 479			
Etrangères	Brut	20 580 358			
	Provisions	- 1 554 245			
Avances sur acceptations (soldes débiteurs)		1 930 387			1 930 387
	Tunisiennes	- 211 641			
	Etrangères	2 142 028			
TOTAL		42 785 730	-	-	42 785 730

RE TAKAFUL					
Désignation		Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Créances sur les cédantes		4 307 229			4 307 229
Tunisiennes	Brut	383 240			
	Provisions	-			
Etrangères	Brut	3 923 989			
	Provisions	-			
Avances sur acceptations (soldes débiteurs)		205 476			205 476
Tunisiennes		-			
Etrangères		205 476			
TOTAL		4 512 705	-	-	4 512 705

V-2 Créances nées des opérations de rétrocession :

Désignation		Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Créances sur les rétrocessionnaires		4 387 823			4 387 823
Tunisiennes ordinaire	Brut	3 228			
	Provisions	- 31			
Etrangères ordinaire	Brut	4 356 600			
	Provisions	- 491 946			
Etrangères Re Takaful	Brut	519 972			
	Provisions	-			
Avances sur rétrocessions (soldes débiteurs)		1 325 512			1 325 512
Tunisiennes ordinaire		- 203 407			
Etrangères ordinaire		1 528 919			
TOTAL		5 713 335	-	-	5 713 335

V-3 Autres créances :

ORDINAIRE				
Désignation	Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Personnel	7 000			7 000
Etat, impôt et taxe organismes de sécurité sociale & collectivité publiques	880 236			880 236
Etat retenue à la source : IS	880 236			880 236
Autres impôts et taxes	-			-
Débiteurs divers	1 896 318			1 896 318
Brut	1 896 318			1 896 318
Provisions	-			-
FPC	2 758 466			2 758 466
TOTAL	5 542 020	-	-	5 542 020

RE TAKAFUL				
Désignation	Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Etat, impôt et taxe organismes de sécurité sociale & collectivité publiques	23 451			23 451
Etat retenue à la source : IS	23 451		-	23 451
Autres impôts et taxes	-			-
Débiteur divers		-	-	
Brut	-			-
Provision				-
				-
TOTAL	23 451	-	-	23 451

NOTE VI- AUTRES ELEMENTS D'ACTIF :

Les autres éléments d'actifs totalisent au 31/12/2016 un montant 47 047 960 DT contre un montant de 39 009 491 DT au 31/12/2015 soit une variation de 8 038 469 DT. Les autres éléments d'actifs se détaillent comme suit :

Rubrique	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Avoirs en banques, TGT, chèques & caisse	6 133 840	4 988 551	1 145 289
Charges reportées	14 214 029	12 373 197	1 840 832
Comptes de régularisation actif	16 938 795	14 464 959	2 473 836
Ecart de conversion	9 761 296	7 182 783	2 578 513
Totaux	47 047 960	39 009 491	8 038 469

Note VI-1 Avoirs en banques, TGT, chèques & caisse :

Désignation	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015	Variation
ORDINAIRE			
Avoirs en Caisse en TND	378	919	- 541
Avoirs en Caisse en XAF	- 1 426	677	- 2 103
Avoirs en Banques en TND	1 073 190	133 001	940 189
Avoirs en banques en USD	2 070 657	1 180 912	889 745
Avoirs en banques en EUR	1 013 239	1 187 948	- 174 709
Avoirs en banques en GBP	380 911	462 813	- 81 901
Avoirs en banques XAF	-	17 015	- 17 015
Chèques Remis à l'Encaissement	22 266	8 021	14 245
Sous total ORDINAIRE	4 559 215	2 991 306	1 567 910
RE TAKAFUL			
Avoirs en Banques en TND	364 094	611 224	- 247 130
Avoirs en banques en USD	826 786	1 000 013	- 173 227
Avoirs en banques en EUR	383 745	386 009	- 2 264
TAKAFUL	1 574 625	1 997 246	- 422 621
TOTAL	6 133 840	4 988 551	1 145 289

La différence du solde de la trésorerie figurant au bilan 6 133 840 DT avec celui de l'Etat de Flux 6 111 574 DT représente le montant des chèques remis à l'encaissement 22 266 DT. Ce montant n'est pas pris en compte dans l'Etat de Flux, puisqu'il n'est pas réellement encaissé au 31-12-2016

Note VI-2 Charges reportées :

Elles représentent les frais d'acquisition reportés relatifs aux PNA et les frais d'augmentation de capital non encore amortis.

Les charges reportées ont atteint 14 214 029 dinars au 31/12/2016 contre 12 373 197 DT à la même période en 2015 soit en augmentation de 1 840 832 DT détaillé comme suit :

Désignation	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015	Variation
ORDINAIRE			
Frais d'acquisition reportés	13 340 185	11 441 163	1 899 021
Autres charges à répartir	159 088	413 605	- 254 517
Sous total ORDINAIRE	13 499 273	11 854 769	1 644 504
RE TAKAFUL			
Frais d'acquisition reportés	714 756	518 428	196 328
Autres charges à répartir	-	-	-
Sous total Re Takaful	714 756	518 428	196 328
TOTAL	14 214 029	12 373 197	1 840 832

Tunis Ré résorbe les autres charges à répartir en les amortissant sur trois ans soit un taux de 33,33%. Les charges à répartir de Tunis Ré sont constituées des frais engagés lors des augmentations de capital.

Au 31/12/2016, les autres charges à répartir se détaillent comme suit :

	FRAIS D'AUGMENTATIO N DE CAPITAL 2014	FRAIS D'AUGMENTATIO N DE CAPITAL 2015	TOTAL
VALEUR INITIAL AU 01/01/2016	286 287	477 265	763 551
FRAIS ENGAGES	-	-	-
VALEUR BRUTE AU 31/12/2016	286 287	477 265	763 551
AMORTISSEMENT AU 01/01/2016	190 858	159 088	349 946
AMORTISSEMENT DE L'ANNEE (33,33%)	95 429	159 088	254 517
AMORTISSEMENT CUMULE AU 31/12/2016	286 287	318 176	604 463
			-
VALEUR NETTE AU 31/12/2016	-	159 088	159 088

Note VI-3 Comptes de régularisation actif :

Le détail de ces comptes se présente comme suit :

- Activité ORDINAIRE

Désignation	Note	Au 31/12/2016
Intérêts acquis et non échus sur placements		4 268 289
Estimation d'éléments techniques acceptation	(A)	7 538 619
Estimation d'éléments techniques rétrocession		-
Autres comptes de régularisation		478 182
Produits à recevoir		460 314
Charges constatées d'avance		17 867
TOTAL		12 285 089

- Activité RE TAKAFUL

Désignation	Note	Au 31/12/2016
Intérêts acquis et non échus sur placements		89 041
Estimation d'éléments techniques acceptation	(A)	411 700
Estimation d'éléments techniques rétrocession		-
Autres comptes de régularisation		4 152 965
Produits à recevoir		4 152 965
Charges constatées d'avance		-
TOTAL		4 653 706

A. Estimation d'éléments technique acceptation :

LIBBRE	Prime nette ORDINAIRE	Prime nette RE TAKAFUL	Prime nette Globale
INCENDIE	2 263 696	136 254	2 399 950
ACC. RISQUES DIVERS	807 374	37 840	845 214
RISQUE TECHNIQUES	2 119 038	72 682	2 191 721
TRANSPORTS	1 577 021	101 153	1 678 174
AVIATION	946 898	-	946 898
VIE	- 175 409	63 771	- 111 638
Total	7 538 619	411 700	7 950 319

VI-4 Ecart de conversion :

Désignation	2016	2015	Ecart
ORDINAIRE	9 713 295	7 152 114	2 561 181
RE TAKAFUL	48 000	30 669	17 332
Total général	9 761 296	7 182 783	2 578 513

Le détail de ces écarts se présente comme suit :

- Activité ORDINAIRE :

Désignation	2016	2015	Ecart
Avances acceptation	590 229	305 319	284 910
Avances rétrocession	58 405	29 807	28 598
Soldes à reporter acceptation	8 199 526	6 289 210	1 910 315
Soldes à reporter rétrocession	865 135	527 767	337 369
Dépôts espèces	-	11	- 11
TOTAL	9 713 295	7 152 114	2 561 181

- Activité RE TAKAFUL :

Désignation	2016	2015	Ecart
Avances acceptation	12 793,14	5 137,18	7 656
Avances rétrocession	-	-	-
Soldes à reporter acceptation	35 207,34	25 531,70	9 676
Soldes à reporter rétrocession	-	-	-
Dépôts espèces	-	-	-
TOTAL	48 000	30 669	17 332

Le total des actifs arrêté au 31/12/2016 est de 536 149 976 dinars contre 493 535 633 dinars au 31/12/2015 soit une augmentation de 42 614 343 dinars (8,63%).

Composition des actifs en monnaie étrangère

Actif	devise:	montant:	contre-valeur:
AC336- AUTRES PLACEMENTS			25 761 720
PLACEMENT DEVISE EURO	EURO	5 500 000	13 365 550
PLACEMENT DEVISE USD	USD	3 700 000	8 653 930
PLACEMENT DEVISEUSD TAKAFUL	USD	1 600 000	3 742 240
CAUTIONNEMENTS	TND	-	-
AC34-CREANCES POUR ESPECES DEPOSEES AUPRES DES CEDANTES			82 361 466
	ARIARY	308 473 162	214 389
	BAHT TLD	-	-
	BIRR ETH	87 717	9 021
	BOL VENZ	-	-
	CED GANA	-	-
	COUR DAN	72 552	23 655
	COUR NOR	66 000	17 609
	COUR SUE	-	-
	DIN ALGE	34 976 045	725 753
	DIN BAHR	31 727	19 342
	DIN IRAK	-	-
	DIN JORD	1 161 242	379 065
	DIN KOWE	106 309	79 859
	DIN LIBY	11 373 276	1 813 583
	DIN TUN	60 946 542	60 946 542
	DIR EAU	316 642	198 167
	DIR MARO	1 754 459	398 174
	DM RFA	51	64
	DOL AUST	15	25
	DOL BRUN	-	-
	DOL CANA	-	-
	DOL HONK	-	-
	DOL SING	-	-
	DOL TAIW	-	-
	DOL USA	4 625 831	10 819 357
	DOL ZIMB	-	-
	DONG VIE	147 040	15
	DRAC GRE	-	-
	ECU	-	-
	ESC PORT	-	-
	EURO	94 579	229 836
	FCFA/100	-	-
	FLOR HOL	-	-
	FR BELGE	-	-
	FR BURUN	31 218 341	42 832
	FR CFA	912 955 186	3 393 454
	FR CFP	-	-
	FR DJIB	-	-
	FR FRANC	21 643	7 566
	FR GUINE	616 018 466	150 925
	FR LUXEM	-	-
	FR MADAG	-	-
	FR SUISS	0	0
	FRAN/100	244 154	5 979
	GUAR PAR	-	-
	L TK/100	-	-
	LEO S LE	-	-
	LIRE TTL	6	1
	LIV CHYP	-	-
	LIV EGYP	23 331 909	608 436
	LIV IRLN	-	-
	LIV LIBN	-	-
	LIV MALT	-	-
	LIV SOUD	-	-
	LIV STER	308 505	876 494
	LIV SYRI	43 545 982	472 779
	LIV TURQ	-	-
	MAR FINL	-	-
	NAIR NIG	-	-
	OUG MAUR	20 272 523	130 373
	PES ESPA	-	-
	PESO COL	-	-
	PESO DOM	-	-
	PESO MEX	-	-
	PESO PHI	621	29
	PUL BOTS	-	-
	R IRAN	57 747	4 970
	RAN SAFR	-	-
	REAL BRE	5	4
	RIE IRAN	55 921 526	4 809
	RIE L OMA	741 045	445 724
	RIN MAIS	11 169	5 771
	RIY A S	2 128	1 304
	RIY QUAT	21 666	13 677
	RIY YEME	43 799	463
	ROUP IND	9 000	306
	ROUP MAU	-	-
	ROUP NEP	519 527	11 079

	ROUP PAK	-	-
	SCH AUST	-	-
	SCH KENY	203 126	4 591
	SCH TANZ	-	-
	SOM SOMA	-	-
	TAK BENG	12	0
	WON CORN	-	-
	WON CORS	168 682 709	323 533
	YEN JAP	3 743	74
	YUA CHIN	32	11
	ZLO POLG	-	-
AC51 PART DES REASS. DANS LES PROV. TECHNIQUES		-	103 777 232
AC510 PNA		-	44 970 407
	TND	44 970 407	44 970 407
AC531PROVISIONS SINISTRES		-	58 806 825
	DIN ALGE	11	0
	DOL USA	3 536 836	8 272 306
	FR FRANC	84	29
	LIV STER	120 645	342 763
	EURO	899 690	2 186 337
	DIN LIBY	3 041	485
	DIN TNU	48 004 904	48 004 904
		-	-
AC65 CREANCES NEEES DES OPERATIONS D'ACCEPTATION		-	48 876 159
COMPTES COURANTS		-	46 740 296
	AED	2 264 832	1 417 422
	BDT	42 700	1 247
	BEL	1 590	96
	BHD	88 967	54 238
	BIF	2 167 974	2 974
	BUK	4 742	8
	BWP	40 577	8 765
	CAD	486	830
	CFA	24 636	9 158
	CHF	4 268	9 650
	CYP	9 185	3 808
	DAL	7 179	14 897
	DEM	8 447	10 480
	DJF	415 199	5 408
	DKK	156 533	51 037
	DZD	98 625 910	2 046 488
	EGP	9 660 186	251 913
	ESP	1	0
	ETB	17 257 697	1 774 902
	EUR	606 914	1 474 861
	FNG	515 475	12 622
	FRF	77 567	27 116
	GBP	110 303	313 383
	GHC	25 654 457	1 385
	GHS	8 995	4 878
	GMD	58 630	3 179
	GNF	10 046 950	2 462
	GRD	389 809	2 776
	IDR	5 565 222	952
	INR	8 276	282
	IQD	2 190 158	428
	IRR	1 660 847	143
	IRT	1 315 466	113 222
	ITL	27 281	3 418
	JOD	2 915 587	951 737
	JPY	1 081 661	21 267
	KES	10 619 009	240 000
	KPW	6 490	17
	KWD	530 796	398 734
	LBP	4 924	8
	LKR	912 382	14 056
	LYD	28 385 321	4 526 323
	MAD	292 252	66 327
	MGA	193 250 732	134 309
	MGF	95 985	1
	MGR	-	-
	MRO	52 608 691	338 326
	MUR	271 921	17 494
	MWK	413 486	1 329
	MYR	8 113	4 192
	MZM	6 010 381	192
	NGN	109 015 782	82 569
	NLG	55	61
	NNI	29 160	2 209
	NOK	2	1
	NPR	3 726 175	79 461
	OMR	351 773	211 584
	PHP	12 255	572
	PKR	3 556 066	78 625
	PTE	7 476	90

	QAR	793 218	500 719
	RWF	24 772 784	68 596
	SAR	411 547	252 217
	SDD	291 665	1 042
	SDG	3 419 269	1 222 009
	SDP	4 967 290	177
	SEK	74	19
	SFR	7 296	1 229
	SGD	155	247
	SOS	489 131	46
	SYP	10 198 488	110 725
	THB	32 004	2 069
	TND	13 828 755	13 828 755
	TRL	61 733	0
	TRY	306 016	200 311
	TZS	138 914 776	147 111
	UGS	18 991 016	12 154
	USD	6 028 958	14 101 129
	VEB	517 978	121
	XAF	533 560 471	1 983 244
	YER	16 973 137	179 270
	ZMK	- 65 270	- 15
	ZMW	28 112	6 559
AVANCES			2 135 863
	EUR	122 331	297 277
	GBP	281	800
	TND	- 283 968	- 283 968
	USD	907 159	2 121 755
			-
AC66 CREANCES NEEES DES OPERATIONS DE RETROCESSION			6 205 312
COMPTES COURANTS			4 879 800
	DZD	-	-
	EUR	22 688	55 135
	FRF	- 13 532	- 4 731
	GBP	201 895	573 604
	LYD	175 990	28 063
	TND	4 234 417	4 234 417
	USD	- 2 860	- 6 688
AVANCES			1 325 512
	EUR	- 94 902	- 230 622
	GBP	4 648	13 205
	TND	230 075	230 075
	USD	561 313	1 312 854
AC71 AVOIR EB BANQUES, CHEQUES ET CAISSE			6 133 840
<i>DEPOTS EN DINARS</i>			1 437 662
<i>DEPOTS EN DEVISES</i>			4 673 912
	USD	1 238 806	2 897 442
	EUR	574 867	1 396 984
	GBP	134 072	380 911
	XAF	- 383 544	- 1 426
CHEQUES A ENCAISSER			22 266
		22 266	22 266
		-	-
		-	-
AC731 INTERETS ACQUIS ET NON ECHUS			4 357 330
	USD	19 141	44 769
	EUR	59 338	144 197
	TND	4 168 363	4 168 363
AC733 AUTRES COMPTES DE REGULARISATION			4 631 147
	USD		
	EUR		
	GBP		
	TND	4 631 147	4 631 147

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS

CAPITAUX PROPRES :

NOTE I CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT

Les capitaux propres avant résultat au 31/12/2016 totalisent un montant de 175 436 033 DT contre un montant de 171 212 321 DT au 31/12/2015, soit une augmentation de 4 223 712 DT.

Le tableau ci-après résume les mouvements des capitaux propres & réserves avant affectation du résultat :

Désignation	31/12/2014	31/12/2015	Variation	31/12/2016	Variation
I-1 Capital social :					
Capital social	75 000 000	100 000 000	25 000 000	100 000 000	-
I-2 Réserves et primes liées au capital :					
Réserve légale	4 807 120	5 603 348	796 228	6 563 053	959 705
Réserve générale	4 975 000	5 975 000	1 000 000	6 975 000	1 000 000
Réserves pour reinv. Exon.	1 500 000	3 000 000	1 500 000	4 030 000	1 030 000
Fonds social	1 448 019	1 602 699	154 680	1 760 650	157 951
Rachats d'actions propres	-223 825	-223 825	-	-223 825	-
Prime d'émission	36 503 930	50 504 378	14 000 448	50 504 378	-
I-3 Résultat reporté :					
Résultat reporté	4 233 870	4 750 721	516 852	5 826 778	1 076 056
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	128 244 114	171 212 321	42 968 207	175 436 033	4 223 712
I-4 Résultat de l'exercice :					
Résultat de l'exercice	11 690 698	14 443 379	2 752 681	15 904 909	1 461 530
TOTAL	139 934 811	185 655 700	45 720 889	191 340 942	5 685 242

NOTE I-1

Le capital social au 31/12/2016 est de 100 000 000 dinars divisé en 20 000 000 actions ordinaires de valeur nominale 5 dinars chacune.

NOTE I-2

Le fonds social enregistre en 2016 une augmentation de 157 951 dinars, résultat des mouvements suivants :

Désignation	Montant
Ressources	
Disponible de l'exercice 2015	1 602 699
Dotation de l'exercice	400 000
Intérêts sur prêts	20 656
Total ressources	2 023 355
Emplois	
Restauration	93 548
Subvention de scolarité	17 500
Subvention de garderie	8 340
Bons de fin d'année	19 750
Dons Aïd ALIDHA	23 400
Prime d'assurance auto	6 167
Cadeaux employé exemplaire	2 000
Cadeaux départ à la retraite	2 000
Amicale de Tunis Re	90 000
Total emplois	262 705
SOLDES AU 31/12/2016	1 760 650

NOTE I-3

Suite à l'introduction en bourse des titres « Tunis Re », un contrat de régulation du cours a été finalisé et sa gestion a été confiée à l'intermédiaire en bourse « BNA Capitaux ».

Au 31/12/2016, la situation de ce contrat fait ressortir un solde de 44 765 actions « Tunis Re » représentant 0.22% du capital de Tunis Re.

Il est à noter que durant l'exercice 2016, aucune opération de rachat ou de revente d'action propres n'a été réalisée dans le cadre de ce contrat.

NOTE I-5

Le résultat reporté enregistre une augmentation de 1 076 056 dinars résultante de l'affectation du résultat 2015 pour un montant de 1 053 674 Dinars et de l'annulation des dividendes sur les actions propres « Tunis Ré » selon la Norme Comptable Tunisienne N°2 relative aux capitaux propres pour un montant de 22 383 Dinars.

NOTE I-4

Le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2016 est bénéficiaire de 15 904 909 dinars contre 14 443 379 dinars en 2015, soit une augmentation de 1 461 530 126 DT (10,12 %), sa défalcation entre ORDINAIRE et RE TAKAFUL est la suivante :

RUBRIQUES	31/12/2016	31/12/2015
Activité ordinaire	14 914 092	12 170 603
Activité Re-Takaful	990 817	2 272 776
RESULTAT GLOBAL	15 904 909	14 443 379

Le capital de Tunis Re est composé de 20.000.0000 actions d'une valeur nominale de cinq dinars chacune. Le résultat par action au 31/12/2016 est de 0,795 dinars pour chaque action constituant le capital social

Les capitaux propres totalisent avant affectation du résultat 191 340 942 dinars contre 185 655 700 dinars au 31/12/2015 Soit une augmentation de 5 685 242 dinars (3,06%).

Le tableau de variation des capitaux propres au 31/12/2016, se présente ainsi :

TUNIS RE

TABLEAU D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES
Au 31/12/2016

EN DINARS

DESIGNATION	Capital Social	Réserves Légales	Réserves Générales	Réserves pour reinv. Exon.	Primes d'Emission	Fonds Social	Rachat Actions Propres	Résultat Reporté	Résultat de l'Exercice	Total Capitaux Propres
Solde au 31-12-2013	75 000 000	4 214 142	3 975 000	1 000 000	36 503 930	1 360 775	- 223 825	4 185 818	7 673 726	133 689 567
Affectation du résultat 2013		592 977	1 000 000	500 000		300 000		5 280 749	- 7 673 726	-
Distribution des dividendes								- 5 250 000		- 5 250 000
Correction rachat actions propres										-
Rachat actions propres								17 302		17 302
Mouvements Fonds Social						- 212 756				- 212 756
Augmentation de capital										-
Résultat de l'exercice 2014									11 690 698	11 690 698
Solde au 31-12-2014	75 000 000	4 807 119	4 975 000	1 500 000	36 503 930	1 448 019	- 223 825	4 233 870	11 690 698	139 934 811
Affectation du résultat 31/12/2014	-	796 228	1 000 000	1 500 000		400 000		7 994 469	- 11 690 698	-
Distribution des dividendes 2014								- 7 500 000	-	- 7 500 000
Correction rachat actions propres										-
Rachat actions propres					448			22 383		22 830
Mouvements Fonds Social						- 245 320				- 245 320
Augmentation de capital	25 000 000				14 000 000					39 000 000
Résultat au 31/12/2015									14 443 379	14 443 379
Solde au 31/12/2015	100 000 000	5 603 348	5 975 000	3 000 000	50 504 378	1 602 699	- 223 825	4 750 721	14 443 379	185 655 700
Affectation du résultat 31/12/2015	-	959 705	1 000 000	1 030 000		400 000		11 053 674	- 14 443 379	-
Distribution des dividendes 2015								- 10 000 000	-	- 10 000 000
Correction rachat actions propres										-
Rachat actions propres								22 383		22 383
Mouvements Fonds Social						- 242 049				- 242 049
Augmentation de capital										-
Résultat au 31/12/2016									15 904 909	15 904 909
Solde au 31/12/2016	100 000 000	6 563 053	6 975 000	4 030 000	50 504 378	1 760 650	- 223 825	5 826 778	15 904 909	191 340 942

PASSIFS :

Cette rubrique totalise au 31/12/2016 un montant de 344 809 034 DT contre un montant de 307 879 933 DT au 31/12/2015 soit une augmentation de 36 929 101 DT expliquée par les notes suivantes :

NOTE II- PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES & CHARGES :

Les provisions pour autres risques et charges totalisent au 31/12/2016 un montant de 1 101 831 DT contre un montant de 1 107 557 DT au 31/12/2015 soit une variation négative de 5 726 DT.

Rubrique	31/12/2016	31/12/2015	VARIATION
Provisions pour pertes et charges	201 831	767 557	- 565 726
Provisions pour risques	700 000	200 000	500 000
Ordinaire		200 000	- 200 000
Re Takaful	700 000	-	700 000
Provisions sur augmentation légale	200 000	140 000	60 000
Totaux	1 101 831	1 107 557	- 5 726

La provision pour pertes et charges a été constituée au titre de la différence positive des écarts de conversion actif & passif comme suit :

Rubrique	Ecart de conversion Actif	Ecart de conversion Passif	Provisions pour pertes & charges
ORDINAIRE	9 713 295	9 511 464	201 831
RE TAKAFUL	48 000	297 388	-
Total	9 761 296	9 808 852	201 831

La provision pour augmentation légale de 200 000 DT a été constituée pour faire face à l'éventuelle augmentation salariale de l'année 2016 non encore ratifiée à la date de l'arrêté des présents états financiers.

La dotation de 700 00 DT ReTakaful est une provision pour toutes éventualités en prévision des nouvelles normes comptables relatives à la comptabilisation des opérations ReTakaful.

NOTE III- PROVISIONS TECHNIQUES ACCEPTATIONS :

Les provisions techniques acceptations totalisent au 31/12/2016 un montant de 209 870 637 DT contre un montant de 189 732 002 DT au 31/12/2015 soit une variation de 20 138 634 DT.

Le détail de ces provisions se présente comme suit :

Rubrique	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Provisions pour primes non acquises	64 212 123	57 722 399	6 489 724
Provisions pour sinistres	140 690 161	126 831 400	13 858 761
Autres provisions techniques	4 968 353	5 178 204	- 209 851
Totaux	209 870 637	189 732 002	20 138 634

Note III-1 Provisions pour Primes Non Acquises :

Les provisions pour primes non acquises se présentent comme suit :

Désignation	Au 31/12/2016
Incendie	11 523 733
Accident et risques divers	2 157 089
Risques techniques	32 977 287
Transport	3 339 768
Aviation	8 752 219
Vie	2 790 170
Sous total ORDINAIRE	61 540 268
Incendie	1 246 017
Accident et risques divers	216 072
Risques techniques	681 567
Transport	283 693
Aviation	-
Vie	244 504
Sous total RE TAKAFUL	2 671 855
TOTAL	64 212 123

Note III-2 Provisions pour Sinistres :

Le détail des provisions pour sinistres par branche au 31/12/2016 se présente ainsi :

Désignation	Au 31/12/2016
Incendie	45 544 098
Accident et risques divers	28 919 795
Risques techniques	19 223 811
Transport	20 320 100
Aviation	18 545 655
Vie	3 006 163
Sous total ORDINAIRE	135 559 624
Incendie	1 341 560
Accident et risques divers	2 258 044
Risques techniques	441 985
Transport	807 506
Aviation	-
Vie	281 440
Sous total RE TAKAFUL	5 130 537
TOTAL	140 690 161

Note III-3 Autres Provisions Techniques : (voir actif note III-2-1)

Ces provisions correspondent au risque d'exigibilité sur les titres de capital détaillé dans la note III-2-1 « ACTIONS & AUTRES TITRES A REVENUS VARIABLES » présentée parmi les notes des postes d'actif.

NOTE IV- DETTES POUR DEPOTS EN ESPECES RECUS DES RETRO-CESSIONNAIRES :

Cette rubrique totalise au 31/12/2016 un montant de 53 199 357 DT contre 47 561 654 DT en 2015 et se détaille comme suit :

ORDINAIRE :	
SOLDE DEBITEUR :	44 655 903
- DEPOT PRIMES LIBERES	14 606 295
- DEPOT SINISTRES LIBERES	30 049 608
SOLDE CREDITEUR :	96 665 683
- SOLDE D'OUVERTURE	47 105 872
- DEPOT PRIMES CONSTITUES	15 975 493
- DEPOT SINISTRES CONSTITUES	33 584 318
Solde au 31/12/2016	52 009 780

RE TAKAFUL :	
SOLDE DEBITEUR :	912 441
- DEPOT PRIMES LIBERES	202 928
- DEPOT SINISTRES LIBERES	709 513
SOLDE CREDITEUR :	2 102 017
- SOLDE D'OUVERTURE	972 757
- DEPOT PRIMES CONSTITUES	325 688
- DEPOT SINISTRES CONSTITUES	803 572
Solde au 31/12/2016	1 189 576

NOTE V- AUTRES DETTES :

Les autres dettes totalisent au 31/12/2016 un montant de 55 423 051 DT contre un montant de 49 359 785 DT au 31/12/2015 soit une diminution de 6 063 266 DT.

Les autres dettes sont détaillées comme suit :

RUBRIQUES		31/12/2016	31/12/2015	Variation
Dettes nées des opérations d'acceptation				
Dettes sur les cédantes		13 199 918	9 787 805	3 412 113
Avances sur acceptations (soldes créditeurs)		3 889 346	3 211 755	677 591
Sous total 1	V-1	17 089 263	12 999 560	4 089 703
Dettes nées des opérations de rétrocession				
Dettes sur les rétrocessionnaires		25 953 371	28 049 268	- 2 095 897
Avances sur rétrocessions (soldes débiteurs)				-
Avances sur rétrocessions (soldes créditeurs)		3 995 124	3 098 940	896 184
Sous total 2	V-2	29 948 495	31 148 208	- 1 199 713
Dettes diverses				
Personnel		662 200	489 323	172 877
Etat, organismes de sécurité sociales & collectivités Publiques		3 035 049	567 843	2 467 206
Créditeurs divers		1 924 733	2 105 151	- 180 418
FGIC créditeurs		4 844	4 844	-
FPC		2 758 466	2 044 856	713 610
Sous total 3	V-3	8 385 292	5 212 017	3 173 275
TOTAL		55 423 051	49 359 785	6 063 266

V-1 Dettes nées des opérations d'acceptations :

ORDINAIRE				
Désignation	Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Dettes sur les cédantes	12 670 598			12 670 598
Tunisiennes	773 577			773 577
Etrangères	11 897 021			11 897 021
Avances sur acceptations (soldes créditeurs)	3 660 348			3 660 348
Tunisiennes	3 944 911			
Etrangères	-284 563			- 284 563
TOTAL	16 330 946	-	-	16 330 946

RE TAKAFUL				
Désignation	Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Dettes sur les cédantes	529 320			529 320
Tunisiennes	348 178			348 178
Etrangères	181 142			181 142
Avances sur acceptations (soldes créditeurs)	228 998			228 998
Tunisiennes	13 170			
Etrangères	215 828			215 828
TOTAL	758 318	-	-	758 318

V-2 Dettes nées des opérations de rétrocession :

ORDINAIRE				
Désignation	Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Dettes sur les rétrocessionnaires	23 689 416			23 689 416
Tunisiennes	5 780 963			5 780 963
Etrangères	17 908 453			17 908 453
Avances sur rétrocessions (soldes créditeurs)	3 995 124			3 995 124
Tunisiennes	134 423			134 423
Etrangères	3 860 702			3 860 702
TOTAL	27 684 540	-	-	27 684 540

RE TAKAFUL				
Désignation	Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Dettes sur les rétrocessionnaires	2 263 955			2 263 955
Tunisiennes				-
Etrangères	2 263 955			2 263 955
TOTAL	2 263 955	-	-	2 263 955

V-3 Dettes diverses :

ORDINAIRE				
Désignation	Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Personnel	662 200			662 200
Avance sur salaire	60 434			60 434
Amicale du personnel	11 713			11 713
Personnel (Remb. Ass. Groupe)	-			-
Rémunération personnel	122 792			122 792
Dettes provisionnées pour congés payés	467 260			467 260
Etat, impôt et taxe organismes de sécurité sociale & collectivité publiques	2 336 142			2 336 142
Etat retenue à la source : IS	501 593			501 593
Etat retenue à la source : Intérêts sur rétro	153 226			153 226
Etat retenue sur les revenus	208 905			208 905
Contribution budget de l'etat	1 398 100			1 398 100
Etat retenue à la source des tiers	4 413			4 413
T.V.A COLLECTIVE	50 777			50 777
REPORT TFP	19 129			19 129
Créditeurs divers ORDINAIRE	1 924 733			1 924 733
Dividendes	1 543 094			1 543 094
Dividendes C.I	3			3
Tantièmes	73 544			73 544
Retenue CNSS	36 205			36 205
Retenue CAVIS	13 370			13 370
Retenue assurance groupe	9 319			9 319
Retenue CNRPS	487			487
Autres comptes créditeurs	248 692			248 692
SICAR INVEST	19			19
FGIC	4 844			4 844
FPC	2 758 466			2 758 466
				-
RE TAKAFUL				-
Etat, impôt et taxe organismes de sécurité sociale & collectivité publiques	698 907			698 907
Etat retenue à la source : Impôts sur sociétés	533 653			533 653
Contribution budget de l'etat	165 253			165 253
Créditeurs divers RE TAKAFUL	-			-
TOTAL	8 385 292	-	-	8 385 292

NOTE VI- AUTRES PASSIFS :

Les autres passifs totalisent au 31/12/2016 un montant de 25 214 158 DT contre un montant de 20 118 935 DT au 31/12/2015 soit une augmentation de 5 095 223 DT détaillés comme suit :

Rubrique	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Comptes de régularisation passif	15 405 306	13 625 004	1 780 302
Ecart de conversion	9 808 852	6 493 931	3 314 921
Totaux	25 214 158	20 118 935	5 095 223

Note VI-1 Comptes de régularisation passif :

Les comptes de régularisations présentent un total au 31/12/2016 un montant de 15 405 306 DT détaillé comme suit

ORDINAIRE	31/12/2016
Report de commissions reçues des réassureurs	9 893 582
Estimation d'éléments techniques	1 842 246
Autres comptes de régularisation passif	1 712 844
Sous total ORDINAIRE	13 448 672
RE TAKAFUL	
Report de commissions reçues des réassureurs	179 179
Estimation d'éléments techniques	78 636
Autres comptes de régularisation passif	1 698 819
Sous total RE TAKAFUL	1 956 634
TOTAL	15 405 306

Note VI-2 Ecart de conversion

Le détail de ces écarts se présente comme suit :

- Activité ORDINAIRE :

Désignation	2016	2015	Ecart
Avances acceptation	1 114 713	869 565	245 147
Avances rétrocession	826 865	433 280	393 585
Soldes à reporter acceptation	6 884 154	4 618 435	2 265 719
Soldes à reporter rétrocession	664 647	447 134	217 513
Dépôts espèces	21 086	16 143	4 943
TOTAL	9 511 464	6 384 557	3 126 907

- Activité RE TAKAFUL :

Désignation	2016	2015	Ecart
Avances acceptation	81 633	25 998	55 635
Avances rétrocession	-	-	-
Soldes à reporter acceptation	215 755	83 376	132 379
Soldes à reporter rétrocession	-	-	-
Dépôts espèces	-	-	-
TOTAL	297 388	109 374	188 014

Le total des capitaux propres & des passifs s'élève au bilan du 31/12/2016 à 536 149 976 dinars contre 493 535 633 dinars au 31/12/2015 soit une augmentation de 42 614 343 DT (8,63%).

Composition des passifs en monnaie étrangères

Passif:	devise:	montant:	contre-valeur:
PA3 PROVISIONS TECHNIQUES ACC			209 870 637
PA310 PNA			64 212 123
	100KURUS	555 188	363 414
	ARIARY	23 880 503	16 597
	BIRR ETH	1 465 010	150 672
	CED GANA	290	0
	DIN ALGE	3 492 935	72 478
	DIN BAHR	31 727	19 342
	DIN JORD	1 179 721	385 097
	DIN KOWE	127 196	95 550
	DIN LIBY	4 528 784	722 160
	DIN TUN	56 791 685	56 791 685
	DIR EAU	403 308	252 407
	DIR MARO	235 786	53 512
	DM RFA	10	12
	DOL AUST	15	25
	DOL USA	1 162 368	2 718 663
	DONG VIE	147 040	15
	EURO	20 357	49 469
	FR BURUN	4 889 991	6 709
	FR CFA	65 877 834	244 868
	FR FRANC	9 650	3 373
	FR GUINE	12 169 375	2 981
	FR SUISS	0	0
	KW MALAW	7 079 816	22 747
	KW ZAMBI	1 917	0
	KW*1000	23 387	5 457
	LIRE ITL	76	10
	LIV EGYPT	19 641 792	512 207
	LIV LIBN	10	0
	LIV SOUD	630 641	225 384
	LIV STER	95 381	270 988
	LIV SYRI	7 739 030	84 023
	MET MOZA	11 146	0
	NAIR NIG	96 004 352	72 714
	OUG MAUR	9 455 355	60 807
	PESO PHI	621	29
	PUL BOTS	4 837	1 045
	R IRAN	59 139	5 090
	RAN SAFR	5 950	1 002
	REAL BRE	5	4
	RIE IRAN	55 921 526	4 809
	RIE OMA	387 754	233 227
	RIN MALS	11 289	5 832
	RIY A_S	4 070	2 494
	RIY QUAT	302 927	191 223
	RIY YEME	3 292 988	34 781
	ROUP NEP	1 581 102	33 717
	ROUP PAK	416 533	9 210
	SCH KENY	2 999 161	67 784
	SCH OUGA	8 050 162	5 152
	SCH TANZ	84 182 302	89 149
	TAK BENG	12	0
	WON CORS	168 991 768	324 126
	YEN JAP	3 743	74
	YUA CHIN	32	11
PA331 SAP			140 690 161
	100KURUS	256 831	168 116
	ARIARY	308 696 180	214 544
	BIRR ETH	1 381 712	142 105
	COUR DAN	72 552	23 655
	DIN ALGE	71 859 186	1 491 078
	DIN BAHR	96 747	58 982
	DIN JORD	3 375 518	1 101 873
	DIN KOWE	537 618	403 858
	DIN LIBY	36 835 063	5 873 719
	DIN TUN	78 266 041	78 266 041
	DIR EAU	3 114 792	1 949 362
	DIR MARO	2 162 482	490 775
	DM RFA	41 504	51 496
	DOL AUST	2 443	4 059
	DOL CANA	320	547
	DOL HONK	1 125	336
	DOL JAMA	653	12
	DOL SING	45	72
	DOL USA	12 316 362	28 806 738
	EURO	1 717 968	4 174 834
	ECEA/100	220 257	81 878
	FLOR HOL	1 897	2 089
	FR BELGE	213 795	12 861
	FR BURUN	16 929 779	23 228
	FR CFA	1 241 563 436	4 614 891
	FR CFP	41 298	981

	PKR	528 037	11 675
	PTE	222 329	2 691
	QAR	1 625 279	1 025 958
	SAR	542 220	332 300
	SDD	- 3 835 750	- 13 709
	SDG	- 6 283	- 2 246
	SDP	104 970 270	3 747
	SFR	6 618	1 115
	SGD	62 907	100 665
	SUR	444	0
	SYP	75 178 827	816 217
	THB	- 3 875	- 251
	TND	1 449 247	1 449 247
	TRL	373 768	0
	TRY	1 277 137	835 986
	TWD	4 879	350
	USD	1 518 760	3 552 227
	VEB	- 14 012	- 3
	XAF	142 990 400	531 495
	YER	304 200	3 213
	ZBK	376	9
	ZMK	125 719 661	29 293
	ZMW	183 006	42 699
	ZWD	15 901 457	-
AVANCES SUR ACC		-	3 889 346
	EUR	14 721	35 772
	FRF	- 48 345	- 16 901
	GBP	10 788	30 649
	TND	3 768 384	3 768 384
	USD	30 544	71 440
PA622 DETTES NEES DES OPERATIONS DE RETROCESSION		-	29 948 495
COMPTES COURANTS RETRO		-	25 953 371
	BEL	- 75	- 4
	DZD	30 070	624
	EUR	877 445	2 132 280
	FRF	35 042	12 250
	GBP	- 21 168	- 60 140
	LYD	30 322	4 835
	MAD	-	-
	TND	15 909 819	15 909 819
	USD	3 400 619	7 953 708
	XAF	-	-
		-	-
AVANCES SUR RETRO		-	3 995 124
	EUR	202 758	492 721
	GBP	36 412	103 449
	TND	920 093	920 093
	USD	1 059 841	2 478 861

ANALYSE DE L'ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE.

NOTE I – PRIMES ACQUISES :

Les primes acquises nettes ont évolués de 13,45% passant de 56 851 061 DT à 64 498 595 DT.

Note I-1 Primes :

Les primes acceptées ont atteint 113 434 420 DT contre 100 585 605 DT au 31/12/2015, soit une augmentation de 12,8%. La répartition par marché se présente comme suit :

	31/12/2016	Struct	31/12/2015	Struct	Evolution
ORDINAIRE					
Tunisie	61 614 391	59%	59 009 088	63%	4,4%
Maghreb	5 254 186	5%	4 718 410	5%	11,4%
Pays arabes	19 215 153	18%	14 459 616	15%	32,9%
Afrique	11 462 826	11%	9 144 153	10%	25,4%
Europe	97 410	0%	161 110	0%	-39,5%
Asie & reste du monde	6 754 028	6%	6 517 943	7%	3,6%
TOTAL ORDINAIRE	104 397 996	100%	94 010 322	100%	11,0%
RE TAKAFUL					
Tunisie	2 391 320	26%	2 064 153	31%	15,8%
Maghreb	715 675	8%	469 046	7%	52,6%
Pays arabes	5 635 988	62%	3 818 918	58%	47,6%
Afrique	251 749	3%	159 642	2%	57,7%
Europe		0%	-	0%	0,0%
Asie & reste du monde	41 691	0%	63 522	1%	0,0%
TOTAL RE TAKAFUL	9 036 424	100%	6 575 282	100%	37,4%
TOTAL GENERAL	113 434 420		100 585 605		12,8%

Les primes rétrocédées sont de 44 763 906 dinars contre un montant de 43 360 278 dinars au 31/12/2015, soit une augmentation de 1 403 628 DT. La répartition par branches se présente comme suit :

	31/12/2016	Struct	31/12/2015	Struct	Evolution
INCENDIE	17 636 732	39%	16 339 250	38%	8%
ARD	1 130 830	3%	1 612 380	4%	-30%
RISQUES TECHNIQUES	11 809 123	26%	9 915 214	23%	19%
TRANSPORTS	4 498 303	10%	3 994 500	9%	13%
AVIATION	9 686 029	22%	11 486 106	26%	-16%
VIE	2 889	0%	12 826	0%	-77%
TOTAL	44 763 906	100%	43 360 278	100%	3%

Le montant des primes nettes sont de 68 670 514 dinars contre 57 225 327 dinars en 2016 soit une augmentation de 20%.

Note I-2 Variation de la Provision pour Primes Non Acquises :

La variation de la provision pour Primes Non Acquises nette est de -4 171 920 dinars contre -374 266 DT en 2015. Cette variation s'explique par ce qui suit :

	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015	Variation
Provision pour primes non acquises acceptation			
ordinaire	-5 748 934	1 108 252	-6 857 186
Re-Takaful	-740 790	-504 341	-236 449
Total	-6 489 725	603 911	-7 093 636
Part des réassureurs dans les provision pour primes non acquises			
ordinaire	-2 201 569	1 126 021	-3 327 590
Re-Takaful	-116 235	-147 844	31 608
Total	-2 317 805	978 177	-3 295 982
Provision pour primes non acquises nettes			
ordinaire	-3 547 365	-17 769	-3 529 596
Re-Takaful	-624 555	-356 497	-268 058
Total	-4 171 920	-374 266	-3 797 654

NOTE II – PRODUITS DE PLACEMENT ALLOUES TRANSFERE DE L'ETAT DE RESULTAT :

Les produits de placement alloués totalisent un montant total de 1 812 404 DT au 31/12/2016 contre un montant de 1 886 000 DT au 31/12/2015 soit une variation négative de 73 596 DT.

Ce montant est réparti entre ORDINAIRE et RE TAKAFUL comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	VARIATION
PRODUITS DE PLACEMENT ALLOUES TRANSFERE DE L'ETAT DE RESULTAT	1 812 404	1 886 000	- 73 596
ORDINAIRE	1 780 297	1 869 907	- 89 610
RE TAKAFUL	32 107	16 093	16 014

NOTE III – CHARGES DE SINISTRES :

Les charges de sinistres ont augmentées de 5 086 667 DT passant de 28 454 437 DT à 33 541 104 DT.

Note III-1 Sinistres payés :

Les sinistres payés des acceptations ont passé de 44 708 117 DT en 2015 à 41 962 580 DT au 31/12/2016 d'où une diminution de 2 745 537 DT soit 6.14%.

Les sinistres payés à la charge des rétrocessionnaires ont passé de 25 066 670 DT à 15 573 534 DT en 2016 d'où une diminution de 9 493 135 DT soit 37.87%.

Les sinistres payés nets sont passés de 19 641 447 dinars à 26 389 045 DT en 2016 d'où une augmentation de 6 747 599 DT soit 34.35%.

Note III-2 Variation de la Provision pour Sinistres A Payer :

La variation de la provision pour sinistres nette est de 7 152 059 DT à fin 2016 contre 8 812 990 DT en 2015 soit une diminution de 1 660 931 DT soit 18,85% qui s'explique par ce qui suit :

- Variation de la Provision pour Sinistres à Payer à l'acceptation au 31/12/2016 de 13 858 761 dinars contre 6 279 314 dinars au 31/12/2015.

- variation des parts des rétrocessionnaires dans les provisions pour sinistres à payer de 6 706 702 dinars contre -2 533 676 dinars au 31/12/2015.

Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer 2016 :

ANNEE D'INVENTAIRE	2011 et antérieur	2012	2013	2014	2015	2016
Règlements cumulés	9 271 764	2 143 375	5 109 739	6 699 914	10 989 887	7 747 898
Provisions pour sinistres	- 7 047 313	2 473 277	- 1 973 213	- 1 360 373	- 3 788 061	25 554 444
Total des Charges des Sinistres	2 224 451	4 616 652	3 136 526	5 339 541	7 201 826	33 302 342
Primes acquises	3 210 599	1 763 771	3 510 441	3 742 245	34 839 281	59 878 356
% Sinistres/Primes Acquises	69%	262%	89%	143%	21%	56%

Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer 2015 :

ANNEE D'INVENTAIRE	2010 et antérieur	2011	2012	2013	2014	2015
Règlements cumulés	2 584 629	1 118 269	3 500 474	23 416 817	12 802 733	1 285 193
Provisions pour sinistres	- 1 292 187	27 480	- 2 520 735	- 1 560 421	- 15 037 333	26 662 509
Total des Charges des Sinistres	1 292 442	1 145 748	979 739	21 856 396	- 2 234 599	27 947 702
Primes acquises	3 085 579	1 284 227	3 130 996	4 652 477	37 976 406	51 059 829
% Sinistres/Primes Acquises	42%	89%	31%	470%	-6%	55%

Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer 2014 :

ANNEE D'INVENTAIRE	2009 et antérieur	2010	2011	2012	2013	2014
Règlements cumulés	6 155 992	468 455	7 400 904	5 522 504	12 209 373	6 080 714
Provisions pour sinistres	31 759 996	10 962 065	15 496 683	14 256 988	17 098 098	30 978 253
Total des Charges des Sinistres	- 806 507	1 467 780	841 694	5 251 074	7 773 761	37 058 967
Primes acquises	2 265 431	935 777	3 013 561	4 675 656	32 190 983	50 856 640
% Sinistres/Primes Acquises	-36%	157%	28%	112%	24%	73%

NOTE IV – FRAIS D'EXPLOITATION :

Note IV-1 Frais d'acquisition :

Les frais d'acquisition composées des commissions, courtages & participations bénéficiaires ont atteint au 31/12/2016, 27 424 838 DT contre 24 876 993 DT en 2015 d'où une augmentation de 2 547 845 DT soit 10,24%.

Note IV-3 Frais d'administration :

Le total des charges par nature soit 8 834 094 dinars se répartit comme suit :

Frais d'administration Ordinaire	7 952 418
Frais d'administration Re Takaful	47 751
TOTAL FRAIS D'ADMINISTRATION	8 000 168
Autres charges non techniques (*)	833 926
TOTAL	8 834 094

(*) Ce montant figure parmi les autres charges non techniques (poste CHNT3)

Les charges par nature se détaillent au 31/12/2016 comme suit :

- Charges de personnel : 5 229 062 DT
- Autres charges : 3 605 031 DT
- TOTAL : 8 834 094 DT

Les charges d'exploitation affectées à l'activité technique totalisent 8 834 094 dinars en 2016 contre un montant de 8 105 930 dinars en 2015 soit une augmentation de 728 164 dinars. Les charges affectées se détaillent comme suit :

AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES

AU 31/12/2016

	AU 31/12/2016
CHARGES DE PERSONNEL	5 229 062
Salaires + congés payés	3 923 928
Charges sociales	1 216 951
Autres (Avantage en nature, Formations & Sém.)	88 184
AUTRES CHARGES	3 605 031
Locations & autres	530 926
Entretien, réparations & autres	174 235
Assurances	102 724
Documentation	13 625
Eau gaz & électricité	88 386
Carburants	87 319
Fournitures de bureaux	47 089
Intérimaires	20 218
Honoraires	319 727
Honoraires Re-Takaful	17 104
Frais sur titres	156 958
Annonces, Insertions, Cadeaux & Publicité	336 268
Cotisations, dons & subventions accordées	516 398
Transports & déplacements - déménagements	88 425
Missions et réceptions	315 191
Autres frais de PTT	2 587
Télex tél téléfax & internet	55 413
Services bancaires & assimilés	61 592
Jeton de présence	112 500
Moudharba	30 647
Impôts et taxes directs	203 033
Dotation aux amortissements	445 776
Variation des frais généraux reportés	-121 109
TOTAL GENERAL A AFFECTER	8 834 094
ORDINAIRE	7 952 418
INCENDIE	2 995 369
ARD	858 882
RISQUE TECHNIQUE	1 698 653
TRANSPORT	946 816
AVIATION	1 038 142
VIE	414 556
RE TAKAFUL	47 751
INCENDIE	18 420
ARD	7 916
RISQUE TECHNIQUE	6 652
TRANSPORT	8 545
AVIATION	-
VIE	6 217
TOTAL CHARGES AFFECTES	8 000 168
AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES	833 926

REPARTITION ANALYTIQUE DES CHARGES PAR DESTINATION

31/12/2016

	UO		GENERALE		GRH		DSI		DFC		AUD		MRI		CRR		COG		MAR		FAC		GES		RETRO		REC		ACE		ACT		WTA		FPC		TOTAL	
	N	Q	Q	M	Q	M	Q	M	Q	M	Q	M	Q	M	Q	M	Q	M	Q	M	Q	M	Q	M	Q	M	Q	M	Q	M	Q	M	Q	M	Q	M		
Frais de personnel	5 140 879	direct	78,3		5	412 268	9	500 377	7	446 852	2	152 834	3	195 091	1	81 222	3	187 194	1	69 951	11	636 319	5	331 651	6	436 607	5	313 426	5,0	401 918	3	222 427	0,3	24 115	5	313 385	78	5 140 879
Autres charges	3 320 798	effectif	78,3		5	212 056	9	381 701	7	296 878	2	84 822	3	127 234	1	42 411	3	127 234	1	42 411	11	466 523	5	212 056	6	254 467	5	212 056	5,0	212 056	3	127 234	0,3	12 723	5	212 056	78	3 320 798
Amortissement	445 776	effectif	78,3		5	28 466	9	51 239	7	39 852	2	11 386	3	17 080	1	5 693	3	17 080	1	5 693	11	62 625	5	28 466	6	34 159	5	28 466	5,0	28 466	3	17 080	0,3	1 708	5	28 466	78	445 776
	8 907 452		78,3		5	652 790	9	933 317	7	783 583	2	249 042	3	339 405	1	129 326	3	331 508	1	118 055	11	1 165 467	5	572 173	6	725 234	5	553 948	5,0	642 440	3	366 740	0,3	38 546	5	553 907	78	8 907 452
GENERALE	652 790	effectif	73		5	652 790	9	80 152	7	62 340	2	17 811	3	26 717	1	8 906	3	26 717	1	8 906	11	97 963	5	44 529	6	53 434	5	44 529	5,0	44 529	3	26 717	0,3	2 672	5	44 529	78	652 790
GRH	1 013 468	effectif	64					1 013 468	7	110 331	2	31 523	3	47 285	1	15 762	3	47 285	1	15 762	11	173 377	5	78 808	6	94 569	5	78 808	5,0	78 808	3	47 285	0,3	4 728	5	78 808	64	1 013 468
DSI	956 254	effectif	57					956 254	7	116 820	2	33 377	3	50 066	1	16 689	3	50 066	1	16 689	11	183 574	5	83 443	6	100 131	5	83 443	5,0	83 443	3	50 066	0,3	5 007	5	83 443	57	956 254
DFC	1 041 462	effectif	45						1 041 462	2	45 981	3	88 971	1	22 990	3	68 971	1	22 990	11	252 894	5	114 952	6	137 942	5	114 952	5,0	114 952	3	68 971	0,3	8 897		760 687	45	1 041 462	
AUD	377 735	effectif	43							377 735	3	26 171	1	8 724	3	26 171	1	8 724	11	95 960	5	43 618	6	52 342	5	43 618	5,0	43 618	3	26 171	0,3	2 617			43	377 735		
MRI	558 614	effectif	40										558 614	1	13 861	3	41 584	1	13 861	11	152 475	5	69 307	6	83 168	5	69 307	5,0	69 307	3	41 584	0,3	4 158		40	558 614		
CRR	216 257	effectif	39												216 257	3	16 508	1	5 503	11	60 530	5	27 514	6	33 016	5	27 514	5,0	27 514	3	16 508	0,3	1 651		39	216 257		
COG	608 809	effectif	36													608 809	1	16 772	11	184 488	5	83 858	6	100 630	5	83 858	5,0	83 858	3	50 315	0,3	5 031		36	608 809			
MAR	227 261	effectif	35																	227 261	11	70 818	5	32 190	6	38 628	5	32 190	5,0	32 190	3	19 314	0,3	1 931		35	227 261	
																					2 437 546		1 190 391		1 419 095		1 132 166		1 220 658		713 671		73 239			8 907 452		

	Quantité																																					
FAC	2 437 546																																					
GES	1 150 391																																					
REC	814 294	compte			23 829																																	
ACE	1 220 658																																					
ACT	713 671																																					
TOTAL ACC	6 336 560																																					
TOTAL RETRO	1 736 967	compte			9 302																																	
TOTAL NON TAKAFUL	8 073 526																																					
WTA	73 239,465																																					
Charges non tech	760 686,574																																					
	8 907 452																																					

REPARTITION DES CHARGES D'ADMINISTRATION SUR LES BRANCHES

31/12/2016

N.TKF

	Charges	Quantité	Incendie		ARD		Risques Techniques		Transport		Aviation		Vie		TOTAL		Différence		
			Quantité	Montant	Quantité	Montant	Quantité	Montant	Quantité	Montant	Quantité	Montant	Quantité	Montant	Quantité	Montant	Quantité	Montant	
Acceptations	6 250 857		103 488	38 544	2 328 125	13 467	813 430	20 943	1 264 994	12 867	777 189	10 805	652 641	6 862	414 477	103 488	6 250 857	-	-
Retrocession	1 701 561		42 753	16 765	667 244	1 142	45 451	10 896	433 659	4 262	169 627	9 686	385 501	2	80	42 753	1 701 561	-	-
Total	7 952 418				2 995 369		858 882	1 698 653	1 748 621	946 816		1 038 142		414 556		7 952 418		-	-

REPARTITION FG RE TAKAFUL PAR BRANCHES AU 31/12/2016

	INC	ACC	CREDITS	AUTO	AGR	TTB	ENG	RC DEC	CORPS	FAC	ENERGIE	AVIATION	VIE	TOTAL
CA	3 465 892	627 770	21 722	764 772	29 592	54 120	1 258 874	-	337 612	1 214 202	65 300	-	1 176 568	9 036 424
TUNIS RE	6 598	1 188	41	1 448	56	102	2 383	-	639	2 298	124	-	2 227	17 104
MOUDHARBA	11 822	2 129	74	2 594	100	184	4 269	-	1 145	4 118	221	-	3 990	30 647
FG	18 420,254	3 317,281	114,785	4 041,232	156,372	285,981	6 652,178	-	1 784,020	6 416,124	345,058	-	6 217,253	47 750,538

REPARTITION PAR SOUS CATEGORIE

	Acceptation		Retrocession		Total
	CA	Charges	CA	Charges	
ARD	13 467,000	813 430	1 142	45 451	858 882
Acc	5 418	327 257	288	11 462	338 719
Crédit	1 299	78 462		0	78 462
Auto	5 544	334 867	224	8 915	343 782
Agricole	1 049	63 361	630	25 074	88 435
Ttes Bra	157	9 483	0	0	9 483
RT	20 943,000	1 264 994	10 896	433 659	1 698 653
Eng	14 275	862 235	4 770	189 845	1 052 080
RCL	6 668	402 759	6 126	243 814	646 572
TRANSPORT	12 867,000	777 189	4 262	169 627	946 816
Corps	4 415	266 674	2 621	104 315	370 989
Faculté	6 525	394 121	1 205	47 959	442 080
Energie	1 927	116 394	436	17 353	133 747

* Les frais de personnel pour un montant de 5 140 879 sont minorés de 88 184 qui représente les avantages en nature.

** Les autres charges de 3 605 031 qui ont été affectées ci-dessus, sont majorées de 121 109 qui représente les frais généraux reportés.

Note IV-4 Commissions reçues des rétrocessionnaires :

Les commissions reçues des rétrocessionnaires totalisent au 31/12/2016 un montant de 8 965 273 DT contre un montant de 8 583 999 DT en 2015 soit une variation de 381 273 DT (4.44%).

Le résultat technique s'élève à 6 310 162 DT au 31/12/2016 contre 6 534 569 DT au 31/12/2015 dégageant une diminution de 224 407 DT et représentant 6,31% du capital social de Tunis Re.

RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE :

Etant donné que l'activité vie n'est pas significative au sein de la société TUNIS Ré et conformément au paragraphe 89 de la NCT 26, un seul tableau englobe l'état de résultat technique par catégorie d'assurance.

Tunis-Re

RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE GLOBAL
31/12/2016

	NON MARINES				MARINES			NON VIE	VIE	GLOBALE
	INCENDIE	ARD	RISQUE TECH.	TOTAL	TRANSPORT	AVIATION	TOTAL			
PRIMES ACQUISES	39 442 993,489	14 849 335	18 689 100	72 981 428	14 224 054	12 153 618,083	26 377 672,149	99 359 100,037	7 585 595,629	106 944 695,666
Primes émises	42 083 470,534	15 110 012	22 771 178	79 964 661	14 977 128	10 262 611,102	25 239 739,598	105 204 400,810	8 230 018,993	113 434 419,803
Variation des primes non acquises	- 2 640 477,045	- 260 678	- 4 082 078	- 6 983 233	- 753 074	1 891 007	1 137 933	- 5 845 301	- 644 423	- 6 489 724
CHARGES DE PRESTATIONS	20 011 432,445	10 459 107	8 973 612	39 444 151	7 062 601	5 984 276	13 046 877	52 491 028	3 330 313	55 821 341
Prestations & frais payés	18 608 006,486	6 337 989	6 682 566	31 628 561	6 831 217	940 011	7 771 228	39 399 790	2 562 790	41 962 580
Charges des provisions pour prestations diverses	1 403 425,959	4 121 118	2 291 046	7 815 590	231 384	5 044 264	5 275 648	13 091 238	767 523	13 858 761
			-							
Solde de souscription	19 431 561,044	4 390 228	9 715 488	33 537 277	7 161 453	6 169 342	13 330 795	46 868 072	4 255 283	51 123 355
FRAIS D'ACQUISITION	12 005 898,566	3 016 906	5 289 939	20 312 744	4 013 601	137 802	4 151 402	24 464 146	2 960 691	27 424 838
AUTRES CHARGES DE GESTION NETTES	3 013 789,157	866 797	1 705 305	5 585 891	955 361	1 038 142	1 993 503	7 579 395	420 774	8 000 168
Charges d'acquisition & de gestion nettes	15 019 687,723	3 883 704	6 995 244	25 898 635	4 968 962	1 175 944	6 144 905	32 043 541	3 381 465	35 425 006
PRODUITS NETS DE PLACEMENTS	493 340,526	501 926	601 754	1 597 021	117 309	6 898	124 207	1 721 228	91 176	1 812 404
Solde financier	4 905 213,847	1 008 451	3 321 998	9 235 662	2 309 800	5 000 297	7 310 097	16 545 759	964 994	17 510 753
PART DES RETRO. DANS LES PRIMES ACQUISES	16 755 889,078	1 172 127	8 764 860	26 692 876	4 404 860	11 337 871	15 742 731	42 435 607	10 494	42 446 101
PART DES RETRO. DANS LES PRESTATIONS PAYEES	7 002 953,438	787 285	1 978 134	9 768 372	5 347 905	457 258	5 805 163	15 573 534	-	15 573 534
PART DES RETRO. DANS LES CHARGES DE PROV. POUR PREST.	1 247 656,849	271 420	2 656 461	4 175 538	2 124 507	4 655 671	2 531 164	6 706 702	-	6 706 702
PART DES RETRO. DANS LA PARTICIPATION AUX RESULTAT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
COMMISSIONS RECUES DES RETROCESSIONNAIRES	5 720 173,354	318 317	2 337 295	8 375 785	478 482	111 507	589 989	8 965 774	- 502	8 965 273
Solde de rétrocession	2 785 105,437	- 204 895	1 792 970	4 373 181	702 980	6 113 436	6 816 416	11 189 596	10 995	11 200 592
Résultat technique	2 120 108,410	1 213 345	1 529 028	4 862 482	1 606 820	1 113 139	493 682	5 356 163	953 999	6 310 162
Résultat technique Ordinaire	1 093 504,809	924 938	1 367 578	3 386 020	1 386 695	1 113 139	273 557	3 659 577	526 418	4 185 995
Résultat technique Re Takaful	1 026 603,601	288 408	161 450	1 476 461	220 125	-	220 125	1 696 586	427 581	2 124 167
-										
Informations complémentaires										
PROVISIONS ACCEPTATIONS										
PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES CLOTURE (31/12/16)	12 769 748,889	2 373 162	33 658 855	48 801 767	3 623 462	8 752 219	12 375 682	61 177 448	3 034 675	64 212 123
PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES OUVERTURE (31/12/15)	10 129 271,844	2 112 485	29 576 777	41 818 533	2 870 388	10 643 226	13 513 614	55 332 148	2 390 251	57 722 399
PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER A LA CLOTURE (31/12/16)	46 885 657,745	31 177 839	19 665 797	97 729 294	21 127 607	18 545 656	39 673 263	137 402 557	3 287 603	140 690 161
PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER A L'OUVERTURE (31/12/15)	45 482 231,786	27 056 721	17 374 751	89 913 705	20 896 223	13 501 391	34 397 614	124 311 319	2 520 081	126 831 400
PROVISIONS RETROCESSIONS										
PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES CLOTURE (31/12/16)	7 829 624,768	318 386	27 344 838	35 492 850	1 126 609	8 347 732	9 474 341	44 967 191	3 216	44 970 407
PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES OUVERTURE (31/12/15)	6 948 741,678	359 724	24 300 575	31 609 040	1 033 167	9 999 574	11 032 740	42 641 780	10 822	42 652 602
PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER A LA CLOTURE (31/12/16)	26 751 882,393	2 581 627	8 976 008	38 309 518	6 763 071	13 734 236	20 497 307	58 806 825	-	58 806 825
PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER A L'OUVERTURE (31/12/15)	25 504 225,544	2 310 207	6 319 547	34 133 979	8 887 579	9 078 565	17 966 143	52 100 123	-	52 100 123

ANALYSE DE L'ETAT DE RESULTAT

RESULTAT TECHNIQUE

Le résultat technique de la période arrêté au 31/12/2016 s'établit comme suit :

Rubriques	31/12/2016	31/12/2015	VARIATION
Résultat technique Non Vie	5 356 163	6 323 453	- 967 290
Résultat technique Vie	953 999	211 116	742 882
Résultat technique Global	6 310 162	6 534 569	- 224 407

NOTE I PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements totalisent au 31/12/2016 un montant de **18 880 665DT** contre un montant au 31/12/2015 de **15 064 564DT** soit une augmentation de **3 816 101 DT**. Ces revenus se détaillent comme suit :

Rubrique	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Revenus des placements	15 298 345	12 879 337	2 419 008
Reprise de correction de valeurs sur placements	2 452 196	963 446	1 488 750
profits provenant de la réalisation des placements	1 130 124	1 221 781	- 91 657
Totaux	18 880 665	15 064 564	3 816 101

La reprise de correction de valeurs sur les placements est composée de :

- Reprise sur provision : 2 437 508 DT
- Amortissement BTA : 14 688 DT

NOTE II PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES A L'ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE VIE

Les produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat vie totalisent au 31/12/2016 un montant de -91 176 DT contre un montant de -90 167 DT au 31/12/2015 soit une variation négative de 1 099 DT.

NOTE III CHARGES DES PLACEMENTS

Ces charges totalisent au 31/12/2016 un montant de 4 620 413 DT contre un montant de 3 985 681 au 31/12/2015, soit une augmentation de 634 732 DT.

Détaillée comme suit :

Rubrique	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts servis sur les dépôts reçus des rétrocessionnaires	1 062 431	960 171	102 261
Correction de valeur sur placement	1 934 323	2 096 872	- 162 548
Pertes provenant de la réalisation des placements	1 623 658	928 639	695 020
Totaux	4 620 413	3 985 681	634 732

La correction de valeur sur placement de 1 934 323 DT n'est autre que la dotation aux provisions de pour risque d'exigibilité de l'exercice :

Rubrique	MONTANT
sur portefeuille actions cotées	1 740 323
sur portefeuille participations	148 202
sur portefeuille OPCVM MIXTES	34 751
sur portefeuille OPCVM OBLIGATION	11 048
TOTAL	1 934 323

NOTE IV PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES DE L'ETAT DE RESULTAT NON VIE :

Les produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat non vie totalisent au 31/12/2016 un montant de -1 721 228 DT contre un montant de -1 795 833 DT au 31/12/2015 soit une variation de 74 605 DT.

NOTE VI AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES :

Les autres produits non techniques totalisent au 31/12/2016 un montant de 10 928 520 DT contre un montant de 11 362 901 DT au 31/12/2015 soit une variation négative de 434 381 DT.

Les autres produits non techniques sont détaillés comme suit :

ORDINAIRE	
PRODUITS NETS SUR CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	19 877
COMMISSIONS DE GESTION DES FONDS EX.16	234 198
PROFITS DE CHANGE REALISES	4 891 101
PROFITS DE CHANGE SUR COMPTES DEVICES	416 284
REPRISES SUR PROVISION POUR RISQUES & CHARGES	967 557
REPRISES SUR PROVISION CREANCES DOUTEUSES	1 519 273
REPRISE SUR PROVISION AUGMENTATION SALARIALE 2015	140 000
GAINS	71 796
Solde au 31/12/2016	8 260 085
RE TAKAFUL :	
CONTRIBUTION WAKALA 2016	1 682 937
PROFITS DE CHANGE REALISES	686 951
PROFITS DE CHANGE SUR COMPTES DEVICES	267 971
GAINS	30 577
Solde au 31/12/2016	2 668 435
Solde GLOBAL au 31/12/2016	10 928 520

NOTE VI AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES :

Les autres charges non techniques totalisent au 31/12/2016 un montant de 8 205 730 DT contre un montant de 9 521 796 DT au 31/12/2015 soit une variation négative de 1 316 066 DT.

Les autres charges non techniques sont détaillées comme suit :

ORDINAIRE	
Affectation des charges par destinations	833 926
PERTES DE CHANGES REALISEES	1 037 997
PERTES DE CHANGES SUR COMPTES DEVICES	119 926
DOTATIONS AUX RESORPTIONS DES CHARGES REPORTEES	254 517
DOTATIONS AUX PROVISIONS « CHARGE DE PERSONNEL »	200 000
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES	2 069 702
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	201 831
PERTES	51 550
Solde au 31/12/2016	4 769 449
RE TAKAFUL	
AUTRES CHARGES NON TECHNIQUE WAKALA	1 652 290
AUTRES CHARGES NON TECHNIQUE	763 600
PERTES DE CHANGES REALISEES	282 195
PERTES DE CHANGES SUR COMPTES DEVICES	34 016
PERTES	4 180
DOTATION AUX PROVISION POUR RISQUES & CHARGES	700 000
Solde au 31/12/2016	3 436 281
TOTAL AU 31/12/2016	8 205 730

VENTILATION DES CHARGES ET DES PRODUITS DES PLACEMENTS :

Annexe N°11
Ventilations des charges & des produits des placements
AU 31/12/2016
ANNEXE 11: Ventilation des charges et des produits des placements

EN DINARS				
	Revenu et frais financiers concernant les placements dans les Eses liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total	Raccordement
Revenu des placements immobiliers	-	929 805	929 805	PRNT11 + PRV21
Revenu des participations	-	433 814	433 814	PRNT11 + PRV21
Revenu des placements	-	-	-	PRN12 + PRV22
Autres revenus financiers (com.,hon.)	-	10 928 520	10 928 520	PRNT2
Total produits des placements	-	12 292 139	12 292 139	
Intérêts	-	1 062 431	1 062 431	CHNT11 + CHV9
Frais externes	-	-	-	CHNT3
autres frais	-	8 205 730	8 205 730	CHNT3
Total charges des placements	-	9 268 161	9 268 161	

NOTE VII IMPOTS SUR LE RESULTAT :

ORDINAIRE

Résultat comptable	19 977 422
Réintégrations des charges non déductibles	3 011 844
Déductions des réintégrations de l'exercice précédent	2 887 018
Déduction des produits non imposable	1 460 911
<i>Bénéfice brut fiscal</i>	<u>18 641 337</u>
<i>Bénéfice Exportation 55,72%</i>	<u>10 386 953</u>
<i>IS sur export 10%</i>	<i>1 038 695</i>
Bénéfice Tunisie 44,286%	8 254 384
<i>INVESTISSEMENTS EXONERES</i>	750 000
<i>Bénéfice après dégrevement Tunisie</i>	<u>7 504 384</u>
<i>IS Tunisie 35%</i>	<i>2 626 534</i>
Is global	<i>3 665 230</i>
CONTRIBUTION BUDGET DE L'ETAT 7,5%	<i>1 398 100</i>
RESULTAT NET	14 914 092

RE TAKAFUL

Résultat comptable	1 503 377
Réintégrations des charges non déductibles	700 000
Déductions des réintégrations de l'exercice précédent	-
Déduction des produits non imposable	-
<i>Bénéfice brut fiscal</i>	<u>2 203 377</u>
<i>Bénéfice Exportation 76,95%</i>	<u>1 695 498</u>
<i>IS sur export 10%</i>	<i>169 550</i>
<i>Bénéfice Tunisie 23,05%</i>	<u>507 878</u>
<i>IS Tunisie 35%</i>	<i>177 757</i>
Is global	<i>347 307</i>
CONTRIBUTION BUDGET DE L'ETAT 7,5%	<i>165 253</i>
Résultat net	990 817

Le résultat net de l'exercice clos au 31 décembre 2016 provenant des activités ordinaire est bénéficiaire de **17 468 263DT** contre **14 443 379DT** au 31/12/2015 soit une augmentation de **3 024 884 DT** (20,94%) et représente 17,47% du capital social de la société.

NOTE XI PERTES EXTRA-ORDINAIRES :

Ce poste enregistre un montant de 1 563 354 TND qui n'est autre que la contribution de 7,5% du résultat imposable pour alimenter le budget de l'état 2017.

L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

AU 31/12/2016

(en milliers de dinars)

NOTE X

Les flux de trésorerie affectés à l'exploitation ont atteint

le montant de		7 345 135
contre en 31/12/2015	-	32 012 299
soit une variation de		39 357 435

IIS résultent des mouvements suivants :

X-1 Encaissements des cédantes		43 985 296
contre en 31/12/2015		46 854 604
soit une variation de	-	2 869 308

X-2 Versements aux cédantes		10 056 730
contre en 31/12/2015		20 946 797
soit une variation de	-	10 890 067

X-3 Encaissements des rétrocessionnaires		1 928 227
contre en 31/12/2015		16 961 110
soit une variation de	-	15 032 884

X-4 Versements aux rétrocessionnaires		19 759 160
contre en 31/12/2015		25 557 211
soit une variation de	-	5 798 050

X-5 Encaissements en capital provenant des placements courants ont atteint		153 429 350
contre en 31/12/2015		137 915 655
soit une variation de		15 513 695

L'importance de ces encaissements provient du revolving des capitaux placés sous forme de Bons de trésor à court terme.

X-6 Des décaissements en capital provenant des placements courant		160 082 523
contre en 31/12/2015		185 454 587
soit une variation de	-	25 372 064

L'importance de ces décaissements provient du revolving des capitaux placés sous forme de Bons de trésor à court terme.

X-7 Produits financiers reçus	6 207 202
contre en 31/12/2015	8 221 425
soit une variation de	- 2 014 223

X-8 Encaissements des fournisseurs et du personnel	16 934 110
contre en 31/12/2015	18 429 053
soit une variation de	- 1 494 943

X-9 Décaissements aux fournisseurs et au personnel	22 926 033
contre en 31/12/2015	26 784 752
soit une variation de	- 3 858 719

Les décaissements au personnel sont relatifs aux prêts

Les décaissements aux fournisseurs concernent les dépenses d'exploitation.

X-10 Décaissements à l'état au titre des impôts et taxes	2 314 603
contre en 31/12/2015	2 777 302
soit une variation de	- 462 699

Les flux provenant de la Gestion des Fonds ont atteint	-
contre en 31/12/2015	1 126 500
soit une variation de	- 1 126 500

Ces décaissements sont relatifs aux retenues à la source et aux diverses taxes.

NOTE XI

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement ont atteint	3 236 957
contre en 31/12/2015	- 321 578
soit une variation de	3 558 535

qui s'explique par les mouvements suivants :

XI-1 Encaissements provenant de la cession des immobilisations corporelles	55 435
contre en 31/12/2015	3 875
soit une variation de	51 560

XI-2 Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations

corporelles		41 295
contre en 31/12/2015		313 810
soit une variation de	-	272 515

XI-3 Encaissement provenant de la cession des imm. Financières		3 004 000
contre en 31/12/2015		600 000
soit une variation de		2 404 000

XI-4 Encaissements provenant des revenus des immobilisations financières		486 408
contre en 31/12/2015		399 028
soit une variation de		87 380

XI-5 Décaissements provenant de l'acquisition des imm. Financières		236 910
contre en 31/12/2015		1 005 647
soit une variation de	-	768 737

XI-6 Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles		30 682
contre en 31/12/2015		5 024
soit une variation de		25 658

NOTE XII

Les flux provenant des activités de financement ont atteint	-	9 981 361
contre en 31/12/2015		31 032 679
soit une variation de	-	41 014 039

qui s'explique par les mouvements suivants :

XII-1 Encaissements suite à l'émission d'actions		-
contre en 31/12/2015		39 000 000
soit une variation de	-	39 000 000

XII-2 Décaissements suite à l'augmentation du capital		-
contre en 31/12/2015		477 265
soit une variation de	-	477 265

XII-3 Dividende & autres distributions		9 981 361
contre en 31/12/2015		7 490 057
soit une variation de		2 491 304

NOTE XIII

XII-1 L'incidence des variations des taux de change sur

les liquidités	530 312
contre en 31/12/2015	304 160
soit une variation de	226 152

NOTE XIV

La composition des liquidités

La trésorerie totalise à la clôture de	6 111 574
contre en 31/12/2015	4 980 530
soit une variation de	1 131 044

NOTE XV

La composition des liquidités de Tunis-Re déposées en banques est comme suit :

liquidité en dinars	1 437 662
contre en 31/12/2015	745 145
soit une variation de	692 517

liquidité en devises	4 673 912
contre en 31/12/2015	4 235 385
soit une variation de	438 527

NOTES COMPLEMENTAIRES

NOTE I- TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCES AUX ETATS FINANCIERS – VIE

	Raccordement
Primes	PRV1 1° colonne
Charges de prestations	CHV1 1° colonne
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	CHV2 1° colonne
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	CHV10 - PRV3 1° colonne
Solde de souscription	
Frais d'acquisition	CHV41 + CHV42
Autres charges de gestion nettes	CHV43 + CHV5 - PRV4
Charges d'acquisition et de gestion nettes	
Produits nets de placements	PRV2 - CHV9
Participation aux résultats et intérêts techniques	CHV3 1° colonne
Solde financier	
Primes cédés et / ou rétrocédés	PRV1 2° colonne
Part des réassurances et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	CHV1 2° colonne
Part de réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	CHV2 2° colonne
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	CHV3 2° colonne
Commission reçues des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires	CHV44 2° colonne
Solde de réassurance et / ou de rétrocession	
Résultat technique	
Informations complémentaires	
Montant des rachats	
Intérêts techniques bruts de l'exercice	
Provisions techniques brutes à la clôture	
Provisions techniques brutes à l'ouverture	
A déduire :	
Provisions devenues exigibles	

NOTE II- TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCES AUX ETATS FINANCIERS – NON VIE

	Raccordement
Primes acquises	
Primes émises	PRNV11 1° colonne
Variation des primes non acquises	PRNV12 1° colonne
Charges de prestations	
Prestations et frais payés	PRNV11 1° colonne
Charges des provisions pour prestations et diverses	CHNV12 + CHNV6 1° colonne
Solde de souscription	
Frais d'acquisition	CHNV41 + CHNV 42
Autres charges de gestion nettes	CHNV43 +CHNV5 - PRNV2
Charges d'acquisition et de gestion nettes	
Produits nets de placements	PRNT3
Participation aux résultats	CHNV3 1° colonne
Solde financier	
Part des réassurances et / ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	PRNV1 2° colonne
Part de réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	CHNV11 2° colonne
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	CHNV12 +CHNV2 + CHNV6 2° colonne
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	CHNV3 2° colonne
Commissions reçues des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires	CHNV44
Solde de réassurance et / ou de rétrocession	
Résultat technique	
Informations complémentaires	
Provisions pour primes non acquises clôture	
Provisions pour primes non acquises ouverture	
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	
Autre provisions techniques clôture	
Autre provisions techniques ouverture	
A déduire :	
Provisions devenues exigibles	

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE « Tunis Re »
RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
États financiers - exercice clos le 31 décembre 2016

Messieurs les actionnaires de Tunis Re

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers de la société Tunis Ré arrêtés au 31 décembre 2016.

I- Rapport sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers ci-joints de la société Tunis Ré comprenant le bilan, l'état de résultat technique, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie, le tableau des engagements reçus et donnés et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives pour l'exercice couvrant la période allant du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction de la compagnie est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie et à la réglementation prudentielle en vigueur applicable aux compagnies de réassurance. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, nous avons pris en compte le contrôle interne en vigueur dans la compagnie relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers de Tunis Ré arrêtés au 31 décembre 2016 sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de Tunis Ré ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

II- Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 27 avril 2017

La Générale d'Audit et Conseil
Membre de CPA International
Chiheb GHANMI
Associé

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE "TunisRe"
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE 2016

Messieurs les actionnaires,

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de **la Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re »**, et en application des dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article 200 du code des sociétés commerciales, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

A. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

Nous avons l'honneur de vous informer que votre conseil d'administration ne nous a avisés d'aucune opération conclue par la société « Tunis Re » avec l'une des personnes prévues par ces articles. Par ailleurs, nos travaux n'ont pas identifié des conventions entrant dans le champ d'application de ces articles.

B. Rémunération des dirigeants

Les obligations et engagements de la Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » envers ses dirigeants tels que visés article 200 (nouveau) II§5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

1. La rémunération du Président Directeur Général est fixée suivant le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 22/12/2009. Cette rémunération englobe (sur une base de 12 mois) :
 - a- Un salaire mensuel :
 - Salaire net mensuel de **6 000DT**
 - Cotisations sociales à la charge de l'employé **334,127 DT**
 - Une retenue sur impôt sur le revenu de **2 347,154 DT**
 - Charges sociales patronales de **672,329DT**
 - b- Prime d'intéressement au titre de l'année 2015 et servie en 2016 :
 - Prime d'intéressement nette de **21 600 DT**
 - Une retenue sur impôt sur le revenu de **9 932,844 DT**
 - c- Les avantages en nature comportent :
 - **500** litres de carburant par mois avec voiture de fonction.
 - La prise en charge des frais de téléphone pour un montant de **120 DT** par trimestre soit **283,385 DT** pour l'année 2016.
2. L'Assemblée Générale Ordinaire du 01/06/2016 a fixé les jetons de présence à un montant forfaitaire annuel net de **6 000** Dinars par administrateur et par membre du comité permanent d'audit.

Le montant net comptabilisé à ce titre s'élève respectivement à **72 000 DT** et **18 000DT**.

En dehors des conventions et opérations précitées, ainsi que celles considérées courantes et réalisées dans des conditions normales, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrants dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 27 avril 2017

La Générale d'Audit et Conseil
Membre de CPA International
Chiheb GHANMI
Associé

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV AXIS TRESORERIE

SICAV AXIS TRESORERIE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **26 mai 2017**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes AMC Ernst & Young représenté par M. Fehmi LAOURINE.

BILAN ARRETE AU 31/12/2016

(Exprimé en dinar Tunisien)

		<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
<u>ACTIF</u>			
AC1- Portefeuille-titres	4.1	20 123 709	23 975 762
Actions et valeurs assimilées		1 508 940	1 475 225
Obligations et valeurs assimilées		18 614 769	22 500 537
AC2- Placements monétaires et disponibilités		13 721 348	7 373 743
Placements monétaires	4.3	12 544 131	5 421 234
Disponibilités		1 177 217	1 952 509
AC4- Autres actifs	4.5	143	1 905
TOTAL ACTIF		33 845 200	31 351 410
<u>PASSIF</u>			
PA1- Opérateurs créditeurs	4.6	30 150	30 018
PA2- Autres créditeurs divers	4.7	29 804	28 575
TOTAL PASSIF		59 954	58 593
<u>ACTIF NET</u>			
CP1- Capital	4.8	32 534 455	30 126 324
CP2- Sommes distribuables		1 250 791	1 166 493
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		79	105
b - Sommes distribuables de l'exercice		1 250 712	1 166 388
ACTIF NET		33 785 246	31 292 817
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		33 845 200	31 351 410

ETAT DE RESULTAT
PERIODE DU 01/01/2016 AU 31/12/2016
(Exprimé en dinar Tunisien)

		Exercice clos le 31-12-2016	Exercice clos le 31-12-2015
Revenus du portefeuille-titres	4.2	1 097 079	1 296 712
Dividendes		32 894	51 825
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 064 185	1 244 887
Revenus des placements monétaires	4.4	405 595	393 912
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 502 674	1 690 624
Charges de gestion des placements	4.9	(287 384)	(321 203)
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 215 290	1 369 421
Autres charges	4.10	(63 954)	(58 667)
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 151 336	1 310 754
Régularisation du résultat d'exploitation		99 376	(144 366)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		1 250 712	1 166 388
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(99 376)	144 366
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(119 985)	19 149
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		98 203	33 771
Frais de négociation de titres		(2 532)	(3 307)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		1 127 022	1 360 367

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
PERIODE DU 01/01/2016 AU 31/12/2016
(Exprimé en dinar Tunisien)

	Exercice clos le 31-12-2016	Exercice clos le 31-12-2015
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	1 127 022	1 360 367
Résultat d'exploitation	1 151 336	1 310 754
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(119 985)	19 149
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	98 203	33 771
Frais de négociation de titres	(2 532)	(3 307)
DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	(920 597)	(993 022)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	2 286 004	(5 211 929)
a / Souscriptions	70 158 310	63 651 434
Capital	67 967 501	61 772 638
Régularisation des sommes non distribuables	(21 137)	11 324
Régularisation des sommes distribuables	2 211 946	1 867 472
b / Rachats	(67 872 306)	(68 863 363)
Capital	(65 520 392)	(66 625 439)
Régularisation des sommes non distribuables	6 473	(17 727)
Régularisation des sommes distribuables	(2 358 387)	(2 220 197)
VARIATION DE L'ACTIF NET	2 492 429	(4 844 584)
ACTIF NET		
en début de l'exercice	31 292 817	36 137 401
en fin de l'exercice	33 785 246	31 292 817
NOMBRE D' ACTIONS		
en début de l'exercice	291 241	338 222
en fin de l'exercice	314 898	291 241
VALEUR LIQUIDATIVE	107,289	107,446
TAUX DE RENDEMENT	3,57%	3,89%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETES AU 31-12-16

1-Présentation de la société

SICAV AXIS TRESORERIE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire, régie par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 13-05-2003 sous le n° 01/2003.

Le capital initial s'élève à 1 000 000 DT divisé en 10 000 actions de 100 DT chacune. SICAV AXIS TRESORERIE est une SICAV de distribution.

Le dépositaire de SICAV AXIS TRESORERIE est ARAB TUNISIAN BANK (ATB). Le gestionnaire est AXIS CAPITAL GESTION.

La date effective d'ouverture au public est le 01-09-2003.

2- Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers annuels arrêtés au 31-12-16 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- Principes comptables appliqués

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2016, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires constitués de billets de trésorerie et des autres placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté à la valeur liquidative la plus récente.

La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.3- Traitement des opérations de pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique «PR 2-Revenus des placements monétaires »

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable, La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice, le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- Notes explicatives du bilan et de l'état de résultat

4.1- Note sur le portefeuille titres

Le portefeuille-titres est composé au 31-12-2016 de titres OPCVM, d'obligations et de Bons du Trésor Assimilables. Le solde de ce poste s'élève à 20 123 709 dinars et se répartit ainsi :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-16	% de l'actif
TITRES OPCVM	53 483	1 480 576	1 508 940	4,46%(*)
FCP AXIS AAA	1 100	112 844	113 699	0,34%
FCP HELION MONEO	1 000	101 374	103 788	0,31%
FCP SALAMETT CAP	45 600	652 399	667 994	1,97%
MCP SAFE FUND	2 754	291 131	294 827	0,87%
SANADETT SICAV	3 029	322 828	328 631	0,97%

OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	179 210	18 168 750	18 614 769	55,00%
Emprunts d'Etat	7 150	6 973 315	7 121 520	21,04%
BTA_5.5_03/2019	1 000	1 021 000	1 041 653	3,08%
BTA 5.6 AOUT 2022	1 600	1 549 760	1 602 612	4,74%
BTA 6.9% MAI 2022 (15 ANS)	150	154 515	158 723	0,47%
BTA 6% AVRIL 2024	550	532 405	555 414	1,64%
BTA 6.3% OCT 2026	3 850	3 715 635	3 763 117	11,12%
Emprunt National	60	3 245	3 372	0,01%
EMP NAT 2014/A	28	189	198	0,00%
EMP NAT 2014/C_10A_6.35%	32	3 056	3 174	0,01%
Emprunts de sociétés	172 000	11 192 190	11 489 877	33,95%
AB 2011-1_10A_26092011	10 000	500 000	506 484	1,50%
AB SUB2016-1_7A_7.5%_21/11	10 000	1 000 000	1 006 740	2,97%
AB_10A_29/01	1 000	10 000	10 388	0,03%
AB_20A_21/05	3 000	180 000	186 214	0,55%
AB09/B_15A_30/09	5 000	266 550	269 320	0,80%
AB2010_15A_31/08	7 000	419 860	425 632	1,26%
AMEN BANK 2014-5A-7.35%	4 000	320 000	335 886	0,99%
ATB_10A_25/05	2 000	20 000	20 484	0,06%
ATB09/A2_10A_20/05	10 000	375 000	384 286	1,14%
ATL2013-1_7A_6.8%_22042013	1 000	80 000	83 029	0,25%
ATL2014-2_7A_7.35%_19/05	3 000	300 000	310 971	0,92%
ATL2016-1_5A_7.5%_270616	5 000	500 000	515 452	1,52%
ATTIJ LEASING 2014-1_7.35%_7AN	4 000	400 000	413 532	1,22%
ATTIJARI LEASE 2015-1_7.6%_5A	15 000	1 200 000	1 250 772	3,70%
BH09/B_15A_31/12	5 000	307 500	307 536	0,91%
BHSUB2016-1_7.4%_5A	5 000	500 000	519 463	1,53%
BTE2009_10A_15/09	5 000	150 000	151 864	0,45%
BTK2014-1_7.35%_5A	3 000	180 000	180 493	0,53%
CIL2014/1_5A_15/07	4 000	240 000	246 439	0,73%
HL 2015-01 7A-7.85%	4 000	400 000	416 930	1,23%
HL 2016-01 5A-7.65%	5 000	500 000	515 677	1,52%
M.LEASING 2012_7A_6.5%	2 000	160 000	167 229	0,49%
SERV2012_5A_6.9%_22032013	2 000	80 000	83 448	0,25%
STB08/2_16A_18/02	10 000	562 500	587 914	1,74%
TL2013-2_5A_7.35%	2 000	120 000	126 381	0,37%
TL2014-2_5_7.55%	2 000	120 000	120 338	0,36%
UIB09/1_15A_17/07	38 000	2 025 780	2 066 806	6,11%
UIB09/1_20A_17/07	3 000	195 000	199 200	0,59%
UNIFACTOR2013_7%_5A_14102013	2 000	80 000	80 970	0,24%
TOTAL	232 693	19 649 326	20 123 709	59,46%

(*) 4,47% par rapport à l'actif net

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours de l'exercice 2016 est le suivant :

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 31-12-2015	Acquisition de l'exercice	Remboursement ou cession de l'exercice	Coût d'acquisition des titres cédés	+/- valeurs réalisées	Coût d'acquisition au 31-12-2016
TITRES OPCVM	1 321 529	1 126 934	1 117 414	967 887	149 527	1 480 576
FCP AXIS AAA	398 524	82 030	364 382	367 710	-3 328	112 844
FCP HELION MONEO	100 173	101 374	101 317	100 173	1 144	101 374
FCP SALAMETT CAP	500 004	652 399	651 715	500 004	151 711	652 399
MCP SAFE FUND	0	291 131	0	0	0	291 131
SANADETT SICAV	322 828	0	0	0	0	322 828
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	20 692 957	9 174 877	11 647 759	11 699 083	-51 324	18 168 750
Emprunts d'Etat	6 230 530	6 474 625	5 649 700	5 731 840	-82 140	6 973 315
BTA 5.6 AOUT 2022	2 983 610	479 200	1 900 600	1 913 050	-12 450	1 549 760
BTA 6% AVRIL 2024	532 405	0	0	0	0	532 405
BTA 6.9% MAI 2022 (15 ANS)	154 515	0	0	0	0	154 515
BTA_5.5_03/2019	2 560 000	0	1 495 500	1 539 000	-43 500	1 021 000
BTA 6.7% AVRIL 2028	0	1 893 750	1 864 000	1 893 750	-29 750	0
BTA 6.3% OCT 2026	0	4 101 675	389 600	386 040	3 560	3 715 635
Bons de trésor Zéro Coupon	2 867 500	0	2 900 393	2 867 500	32 893	0
BTZC_OCTOBRE_2016	2 867 500	0	2 900 393	2 867 500	32 893	0
Emprunt National	223 237	252	222 966	220 243	2 722	3 245
EMP NAT 2014/A	220 181	252	222 966	220 243	2 722	189
EMP NAT 2014/C_10A_6.35%	3 056	0	0	0	0	3 056
Emprunts de sociétés	11 371 690	2 700 000	2 874 700	2 879 500	-4 800	11 192 190
AB 2011-1_10A_26092011	600 000	0	100 000	100 000	0	500 000
AB SUB2016-1_7A_7.5%_21/11	0	1 000 000	0	0	0	1 000 000
AB_10A_29/01	20 000	0	10 000	10 000	0	10 000
AMEN BANK 2014-5A-7.35%	1 000 000	0	675 200	680 000	-4 800	320 000
AB_20A_21/05	195 000	0	15 000	15 000	0	180 000
AB09/B_15A_30/09	299 900	0	33 350	33 350	0	266 550
AB2010_15A_31/08	466 550	0	46 690	46 690	0	419 860
ATB_10A_25/05	40 000	0	20 000	20 000	0	20 000
ATB09/A2_10A_20/05	500 000	0	125 000	125 000	0	375 000
ATL2013-1_7A_6.8%_22042013	100 000	0	20 000	20 000	0	80 000
ATL2014/3_5A_7.6%	400 000	0	400 000	400 000	0	0
ATL2014-2_7A_7.35%_19/05	300 000	0	0	0	0	300 000
ATL2016-1_5A_7.5%_270616	0	500 000	0	0	0	500 000

ATTIJ LEASING 2014-1_7.35%_7AN	400 000	0	0	0	0	400 000
ATTIJARI LEASE 2015-1_7.6%_5A	1 500 000	0	300 000	300 000	0	1 200 000
BH09/B_15A_31/12	346 000	0	38 500	38 500	0	307 500
BHSUB2016-1_7.4%_5A	0	500 000	0	0	0	500 000
BTE2009_10A_15/09	200 000	0	50 000	50 000	0	150 000
BTK2014-1_7.35%_5A	240 000	0	60 000	60 000	0	180 000
CIL 2011/1_5A_15/02	20 000	0	20 000	20 000	0	0
CIL2014/1_5A_15/07	320 000	0	80 000	80 000	0	240 000
HL 2015-01 7A-7.85%	200 000	200 000	0	0	0	400 000
HL 2016-01 5A-7.65%	0	500 000	0	0	0	500 000
M.LEASING 2012_7A_6.5%	200 000	0	40 000	40 000	0	160 000
SERV2012_5A_6.9%_22032013	120 000	0	40 000	40 000	0	80 000
STB08/2_16A_18/02	625 000	0	62 500	62 500	0	562 500
TL 2011_1_5A_5.75%	50 000	0	50 000	50 000	0	0
TL 2011_2_5A_5.95%	100 000	0	100 000	100 000	0	0
TL2013-2_5A_7.35%	160 000	0	40 000	40 000	0	120 000
TL2014-2_5_7.55%	320 000	0	200 000	200 000	0	120 000
UF10_5A_04/02/2011	40 000	0	40 000	40 000	0	0
UIB09/1_15A_17/07	2 279 240	0	253 460	253 460	0	2 025 780
UIB09/1_20A_17/07	210 000	0	15 000	15 000	0	195 000
UNIFACTOR2013_7%_5A_14102013	120 000	0	40 000	40 000	0	80 000
TOTAL	22 014 486	10 301 811	12 765 172	12 666 970	98 203	19 649 326

4.2- Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Exercice	Exercice
	clos le 31/12/2016	clos le 31/12/2015
Revenus des titres OPCVM	32 894	51 825
Revenus des BTA	348 147	311 367
Revenus des BTZ	132 401	215 026
Revenus des obligations	583 637	718 494
Total	1 097 079	1 296 712

4.3- Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2016 à 12 544 131 dinars et correspond à des placements en billets de trésorerie, certificats de dépôts, dépôts à terme et prises en pensions ayant les caractéristiques suivantes :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% actif
Billets de Trésorerie	2 445 223	2 454 100	7,25%
UADH_1000_7.7%_180J_280517	970 342	975 779	2,88%
UADH_1000_7.7%_90J_130317	984 891	988 081	2,92%
UADH_500_7.7%_120J_280417	489 990	490 240	1,45%
Certificats de dépôt	2 472 798	2 500 222	7,39%
CD_AB_500_250J_4.73%_030917	487 279	487 533	1,44%
CD_BTE_500_10J_4.73%_080117	499 475	499 633	1,48%
CD UFACT_500_190J_6.85%_07032017	486 044	495 225	1,46%
CD_BTE_1000_380J_6.8%_20092017	1 000 000	1 017 831	3,01%
Prise en pension	2 000 648	2 057 770	6,08%
PL BTE_1500_5.75%_334J_080517	1 500 400	1 550 007	4,58%
PL BTE_500_5.2%_183J_21032017	500 248	507 763	1,50%
Dépôt à terme	5 512 665	5 532 039	16,35%
AB_5000_4.73%_310817	4 512 665	4 515 004	13,34%
BTE_1000_6.7_180_060317	1 000 000	1 017 035	3,00%
TOTAL	12 431 333	12 544 131	37,06%

4.4- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015
Revenus des billets de trésorerie	92 729	136 375
Revenus des certificats de dépôt	102 379	119 716
Revenus des dépôts à terme	29 451	48 220
Revenus compte courant rémunéré	43 779	61 753
Revenus des prises en pension	137 257	27 848
Total	405 595	393 912

4.5- Note sur les autres actifs

Les autres actifs affichent un solde de 143 DT au 31-12-2016 contre 1 905 DT au 31-12-2015 et ils se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2016	Valeur au 31/12/2015
Suspens état de rapprochement bancaire	6 706	6 706
Provisions sur suspens ERB	(6 706)	(6 706)
Autres débiteurs	143	1 905
Total	143	1 905

4.6- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend les sommes due par SICAV Axis Trésorerie au gestionnaire Axis Capital Gestion et au dépositaire. Elles s'élèvent à 30 150 DT au 31-12-2016 contre 30 018 DT au 31-12-2015.

Désignation	Valeur au 31/12/2016	Valeur au 31/12/2015
Gestionnaire	24 217	24 101
Dépositaire	5 933	5 917
Total	30 150	30 018

4.7 - Note sur les autres créditeurs divers

Les autres créditeurs divers s'élèvent à 29 804 DT au 31-12-2016 contre 28 575 DT au 31-12-2015 :

Désignation	Valeur au 31/12/2016	Valeur au 31/12/2015
Commissaire aux comptes	9 095	4 580
Etat retenue à la source	5 802	5 802
CMF	3 579	3 566
Jetons de présence	4 257	4 249
Publications	1 599	4 892
Retenue à la source sur BTA	4 991	4 991
TCL	461	475
Autres créditeurs divers	20	20
Total	29 804	28 575

4.8- Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à 2 492 429 dinars et se détaille comme suit :

Variation de la part Capital	2 408 131
Variation de la part Revenu	84 298
Variation de l'Actif Net	2 492 429

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2016 se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2016

Montant :	30 126 324
Nombre de titres :	291 241
Nombre d'actionnaires :	621

Souscriptions réalisées

Montant :	67 967 501
Nombre de titres émis :	657 064
Nombre d'actionnaires nouveaux :	155

Rachats effectués

Montant :	65 520 392
Nombre de titres rachetés :	633 407
Nombre d'actionnaires sortants :	165

Capital au 31-12-2016

Montant :	32 573 433 (*)
Nombre de titres :	314 898
Nombre d'actionnaires :	611

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin d'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base part de capital en début de l'exercice	32 573 433
Variation des + ou- values potentielles sur titres	(119 985)
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	98 203
Régularisation des SND	(14 664)
Frais de négociation de titres	(2 532)
Capital au 31/12/2016	32 534 455

4.9- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et du dépositaire. Le total de ces charges au titre de l'exercice 2016 s'élève à 287 384 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015
Rémunération du gestionnaire	281 467	315 303
Rémunération du dépositaire	5 917	5 900
Total	287 384	321 203

4.10- Note sur les autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net. Les frais de publicité, les frais bancaires, la rémunération du commissaire aux comptes, les frais de jetons de présence et la TCL sont également présentés sous cette rubrique.

Désignation	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015
Rémunération du CAC	16 187	8 459
Redevance CMF	31 275	35 034
TCL	3 270	3 123
Frais de publicité	6 222	6 205
Charges diverses	7 000	5 846
Total	63 954	58 667

5. Autres notes aux états financiers

5.1 Transactions avec les parties liées

- La convention de gestion établie entre SICAV AXIS TRESORERIE et AXIS CAPITAL GESTION prévoit que la commission de gestion soit calculée en application d'un taux de 0,9% TTC. Cette commission est versée mensuellement par la SICAV. Le gestionnaire AXIS CAPITAL GESTION se réserve le droit de prélever une commission de gestion à un taux inférieur au taux prévu au niveau de la convention. Le montant total de la commission de gestion est conforme à la convention de gestion et s'élève à 281 467 DT TTC au titre de l'exercice 2016.

- La convention de dépôt établie entre SICAV AXIS TRESORERIE et l'ARAB TUNISIAN BANK prévoit une commission de dépôt fixée à 5 900 DT TTC par an. Cette commission est versée annuellement par la SICAV.

- SICAV AXIS TRESORERIE dispose d'un compte client auprès d'AXIS CAPITAL BOURSE.

5.2 Données par action et ratios pertinents

Données par action	2016	2015	2014	2013	2012
Revenus des placements	4,772	5,805	4,229	5,208	4,815
Charges de gestion des placements	-0,913	-1,103	-0,882	-1,069	-1,032
Revenu net des placements	3,859	4,702	3,347	4,139	3,783
Autres charges	-0,203	-0,201	-0,158	-0,194	-0,195
Résultat d'exploitation	3,656	4,501	3,189	3,945	3,588
Régularisation du résultat d'exploitation	0,316	-0,496	0,362	-0,333	-0,195
Sommes distribuables de l'exercice	3,972	4,005	3,551	3,612	3,393
+ ou - valeurs réalisées sur cession de titres	0,312	0,116	-0,174	-0,526	0,044
Variation des + ou - valeurs potentielles sur titres	-0,381	0,066	0,260	0,508	-0,280
Frais de négociation des titres	-0,008	-0,011	-0,001	0,000	0,000
+ ou - valeurs sur titres et frais de négociation	-0,077	0,170	0,085	-0,017	-0,236
Résultat Net	3,579	4,671	3,274	3,928	3,352
Résultat non distribuable	-0,077	0,170	0,085	-0,017	-0,236
Régularisation du résultat non distribuable	-0,047	-0,022	-0,003	-0,001	0,021
Sommes non distribuables de l'exercice	-0,124	0,148	0,082	-0,019	-0,215
Distribution des dividendes	4,005	3,552	3,612	3,393	3,786
Valeur Liquidative	107,289	107,446	106,845	106,823	106,623

Ratios de gestion des placements	2016	2015	2014	2013	2012
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,92%	0,92%	0,92%	0,92%	0,91%
Autres charges / actif net moyen	0,20%	0,17%	0,16%	0,17%	0,17%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,68%	3,33%	3,69%	3,10%	3,01%

5.3 Événements postérieurs :

Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat :

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la SICAV AXIS TRESORERIE se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 86 350 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 14/04/2017. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2016

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de SICAV AXIS TRESORERIE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de SICAV AXIS TRESORERIE comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2016, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de **33 785 246 DT**, y compris des sommes distribuables de **1 250 712 DT**.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

Nous attirons l'attention sur la Note 5.3 aux états financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la SICAV AXIS TRESORERIE au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 86 350 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de SICAV AXIS TRESORERIE, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Nous formulons l'observation suivante :

- Au 31 décembre 2016, l'actif de SICAV AXIS TRESORERIE a été employé en des liquidités à hauteur de 25,91% se situant en dépassement de la limite de 20% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des Sociétés d'Investissement à Capital Variable.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 27 avril 2017

Le Commissaire aux Comptes:

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2016

En application des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas tenus informés de conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2016.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas tenus informés de conventions, conclues au cours des exercices antérieurs, et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2016.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

III. Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants

1. Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Les jetons de présence servis aux membres du Conseil d'Administration sont fixés par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 Mai 2016. Ils s'élèvent à 1 000 dinars nets par exercice pour les administrateurs présents.

2. Les obligations et engagements de la société AXIS TRESORERIE SICAV envers ses dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016, se présentent comme suit en dinars :

	Administrateurs	
	Charges 2016	Passif au 31/12/2016
Avantages à court terme (Jetons de présence)	6 259	4 257
Total	6 259	4 257

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 27 avril 2017

Le Commissaire aux Comptes:

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

Etats financiers annuels de SICAV

GENERALE OBLIG SICAV

GENERALE OBLIG SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **29 mai 2017**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes DELTA CONSULT représenté par M. Moez AKROUT.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2016	31/12/2015
Portefeuille-titres	4	<u>9 455 847,974</u>	<u>12 200 614,400</u>
Obligations et valeurs assimilées		8 681 567,184	11 422 307,688
Titres des Organismes de Placement Collectif		774 280,790	778 306,712
Placements monétaires et disponibilités		<u>2 975 689,727</u>	<u>3 942 707,341</u>
Placements monétaires	5	998 117,798	2 500 755,523
Disponibilités		1 977 571,929	1 441 951,818
Créances d'exploitation	6	<u>7 212,767</u>	<u>16 601,343</u>
TOTAL ACTIF		<u>12 438 750,468</u>	<u>16 159 923,084</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	26 917,497	35 777,484
Autres créditeurs divers	8	18 925,622	17 813,427
TOTAL PASSIF		<u>45 843,119</u>	<u>53 590,911</u>
ACTIF NET			
Capital	9	11 908 778,851	15 532 905,637
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		39,164	148,231
Sommes distribuables de l'exercice		484 089,334	573 278,305
ACTIF NET		<u>12 392 907,349</u>	<u>16 106 332,173</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>12 438 750,468</u>	<u>16 159 923,084</u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisien)

	<i>Note</i>	<i>Année 2016</i>	<i>Année 2015</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	<u>546 347,011</u>	<u>525 151,854</u>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		519 362,149	495 044,959
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		26 984,862	30 106,895
Revenus des placements monétaires	11	<u>128 348,281</u>	<u>281 478,029</u>
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		<u>674 695,292</u>	<u>806 629,883</u>
Charges de gestion des placements	12	(91 187,501)	(115 507,125)
REVENU NET DES PLACEMENTS		<u>583 507,791</u>	<u>691 122,758</u>
Autres charges	13	(26 212,016)	(29 510,953)
Autres produits		9,147	14,904
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>557 304,922</u>	<u>661 626,709</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		(73 215,588)	(88 348,404)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		<u>484 089,334</u>	<u>573 278,305</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		73 215,588	88 348,404
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		27 746,821	(2 770,190)
Variation plus (ou moins) values potentielles sur titres		(1 320,054)	5 224,885
RESULTAT DE L'EXERCICE		<u><u>583 731,689</u></u>	<u><u>664 081,404</u></u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Année 2016</i>	<i>Année 2015</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>583 731,689</u>	<u>664 081,404</u>
Résultat d'exploitation	557 304,922	661 626,709
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	27 746,821	(2 770,190)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(1 320,054)	5 224,885
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>(389 822,832)</u>	<u>(488 160,625)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>(3 907 333,681)</u>	<u>497 237,378</u>
Souscriptions		
- Capital	26 518 564,000	31 602 224,975
- Régularisation des sommes non distribuables	22 325,212	(10 393,025)
- Régularisation des sommes distribuables	909 732,622	925 482,475
Rachats		
- Capital	(30 159 912,000)	(30 954 173,738)
- Régularisation des sommes non distribuables	(31 530,765)	7 552,644
- Régularisation des sommes distribuables	(1 166 512,750)	(1 073 455,953)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>(3 713 424,824)</u>	<u>673 158,157</u>
ACTIF NET		
En début de l'exercice	16 106 332,173	15 433 174,016
En fin de l'exercice	12 392 907,349	16 106 332,173
NOMBRE D' ACTIONS		
En début de l'exercice	157 694	151 115
En fin de l'exercice	120 726	157 694
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>102,653</u>	<u>102,137</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>4,07%</u>	<u>3,56%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La GENERALE-OBLIG SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 07 juillet 2000 à l'initiative de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 10 Janvier 2000.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, GENERALE-OBLIG SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la GENERALE-OBLIG SICAV est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », le dépositaire étant l'ATB.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2016, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évaluées au 31 décembre 2016 au coût amorti compte tenu de l'étalement à partir de la date d'acquisition de toute décote et / ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4: Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2016 à D : 9.455.847,974, s'analysant ainsi :

Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% actif net
Obligations et valeurs assimilées		8 470 995,500	8 681 567,184	70,05%
Obligations des sociétés		8 470 995,500	8 681 567,184	70,05%
EO AIL 2012/1	3 000	60 000,000	61 822,685	0,50%
EO AIL 2015/1 CAT A	3 000	240 000,000	245 955,682	1,98%
EO AIL 2015/1 CAT B	4 000	400 000,000	410 185,644	3,31%
EO AMEN BANK 2006 (TMM+1%)	3 000	30 000,000	31 163,385	0,25%
EO SUB AMEN BANK 2012	6 667	400 020,000	405 177,027	3,27%
EO SUB AMEN BANK 2009 A	3 000	159 930,000	161 706,669	1,30%
EO SUB AMEN BANK 2009 B	3 000	159 930,000	161 592,245	1,30%
EO SUB AMEN BANK 2010-1(TMM+0,85%)	3 000	179 940,000	182 413,518	1,47%
EO SUB AMEN BANK 2014	1 000	80 000,000	83 971,409	0,68%
EO AMEN BANK SUB 2016-1	3 000	300 000,000	301 994,959	2,44%
EO ATB 2007/1 (TMM+2%)	5 000	320 000,000	329 686,122	2,66%
EO ATL 2010-2(TMM+ 1%)	3 600	72 000,000	72 016,566	0,58%
EO ATL 2011	2 000	120 000,000	125 295,082	1,01%
EO ATL 2012-1	1 000	20 000,000	20 579,617	0,17%
EO ATL 2012-1	800	16 000,000	16 463,693	0,13%
EO ATL 2013-2	1 000	80 000,000	80 593,359	0,65%
EO ATL 2013-2	500	40 000,000	40 296,679	0,33%
EO ATL 2014-2 CAT B	1 500	90 000,000	93 224,021	0,75%
EO ATL 2014-3	2 000	160 000,000	168 691,409	1,36%
EO ATL 2015-2 CAT A	3 000	300 000,000	315 295,082	2,54%
EO TJR LEASING 2011-1	2 000	40 000,000	41 857,050	0,34%
EO TJR LEASING 2012-2	2 000	40 000,000	40 077,326	0,32%
EO TJR LEASING 2015-2 CAT A	2 000	160 000,000	160 189,019	1,29%
EO BTK 2009	1 000	59 975,500	62 027,524	0,50%
EO BTK 2012-1 CAT B	2 000	85 720,000	86 276,311	0,70%
EO CIL SUB 2008	4 000	240 000,000	253 387,541	2,04%
EO CIL 2012/1 FIXE	4 000	80 000,000	82 914,192	0,67%
EO CIL 2013/1	250	10 000,000	10 039,890	0,08%
EO CIL 2013/1	130	5 200,000	5 220,743	0,04%
EO CIL 2013/1	170	6 800,000	6 827,126	0,06%
EO HL 2012/1	1 000	20 000,000	20 281,096	0,16%
EO HL 2012/1	1 000	20 000,000	20 281,096	0,16%
EO HL 2013/1	2 000	80 000,000	82 770,586	0,67%
EO HL 2013/2	750	45 000,000	47 181,245	0,38%
EO HL 2013/2	750	45 000,000	47 181,245	0,38%
EO HL 2014/1 CAT A	1 500	90 000,000	90 950,696	0,73%
EO HL 2014/1 CAT A	1 000	60 000,000	60 633,798	0,49%
EO HL 2015/1	3 000	240 000,000	241 502,545	1,95%
EO HL 2015/2	3 500	350 000,000	366 373,096	2,96%

EO HL 2015/2	500	50 000,000	52 339,014	0,42%
EO HL 2016/2	2 000	200 000,000	201 140,165	1,62%
EO TL 2012/2	1 000	40 000,000	41 938,886	0,34%
EO TL 2011/3	2 000	40 000,000	41 728,787	0,34%
EO TL 2012-1	2 500	50 000,000	51 462,521	0,42%
EO SUB TL 2013 /2 CAT A	1 000	60 000,000	63 190,623	0,51%
EO TL 2014-1	1 000	60 000,000	62 348,186	0,50%
EO TL 2014/2	3 000	180 000,000	180 506,367	1,46%
EO UIB 2009/1	2 000	106 620,000	108 779,274	0,88%
EO UIB 2011/1 CAT B	2 500	187 500,000	190 813,973	1,54%
EO UIB 2011/2	4 000	171 360,000	178 807,324	1,44%
EO SUB UIB 2015	7 000	560 000,000	577 892,998	4,66%
EO UIB SUB 2016	3 000	300 000,000	300 000,000	2,42%
EO BTE 2011	1 000	60 000,000	62 379,702	0,50%
EO EL WIFAK 2013	1 000	40 000,000	41 510,225	0,33%
EO UNIFACTOR 2013	1 500	60 000,000	60 727,233	0,49%
EO UNIFACTOR 2015 CAT A TF	1 000	100 000,000	105 064,372	0,85%
EO UNIFACTOR 2015 CAT B (TMM+2,5%)	1 000	100 000,000	104 587,845	0,84%
EO SUB BH 2015 CAT A	2 000	160 000,000	165 631,297	1,34%
EO SUB BH 2015 CAT A	3 000	240 000,000	248 446,948	2,00%
EO SUB TJR BANK 2015	10 000	800 000,000	808 174,466	6,52%
Titres des Organismes de Placement Collectif		757 534,335	774 280,790	6,25%
Titres des OPCVM		744 008,635	760 677,774	6,14%
FINA O SICAV	2 350	244 023,401	243 579,850	1,97%
SICAV ENTREPRISE	1 062	108 445,932	111 652,308	0,90%
SICAV AXIS TRESORERIE	34	3 659,329	3 647,282	0,03%
FCP SALAMETT CAP	2 500	27 069,552	36 622,500	0,30%
FCP SALAMETT PLUS	2 500	25 147,500	26 495,000	0,21%
FCP HELION MONEO	500	50 990,500	51 894,000	0,42%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	1 115	117 394,921	117 697,170	0,95%
MCP SAFE FUND	941	100 103,580	100 737,814	0,81%
SANADET SICAV	630	67 173,920	68 351,850	0,55%
Fonds commun de créances		13 525,700	13 603,016	0,11%
FCC BIAT - CREDIMMO 1 P2	100	13 525,700	13 603,016	0,11%
TOTAL		9 228 529,835	9 455 847,974	76,30%
Pourcentage par rapport à l'Actif				76,02%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2015	11 907 053,234	306 210,793	(12 649,627)	12 200 614,400	
* Acquisitions de l'exercice					
Obligations	1400 000,000			1400 000,000	
Titres OPCVM	307 597,580			307 597,580	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Obligations de sociétés	(2 123 939,500)			(2 123 939,500)	
Bons de trésor assimilables	(1 951 960,000)			(1 951 960,000)	22 721,70
Titres OPCVM	(297 480,079)			(297 480,079)	5 025,12
Titres des fonds Commun de Créances	(12 741,400)			(12 741,400)	
			(1 320,054)	(1 320,054)	
* Variations des plus ou moins values latentes					
* Variations des intérêts courus					
		(64 922,973)		(64 922,973)	
Soldes au 31 décembre 2016	9 228 529,835	241 287,820	(13 969,681)	9 455 847,974	27 746,821

Note 5 : Placements monétaires

Désignation du titre	Montant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% Actif net
Certificats de dépôt	1 000 000	995 294,507	998 117,798	8,05%
Certificat de dépôt BTE au 13/01/2017 à 7,1%	1 000 000	995 294,507	998 117,798	8,05%
TOTAL		995 294,507	998 117,798	8,05%
Pourcentage par rapport au total des actifs				8,02%

Note 6: Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31/12/2016 à D : 7.212,767 contre D : 16.601,343 au 31/12/2015 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Intérêts sur dépôts à vue à recevoir	6 619,702	13 323,593
Intérêts sur obligations à recevoir	583,890	49,315
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des obligations et BTA	9,175	3 228,435
Total	<u>7 212,767</u>	<u>16 601,343</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2016 à D : 26.917,497 contre D : 35.777,484 au 31/12/2015 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération du dépositaire	5 899,780	5 899,860
Rémunération du gestionnaire	21 017,717	29 877,624
Total	<u>26 917,497</u>	<u>35 777,484</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31/12/2016 à D : 18.925,622 contre D : 17.813,427 au 31/12/2015 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	10 000,000	8 500,120
CMF	1 117,293	1 504,978
Etat retenue à la source	7 808,329	7 808,329
Total	<u>18 925,622</u>	<u>17 813,427</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice 2016 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2015

Montant	15 532 905,637
Nombre de titres	157 694,000
Nombre d'actionnaires	419,000

Souscriptions réalisées

Montant	26 518 564,000
Nombre de titres émis	269 224
Nombre d'actionnaires nouveaux	136,000

Rachats effectués

Montant	(30 159 912,000)
Nombre de titres rachetés	(306 192)
Nombre d'actionnaires sortants	(154)

Autres mouvements

Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	(9 205,553)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	27 746,821
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(1 320,054)

Capital au 31-12-2016

Montant	11 908 778,851
Nombre de titres	120 726,000
Nombre d'actionnaires	401

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent à la clôture de l'exercice D : 546.347,011, contre D : 525.151,854 en 2015 et se détaillent comme suit :

	Année 2016	Année 2015
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
Revenus des obligations - intérêts	486 327,935	416 373,152
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier - intérêts des BTA	33 034,214	78 671,807
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif</u>		
Revenus des Titres OPCVM - Dividendes	26 110,591	28 507,111
Revenus des parts de Fonds communs de créances - intérêts	874,271	1 599,784
Total	546 347,011	525 151,854

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires totalisent à la clôture de l'exercice D : 128.348,281, contre D : 281.478,029 en 2015 et se détaillent ainsi :

	Année 2016	Année 2015
Intérêts des billets de trésorerie	-	26 828,241
Intérêts des dépôts à vue	29 064,856	57 494,331
Intérêts des certificats de dépôt	85 458,627	160 919,603
Intérêts des pensions livrées	13 824,798	36 235,854
Total	128 348,281	281 478,029

Note 12 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements totalisent à la clôture de l'exercice D : 91.187,501 contre D : 115.507,125 en 2015 et se détaillent ainsi :

	Année 2016	Année 2015
Commission de gestion de la CGI	85 287,581	109 607,265
Rémunération du dépositaire	5 899,920	5 899,860
Total	91 187,501	115 507,125

Note 13 : Autres charges

Les autres charges totalisent à la clôture de l'exercice D : 26.212,016, contre D : 29.510,953 en 2015 et se détaillent ainsi :

	Année 2016	Année 2015
Honoraires commissaire aux comptes	11 635,689	10 104,204
Redevance CMF	14 455,545	19 310,790
Autres	120,782	95,959
Total	26 212,016	29 510,953

Note 14 : Autres informations

14.1. Données par action et ratios pertinents

Données par action	2016	2015	2014	2013	2012
Revenus des placements	5,589	5,115	3,929	4,361	4,051
Charges de gestion des placements	(0,755)	(0,732)	(0,565)	(0,642)	(0,632)
Revenus net des placements	4,833	4,383	3,364	3,719	3,419
Autres charges	(0,217)	(0,187)	(0,184)	(0,062)	(0,050)
Autres produits	-	-	0,002	-	0,001
Résultat d'exploitation (1)	4,616	4,196	3,182	3,657	3,369
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,606)	(0,560)	0,443	(0,018)	0,026
Sommes distribuables de l'exercice	4,010	3,635	3,625	3,639	3,395
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,230	(0,018)	0,093	0,132	0,019
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(0,011)	0,033	0,012	0,004	(0,027)

Frais de négociation de titres	-	-	0,011	(0,011)	-
Plus (ou moins) values sur titres (2)	<u>0,219</u>	<u>0,016</u>	<u>0,117</u>	<u>0,125</u>	<u>(0,008)</u>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	4,835	4,211	3,299	3,782	3,361
Résultat non distribuable de l'exercice	<u>0,219</u>	<u>0,016</u>	<u>0,117</u>	<u>0,125</u>	<u>(0,008)</u>
Régularisation du résultat non distribuable	(0,076)	(0,018)	0,012	0,023	0,002
Sommes non distribuables de l'exercice	<u>0,143</u>	<u>(0,002)</u>	<u>0,129</u>	<u>0,147</u>	<u>(0,006)</u>
Distribution de dividendes	<u>3,636</u>	<u>3,625</u>	<u>3,639</u>	<u>3,395</u>	<u>4,343</u>
Valeur liquidative	102,653	102,137	102,129	102,013	101,622
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	0,74%	0,72%	0,55%	0,63%	0,62%
Autres charges / actif net moyen	0,21%	0,18%	0,18%	0,06%	0,05%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,92%	3,56%	3,55%	3,57%	3,33%

14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la "GENERALE OBLIG-SICAV" est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement "CGI". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,5% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

La banque "ARAB TUNISIAN BANK" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle forfaitaire de D : 5.000 HT.

Note 15 : Evènements postérieurs à la clôture

Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat :

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société «GENERALE- OBLIG SICAV» se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à D : 41.798, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société « GENERALE- OBLIG SICAV » pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 12.438.750, un actif net de D : 12.392.907 et un bénéfice de D : 583.732, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «GENERALE-OBLIG SICAV» comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

- 1- La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

- 2- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

- 3- A notre avis, les états financiers de la Société «GENERALE- OBLIG SICAV», annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2016, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes d'observation

- 4- Les emplois en titres émis par l'« AMEN BANK » et l'« UIB » représentent respectivement à la clôture de l'exercice, 10,72% et 10,94% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- 5- Les emplois en titres d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières représentent au 31 Décembre 2016, 6,14% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 5% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.
- 6- Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n°15 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la Société «GENERALE- OBLIG SICAV» au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à D : 41.798, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

Vérifications et informations spécifiques

- 7- En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.
- 8- En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 28 avril 2017

Le Commissaire aux Comptes :

DELTA CONSULT

Moez AKROUT

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Votre Conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons relevé, au cours de nos investigations, aucune opération entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 28 avril 2017

Le Commissaire aux Comptes :

DELTA CONSULT

Moez AKROUT